

Édition
de
Différents textes de Joseph Villebon

by

Jeannette Sarkis

Submitted in partial fulfilment of the requirements
for the degree of Master of Arts

at

Dalhousie University

Halifax, Nova Scotia

August 2017

© Copyright by Jeannette Sarkis, 2017

*To my parents Fares Sarkis and Vivian Sarkis for their endless love,
support and encouragement.*

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	iv
Abstract	v
Glossaire	vi
Remerciements	viii
Chapitre 1 : Introduction	1
Chapitre 2 : Aperçu biographique	11
Chapitre 3 : Relation de mon voyage à l'Acadie sur le vaisseau l'Union et de tout ce qui s'est passé tout le temps que j'y ai été	18
Chapitre 4 : Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie depuis le 13e octobre 1691 jusqu'au 25 octobre 1692	32
Chapitre 5 : <i>Journal de l'Acadie 1693 et 1694</i>	54
Chapitre 6 : Mémoire sur l'état présent de la nouvelle Angleterre et de Baston	62
Chapitre 7 : <i>Journal de l'Acadie 1694- 1695</i>	68
Chapitre 8 : Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie depuis le départ du vaisseau du roi l'Envieux	76
Chapitre 9 : Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie depuis le mois d'octobre 1696 jusqu'au 1 ^{er} octobre 1697	81
Chapitre 10 : Protocole d'édition	97
Chapitre 11 : Conclusion	99
Bibliographie	100
Appendice A : Liste des variations des noms de lieux mentionnés dans les textes de Villebon ..	107
Appendice B : Liste des variations orthographiques des noms de personnes mentionnés dans les textes de Villebon	108
Appendice C : Index des noms propres	109
Appendice D : Carte avec les noms des lieux mentionnés dans les textes de Villebon	112

Résumé

Notre travail consiste en une édition de quelques journaux, mémoires et lettres que Joseph Villebon a composés pendant qu'il était gouverneur de l'Acadie, soit entre 1690 et 1700. Dans ces textes, il propose une description des lieux et des forts se trouvant dans l'Acadie de son temps, présente la gestion au jour le jour de la colonie, parle des difficultés économiques auxquelles elle était confrontée et souligne les défis militaires et stratégiques qu'il fallait relever. Ces documents constituent donc un échantillon important pour l'étude de l'histoire acadienne et de l'histoire coloniale française pendant les décennies qui ont présidé au déclin de l'empire franco-indien d'Amérique.

Le présent travail se veut donc une contribution destinée à conserver une partie du patrimoine canadien et à faire connaître aux chercheurs, aux curieux de l'histoire coloniale ainsi qu'au grand public une série de témoignages qui fondent, en partie, notre héritage culturel et notre mémoire collective.

Abstract

Our work consists of an edition of a few journals, memoirs and letters written by Joseph Villebon during his tenure as governor of Acadia, between 1690 and 1700. In these texts he describes the places and forts that are found in Acadia of his time, presents the day-to-day management of the colony, talks about the economic difficulties it faced and highlights the military and strategic challenges that had to be met. These documents constitute an important sample for the study of Acadian history and French colonial history during the decades that led to the decline of the Franco-Indian Empire of America.

This work is meant to be a contribution to preserve a part of the Canadian heritage and to make known to researchers, to the curious on the colonial history and the general public a series of testimonies that create our cultural heritage and our collective memory.

Glossaire

Bâtiment : Qui correspond à l'ancien provençal *bastiment* (1174), apparaît dans un texte judéo-français (1187) pour « action de construire, édifier (au propre et au figuré), emploi vivant jusqu'au XVII^e siècle. Le sens concret « édifice, construction » attesté lui aussi au XVII^e siècle (1187), l'a emporté, surtout à partir du XVI^e siècle, s'affranchissant après le XVII^e siècle de la valeur métonymique de « résultat de l'action de construire ». Par métaphore, le mot est passé en marine, désignant un navire de fort tonnage (1662, Colbert). Cf. *Le Robert Dictionnaire Historique de la Langue Française*.

Caban(n)er : Se mettre sous des cabanes, en parlant des sauvages. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Canot : Petit bateau. Canot de Sauvage. Canot de plaisance. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Canada : Au moment où Villebon était gouverneur de l'Acadie, soit entre 1690 et 1700, ce nom désignait la région des grands lacs se trouvant du côté canadien ainsi que les territoires longeant la rivière du Saint Laurent.

Canadien : Colon français établi dans la région des grands lacs et dans les territoires longeant la rivière du Saint Laurent.

Chaloupe : Petit bâtiment à voile et à rames, non ponté, que l'on emmène pour le service d'un grand vaisseau. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Corvette : Bâtiment de guerre entre le brick et la frégate. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Course : Terme de guerre, expédition qu'une troupe fait en pays ennemi, en vue du butin. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Écrivain du roi : C'est un officier de la plume chargé, le plus souvent à bord d'un navire, de la gestion des vivres et de la tenue d'un journal de navigation. Il peut aussi faire office de secrétaire et, le cas échéant, transcrire les délibérations qui ont lieu sur le navire. Sur ce point, cf. Robert Challe, *Mémoires*, édition critique établie par Frédéric Deloffre et Jacques Popin, Droz, 1996, note 233.2, p. 257-258.

Flibustier : Aventurier, pirate appartenant à une association d'hommes établis dans quelque îles d'Amérique, et toujours en guerre autrefois contre les Espagnols. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Flûte : Navire de charge, à fond plat, large, gros et lourd, au XVII^e siècle. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Frégate : Anciennement, très petit bâtiment à rames, utilisé dans la méditerranée. Aujourd'hui, bâtiment de guerre qui pour la force vient après les vaisseaux de ligne, le plus grand des navires de guerre à une seule batterie. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Ketch : Emprunté sous la forme *cache* (1666) puis *quesche* (1667), *quaiche* (1687) réemprunté par écrit en *ketch* (1761). Le mot est peut-être apparenté à *catch* « prise, capture », repris par l'intermédiaire de l'anglo-normand *cachier* au français *chasser*. Cf. *Le Robert Dictionnaire Historique de la Langue Française*.

Mander : Mander quelqu'un, lui donner avis ou ordre de venir. Mander ses équipages, ses chevaux etc., donner ordre qu'on les envoie. Envoyer dire, faire savoir par lettre ou message. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Marquer : Distinguer, faire connaître par une marque. [...] Indiquer. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Mouiller : Terme de marine, Mouiller l'ancre ou par ellipse mouillée, jeter l'ancre ou les ancres. Mouiller un vaisseau, jeter l'ancre d'un vaisseau. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Pavillon : Étendard, drapeau. T. de mar. Quadrilatère d'étoffe, généralement plus large que haut, s'attachant par un de ses côtés à un mât ou à une drisse. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Pirogue : Nom donné par les Européens à toutes les embarcations faites d'un seul arbre creusé, à tous les canots légers, longs, rapides, dont se servent les naturels des deux Indes. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Pris, ise, p. p. de prendre. T. de mar. Pris de calme, de mauvais temps, par les glaces, se dit d'un navire qui se trouve en mer sous l'influence de calme, d'un mauvais temps, ou qui est enfermé dans les glaces. Cf. *Le Robert Dictionnaire Historique de la Langue Française*.

Prise : (*pris*) *s. f.* Action de prendre, de s'emparer. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*. Action de prendre un navire ; navire capturé. Le code des prises. Amener une prise dans le port. De bonne prise, se dit des navires appartenant à l'ennemi ou chargés de contrebande.

Rade : Étendue de mer enfermée en partie par des terres plus ou moins élevées, et qui présente aux vaisseaux des mouillages à l'abri des vents et des lames qui ont une certaine direction. Le navire est en rade. Cf. *Littré et Beaujean, dictionnaire de la langue française*.

Sauvages : Comme le définira encore Furetière, en 1690, dans son Dictionnaire : «SALJVAGE, se dit [...] des hommes errans, qui sont sans habitations réglées, sans Religion, sans Loix, & sans Police. Presque toute l'Amérique s'est trouvée peuplée de Sauvages. La Plus-part des Sauvages sont Anthropophages. Les Sauvages vont nuds, & sont velus, couverts de Poils.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon directeur de thèse, Monsieur Driss Aissaoui qui s'est toujours montré à l'écoute et disponible tout au long de la réalisation de ce travail. Sans son aide, le temps qu'il a bien voulu me consacrer et surtout son inspiration, ce mémoire n'aurait jamais vu le jour.

Mes sincères remerciements s'adressent aussi à mes frères pour leur soutien moral. Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous mes proches, ami(e)s et collègues qui m'ont soutenue et encouragée du début à la fin.

A toutes et à tous, je tiens à exprimer mon infinie gratitude.

Chapitre 1 : Introduction

Les voyageurs qui ont laissé des témoignages écrits de leur rencontre avec le Nouveau-Monde aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles ont, dans leur grande majorité, été attentifs aux curiosités que leur offraient des lieux et des peuples longtemps restés isolés et inconnus. D'autres, affairés à exercer des fonctions plus administratives, nous renseignent plutôt sur le cadre historique qui était le leur et sur la nature de la gestion des colonies françaises d'outre-Atlantique. Tel est le cas de Joseph de Villebon, personnage qui nous préoccupe dans la présente thèse.

Appelé à rédiger quantité de documents administratifs, Villebon fournit des témoignages sur une série de thèmes et de questions qui concernent l'histoire coloniale française vers la fin du XVII^{ème} siècle.¹ Ayant occupé le poste de gouverneur de l'Acadie pendant une dizaine d'années, Villebon est, en effet, bien placé pour nous informer sur une multitude d'événements auxquels il a pris part, sur les missions dont il a été chargé par ses supérieurs, sur les difficultés qu'il a eues à mettre en pratique la politique coloniale voulue par Versailles, sur l'édification de fortifications destinées à protéger les possessions françaises dans le Nouveau-Monde, sur les frictions qu'il a eues avec certains administrateurs de la Nouvelle-France ainsi que sur la façon dont il a su surmonter des obstacles pour imposer sa vision et s'imposer, lui, comme personnage incontournable de l'histoire acadienne du XVII^{ème} siècle finissant.

Ce qui distingue les écrits de Villebon des textes d'autres voyageurs ou colons de la même période, c'est qu'ils sont en même temps un témoignage sur une nation en devenir et sur un homme appelé à prendre en main un destin à la fois personnel et collectif. Ses lettres, ses mémoires et documents de tous genres révèlent les tâches administratives et politiques qu'il devait remplir tout en révélant, parfois explicitement, parfois implicitement, l'homme qu'il a été. Mais au-delà de la nature plus ou moins autobiographique des textes de Villebon, question sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin, les raisons qui fondent notre intérêt pour son témoignage consistent en le fait qu'il apporte un éclairage précieux sur une époque déterminante de la présence coloniale française en Amérique. Cela est d'autant plus vrai que Villebon, ayant occupé un poste de première importance dans la hiérarchie de la colonie, offre un témoignage de première main sur les dernières

¹ Tels sont, par exemple, les conflits militaires entre les deux puissances européennes que sont la France et l'Angleterre, la gestion quotidienne des communautés acadiennes et mille autres détails touchant de près ou de loin l'époque historique considérée.

années de ce qu'on appelle parfois la domination française. Ayant été gouverneur de l'Acadie de 1690 à 1700, il est au courant de ce qui se passe dans les hautes sphères de l'administration coloniale et dans le cercle des décideurs politiques dans la métropole, incluant le roi lui-même et ses ministres². Il est aussi bien placé pour mesurer l'importance stratégique de l'Acadie dans l'éternelle lutte que se livrent la France et l'Angleterre à cette époque pour le contrôle du continent nord-américain. Pendant toute la durée de son mandat, il côtoie, par ailleurs, des gens de terrain (Frontenac, Montigny, Portneuf, Thury, De Goustins, Bonaventure, Baptiste, etc.) qui, au même titre que lui, ont une connaissance intime du pays et qui se battent ardemment pour la survie de leur colonie. Ce n'est pas par hasard que certains historiens estiment que c'est grâce aux actions posées par Villebon et aux différentes stratégies qu'il a mises en place que l'Acadie a pu demeurer française au lendemain du traité de Ryswick. Pour toutes ces raisons ses textes peuvent être considérés comme des témoignages sur une destinée particulière qui marque de son sceau le cours de l'histoire.

i. La dimension historique des textes de Villebon :

Dans leur variété (Mémoires, journaux³, rapports et lettres diverses), les textes de Villebon nous renseignent sur différents aspects du devenir de l'Acadie à la fin du XVII^{ème} siècle et plus particulièrement sur la gestion de cette colonie et les défis qu'elle représente. Leur lecture permet, en effet, de revivre des épisodes comme la prise de Port-Royal par les Anglais de Boston en 1690, la capture de personnages de haut rang (Perrot et Meneval) par l'ennemi anglais, les rencontres avec les responsables en poste en Nouvelle-France, les négociations avec les nations autochtones, les alliances avec les Indiens (Iroquois et Micmacs devenus alliés des Français), les efforts et les stratégies visant à garder ces derniers anti-anglais, les conflits avec les corsaires et les flibustiers, les campagnes militaires anglaises contre l'Acadie et inversement les attaques françaises contre la Nouvelle-Angleterre.⁴

² Villebon a correspondu avec au moins deux ministres : Seignelay et Pontchartrain.

³ Le mot « Journaux » renvoie ici à des rapports ou un comptes rendus d'activité et non au journal intime. Preillement, le vocable « Mémoires » désigne ici la somme ou le pluriel de « Mémoire » pris au singulier et renvoyant à des écrits de nature administrative et professionnelle et qu'il ne convient pas de confondre avec les textes autobiographiques désignés, eux, exclusivement par le mot « Mémoires » au pluriel. Nous reviendrons sur le jumelage occasionnel qui survient, sous la plume de Villebon, entre écriture administrative et écriture intime un peu plus loin dans cette introduction.

⁴ Un exemple de ces batailles victorieuses, est celui de Claude-Sébastien de Villieu, adjoint de Villebon, qui participa à différentes campagnes militaires contre les Anglais. C'est ainsi qu'en juillet 1694, « Il se distingua avec Bomoseen à la tête de partis d'Indiens abénaquis lors de l'attaque d'Oyster River. En août 1696, Villieu participa, avec Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin, aux opérations victorieuses menées par Pierre Le Moyne d'Iberville contre le fort

Les textes de Villebon offrent aussi des descriptions de mille événements, petits et grands, mais se rattachant tous à la quotidienneté des colons français en Acadie et parfois de leurs homologues anglais pendant la dernière décennie du XVII^{ème} siècle : plaintes et doléances des Bostonnais contre Phips, échanges de prisonniers, batailles entre bateaux, difficultés d'impliquer les Indiens dans certaines campagnes contre les Anglais, l'avancée des travaux de construction des fortifications (Fort de Natchouak 1696-1697), les recommandations au ministre sur le choix d'hommes à désigner dans des postes clefs (Sr de Neuville et Sr de Robineau de Bécancourt), sont autant de thèmes et de préoccupations qui retiennent l'attention du gouverneur. Outre ces épisodes de nature plus ou moins honorable, les écrits de Villebon font état de moments moins glorieux et parfois clairement humiliants pour les défenseurs de l'empire français d'outre-Atlantique. Le récit des exploits et des accomplissements côtoie, en effet, sous la plume du gouverneur, la relation des défaites ainsi que du climat de tristesse et le sentiment d'amertume qu'elles engendrent. Exemples parmi d'autres de ces revers, nous retenons : la mort du Sieur Chevallier tué à la rivière St-Jean ou celle du Sieur de la Broquerie tombé au combat contre des Anglais et certains de leurs alliés indiens, la capture des soldats et canoteurs, l'attaque du Fort de Natchouak, la descente des Anglais à Beaubassin, les négociations menées par Germain Bourgeois pour les modérer et la signature de documents de soumission. C'est dire que Villebon écrivant, nous met en présence d'une histoire en train de se faire, livrant sans discrimination et sans sélection préalable les grandes réalisations qui ont marqué la marche de l'histoire coloniale française pendant son mandat au même titre que les difficultés et les échecs qui ont parsemé son parcours et dont le cumul mènera plus tard à la perte de l'empire franco-indien d'Amérique.

Œuvre éclatée, composée de textes à la fois disparates et différents dans leur nature et dans leur finalité, les documents laissés par Villebon offrent une vision plus ou moins complète sur une période précise et ponctuelle du devenir collectif acadien. Sans vouloir exagérer l'importance de l'héritage du gouverneur, il convient de souligner le caractère significatif de son témoignage. En variant la nature de ses écrits, en multipliant les angles de vue et en changeant de destinataires, Villebon produit une écriture à haut intérêt documentaire pouvant servir d'échantillon à l'étude de l'histoire coloniale française à la jonction des deux derniers siècles d'Ancien régime. Il nous lègue

de Pemaquid. Villieu en 1694, Coup des Micmacs au Cap Sable contre des bateaux anglais, attaque au sud menée par un corsaire français à Boston. » Cf. *Dictionnaire biographique du Canada* (Version en ligne).

ainsi une œuvre qui cristallise la mémoire historique acadienne et la transforme en livre ouvert qui donne à des générations de lecteurs la possibilité de saisir en direct l'actualité des jours anciens.

ii. Vers une écriture autobiographique⁵ :

L'intérêt historique et documentaire du témoignage de Villebon, se double, comme nous l'avons mentionné précédemment, d'un intérêt biographique ou plutôt autobiographique, dans la mesure où, en même temps qu'il écrit plus ou moins consciemment l'histoire de son époque, le gouverneur livre une foule de renseignements sur sa vision de la politique coloniale, sur la nature de ses choix stratégiques, sur ses vœux pour l'Acadie, sur ses joies lors des victoires, sur ses frustrations et ses colères lors des défaites et revers, en un mot sur l'homme d'état qu'il a été, marchant au rythme d'une histoire universelle qui jette une ombre sur l'histoire particulière qui est la sienne sans l'occulter complètement.

Le caractère intime des écrits de Villebon s'insinue d'abord à travers une série d'éléments qui marquent leur aspect formel. Le premier de ces éléments consiste en le recours au pronom personnel « Je ». Si la narration à la première personne ne suffit pas, seule, à conférer aux textes du gouverneur une couleur intime, elle constitue une pente facile qui peut provoquer un glissement dans les propos, faisant passer le scripteur d'occupations professionnelles à des préoccupations existentielles. Jean Rousset explique : « une fois engagé dans la logique du *Je* invité à se saisir au fil des jours, le chemin conduit en pente douce vers le journal intime. » L'auteur de *Narcisse Romancier*, décrit dans ses propres mots une logique qui préside à la métamorphose de l'écriture utilitaire en écriture autobiographique : « puisque c'est moi qui tiens la plume et que je parle en mon nom, pourquoi ne parlerais-je pas pour moi ? Et faisant un pas de plus, de moi-même ? »⁶ Dans le cas de Villebon, il est vrai, cette confusion générique ne dure qu'un moment, le temps de faire prendre conscience au lecteur que derrière le personnage public du gouverneur, il y a une personne, un être de chair et d'émotion, avant que la vocation administrative ne reprenne ses droits.

Intervient comme procédé formel additionnel donnant aux documents de Villebon une allure intime, le morcellement narratif qui les caractérise. Le témoignage du gouverneur s'étale

⁵ Tel qu'il est formulé, ce sous-titre est destiné à relativiser la nature intime de l'écriture de Villebon. L'adverbe « vers » soulignant l'idée de tendance ou de teneur, et l'adjectif « autobiographique » introduisant, comme le font remarquer Serges Doubrovski et Georges Gusdorf, la notion de degré, sont censés exprimer la prudence avec laquelle nous prêtons à l'écriture de Villebon un caractère intime ou une vocation autobiographique.

⁶ Jean Rousset, *Narcisse Romancier : essai sur la première personne dans le roman*, Paris, José Corti, 1973, p. 73.

sous forme d'écrits plus ou moins ponctuels, racontant la quotidienneté de façon épisodique. Ses rapports, journaux, mémoires ou lettres⁷ rapportent, en marge du récit fragmentaire qu'ils offrent de l'histoire universelle, le vécu au jour le jour d'un individu appelé à commander le cours d'un destin collectif. L'actualité biographique et historique est alors saisie en direct selon une démarche analytique qui privilégie le fragment au détriment du linéaire et du continu. Cette poétique de la brièveté atteint son apogée dans les journaux et les lettres où la datation des activités quotidiennes rappelle celle en vigueur dans les *diaries*.⁸

Mentionnons, à cet égard, que le témoignage de Villebon bascule dans le sillage du grand continent autobiographique quand il choisit de s'exprimer par lettres. L'écriture épistolaire, même destinée à un usage administratif comme c'est le cas pour notre gouverneur, est une expression qui, par essence, éveille la conscience singulière du scripteur et prête la voix à son être profond. Malgré leur nature dialogique, les lettres, comme le journal, invitent la personne qui écrit à une confrontation de soi à soi dans laquelle la présence de l'autre assume parfois un rôle de médiateur-révéléateur :

Le dialogue, même retardé, différé, comme il arrive dans un échange de lettres, peut agir comme un élément décapant, un révélateur des mobiles et intentions cachées. [...] Le *pour autrui* de la lettre bénéficierait ainsi d'une valeur d'entraînement par rapport au *pour soi* de l'introspection solitaire. La priorité du dialogue par rapport au monologue et au soliloque répond à certaines constantes anthropologiques: la rencontre d'autrui agit comme une provocation, révélatrice de la conscience de soi qui, abandonnée à elle-même, aurait tendance à demeurer en sommeil.⁹

La nature autobiographique des textes de Villebon devient plus explicite quand le gouverneur fournit des renseignements le concernant. Parmi les indications de nature autobiographique que Villebon laisse échapper dans ses textes se trouve celle qui nous apprend qu'il a pris un Indien du nom de Taxous pour frère adopté ou adoptif :

Taxous arriva de Pentagouet pour me voir et recevoir les présents. Je l'adoptai pour mon frère, en lui donnant l'habit le plus propre que j'eus, et il m'assura en partant que quoiqu'il s'allât faire un grand parti, qu'il n'en demeurerait pas là, et qu'il [en] ferait un aussitôt

⁷ Énumérant les différentes formes scripturaires fondées sur la mise en honneur du 'Je' qui s'exprime, Georges Gusdorf écrit : « L'autobiographie, le journal, ou la composition en série d'aphorismes n'épuisent pas les possibilités d'écritures du moi. Il en est d'autres, que l'on néglige d'ordinaire de considérer comme telles. Et d'abord l'immense domaine des lettres et correspondances reliant entre eux les amis, les amants, les parents, tous ceux qui ont des intérêts en commun. Il ne semble pas que l'on se soit beaucoup soucié de considérer en lui-même et pour lui-même ce mode d'expression original, qui possède pourtant tous les caractères d'un genre littéraire spécifique. » Cf. Georges Gusdorf, *Lignes de vie I. Les écritures du moi*, Paris, Éditions Odile-Jacob, 1991, p. 151.

⁸ Je tiens à reconnaître ici ma dette envers mon directeur de thèse, professeur Driss Aïssaoui, qui m'a fait profiter de ses connaissances du domaine littéraire de l'autobiographie.

⁹ *Ibid.*, p. 153.

après le premier, où il engagerait Madokawando à le suivre, ou qu'il le rendrait méprisable parmi la jeunesse.¹⁰

La mention de cette fraternité avec l'Indien Taxous est renouvelée un peu plus d'une année plus tard dans l'article du 18 août 1695 :

Ils partirent avec le Sieur Des Isles qu'ils me demandèrent pour être du parti, et je lui ordonne de se joindre à Taxous, mon frère adoptif aussitôt qu'il serait à Pentagouet.¹¹

La différence de noms n'aurait pas permis au lecteur de deviner le lien privilégié qui relie le gouverneur à son « frère » indien. Seule l'indication donnée ici permet de savoir que l'amitié entre Villebon et l'un de ses collaborateurs indiens pouvait se développer au point de se muer en relation fraternelle, faisant ainsi accéder Taxous au clan des Robineau.

L'écriture de Villebon acquiert une dimension autobiographique quand, dans certains passages, le gouverneur laisse paraître ses émotions et nous invite à découvrir son for intérieur. C'est le cas par exemple dans l'entrée du 24 octobre 1693 où il décrit la peine qu'il a ressentie en apprenant la mort du fils du même Taxous et où il fait part de l'estime qu'il avait pour le défunt et dit éprouver l'envie de pleurer avec son frère adoptif la perte d'un être cher :

Je reçus une lettre de M. de Thury en réponse d'une que je lui avais écrite pour faire savoir à Taxous, que je désirais de le voir pour pleurer avec lui la mort de son fils et lui donner des marques de l'estime que j'avais pour lui.¹²

La description du for intérieur ou tout simplement l'expression des sentiments et émotions qui donne aux textes de Villebon une couleur autobiographique se poursuit dans la lettre adressée aux membres du Conseil de Boston le 10 mai 1692, dans laquelle le gouverneur exprime sa frustration et sa déception :

On ne peut être plus surpris que je le suis, qu'après les démarches que j'ai bien voulu faire pour vous faire voir que je voulais conserver entre votre nation et la nôtre toute la bonne foi qui se doit pratiquer par les lois de la guerre, vous me reteniez le plus injustement du monde mes soldats sous prétexte qu'ils n'ont pas voulu venir.¹³

Villebon laisse voir sa colère ou à tout le moins son mécontentement que l'échange de prisonniers ne s'est pas fait selon le scénario prévu et fait connaître à ses homologues britanniques qu'il n'approuve pas la démarche de l'un des leurs, Sieur Alden. Axée sur des préoccupations

¹⁰ Cf. « Journal de l'Acadie 1693 et 1694. Du 15 septembre 1693 au 2 septembre 1694. De Villebon au Comte Pontchartrain », Entrée du 22 mai 1694.

¹¹ « Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie depuis le départ du vaisseau du roi *l'Envieux* commandé par Monsieur de Bonaventure. De l'état présent de la Nouvelle-Angleterre du 22 juillet 1695 au 5 septembre 1695 », Entrée du 18 août 1695.

¹² Ibid., Entrée du 24 août 1695.

¹³ « Lettre à Messieurs le Gouverneur et [membres du] Conseil de Boston. Du fort St. Joseph, en date du 10 mai 1692 ».

administratives et professionnelles, l'écriture de Villebon prend ici une dimension personnelle. Le gouverneur laisse émerger son moi sensible et livre un trait de sa personnalité en faisant voir son côté colérique.

La fermeté affichée par Villebon refait surface à l'occasion d'une lettre adressée au conseil et au commandant de la ville de Boston le 21 avril 1697 :

Je vous envoie par un armateur français une lettre de M. le comte de Frontenac. Cela m'oblige de vous marquer par la même occasion combien je me trouve sensiblement touché de la conduite que vos frégates ont tenue à l'égard du S[ieur] De Villieu, capitaine de ce fort, et des soldats que vous avez pris avec lui et le tout sur la mauvaise foi, comme cela vous est arrivé plusieurs fois à mon égard depuis que je commande en ce pays. Je vous déclare que j'en aurai tout le ressentiment que je dois pour l'intérêt du roi, mon maître, si vous ne le renvoyez incessamment avec tous les soldats pris avec lui avant six semaines et que vous aurez lieu de vous repentir si vous ne le faites de la conduite que vous tenez à l'égard des sujets du roi prisonniers dans votre gouvernement. Je ne vous mande rien de plus et si vous ne répondez pas à ce que je vous écris comme je le souhaite, vous reconnaitrez par la suite que je suis homme de parole.¹⁴

En même temps qu'elle exprime la fermeté qui caractérise la politique d'intransigeance adoptée par Villebon envers les colonies britanniques, marquant une rupture avec la mollesse dont on a pu accuser son prédécesseur Meneval, cette lettre peint aussi le gouverneur comme un homme franc, n'hésitant pas à exprimer le fond de sa pensée fût-ce à ses ennemis, et un homme de parole mettant à exécution les menaces qu'il profère. Villebon se laisse voir surtout comme un champion de la justice et de la justesse qui cherche un équilibre entre la flexibilité qu'exigent le dialogue diplomatique et la fermeté que doit avoir un homme d'état.

La dimension autobiographique ou tout simplement individualiste des écrits de Villebon se voit aussi à travers l'affirmation du sujet écrivant qui appose, un peu à la manière des peintres de la Renaissance, sa signature sur les textes nés de sa plume. La nature administrative et professionnelle de ces écrits exige certes du rédacteur d'assumer la responsabilité légale des documents qu'il produit en les signant, mais la mention « Je suis » dont le gouverneur marque ses textes laisse aussi apparaître un certain désir d'affirmation de soi, même si, il est vrai, Villebon n'était pas le seul à en faire usage.

Relégué au second plan comme la nature des écrits sollicités l'exige, le récit que fait Villebon de certains épisodes de sa vie est à la fois lacunaire et discontinu mais transcende les

¹⁴ Lettre du Sr De Villebon au conseil et commandant de Boston du 21 avril 1697, lettre contenue dans le « Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie depuis le mois d'octobre 1696 jusqu'au 1er octobre 1697 ».

documents dans lesquels il est inséré. Trop occupé à raconter les événements historiques auxquels il prend part, à interpeler un destinataire sur un fait concernant la gestion de la colonie dont il a la responsabilité ou à alerter un responsable ou un ministre de l'urgence d'une action à prendre, le gouverneur ne porte que peu d'attention à sa propre destinée ou à sa propre personne, mais laisse profiler une image de lui-même qui se dessine en filigrane et qui donne à ses textes une dimension quelque peu autobiographique.

iii. Intérêt et établissement des textes :

Les textes dont nous proposons l'édition¹⁵ sont donc importants à plus d'un égard. En plus de servir comme échantillon à l'étude de l'histoire coloniale française en Amérique du nord et des origines de l'histoire et de l'identité acadiennes, ils nous renseignent de façon directe sur les hommes qui étaient engagés dans la lutte pour le triomphe ou la survie du fait français dans le Nouveau-Monde. La multiplication de travaux comme celui-ci permettra de conserver une partie non négligeable du patrimoine canadien et de faire connaître aux chercheurs, aux curieux de l'histoire coloniale ainsi qu'au grand public une série de témoignages qui fondent, en partie, notre héritage culturel et notre mémoire collective.

Le travail d'édition que nous avons effectué a donc pour objectif de sauver de l'oubli quelques textes appartenant à l'histoire canadienne et consiste en une série d'étapes. Dans un premier temps, nous avons procédé à un tri des différents documents de Villebon afin d'en choisir ceux qui présentent une longueur suffisante pour faire l'objet d'un travail d'édition. Nous avons ensuite essayé de repérer l'emplacement des manuscrits originaux de ces textes. A notre surprise, nous avons découvert que la majorité des écrits du gouverneur se présente sous forme de tapuscrits, les manuscrits ayant été égarés ou perdus. Seuls quelques textes, souvent trop courts, nous sont parvenus sous leur forme manuscrite. La plupart des tapuscrits réalisés à partir des textes de Villebon se trouvent au centre d'études acadiennes affilié à l'université de Moncton et sont

¹⁵ Les textes dont nous entreprenons de faire l'édition dans le cadre de la présente thèse sont tous écrits par Joseph de Villebon et se présentent comme suit : 1. *Relation de mon voyage à l'Acadie sur le vaisseau l'Union et de tout ce qui s'est passé au pays dans tout le temps que j'y ai été. Villebon au marquis de Chevry, président de la société commerciale de l'Acadie en 1690.* 2. *Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie depuis le 13 octobre 1691 jusqu'au 25 octobre 1692 Villebon au Comte Pontchartrain.* 3. *Journal de l'Acadie 1693 et 1694 du 15 septembre 1693 au 2 septembre 1694 Villebon au Comte Pontchartrain.* 4. *Mémoire sur l'état présent de la Nouvelle-Angleterre et de Boston, 1694.* 5. *Journal de l'Acadie, du 17 septembre 1694 au 12 Juillet 1695.* 6. *Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie depuis le départ du vaisseau du roi l'Envieux commandé par Monsieur de Bonaventure, de l'état présent de la Nouvelle-Angleterre. Du 22 juillet 1695 au 5 septembre 1695.* 7. *Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie. Depuis le 1^{er} octobre 1696 jusqu'au 1^{er} octobre 1697.*

répertoriés au sein du fonds Gaudet. Un certain nombre de documents composés par Villebon sont disponibles aux archives nationales d'Ottawa. Nous sommes consciente que pour prétendre à un haut degré d'authenticité, un travail d'édition devrait être réalisé à partir de manuscrits originaux. Toutefois les contraintes de temps imposées par le présent travail ne nous ont pas permis d'aller jusqu'au bout de nos recherches. Nous avons donc été amenée à travailler sur des tapuscrits.¹⁶

Les textes que nous avons choisi de retenir sont d'une longueur et d'une richesse suffisamment significatives pour justifier un travail d'édition. Ce travail est d'autant plus nécessaire que les textes de Villebon n'ont jamais été édités ou publiés depuis la parution de leur traduction anglaise par John Clarence Webster en 1934.¹⁷ Notre travail a donc le mérite de combler ce manque.

Soulignons, par ailleurs, que les textes que nous avons retenus assurent une continuité chronologique qui couvre toute la décennie de 1690 à 1700. Non seulement ils proposent une permanence dans la couverture des événements qui ont conduit à la signature d'une série de traités entre la France et l'Angleterre, dont notamment celui de Ryswick, mais ils nous renseignent également sur l'évolution de la personnalité de Villebon pendant les dernières années de son mandat, ajoutant ainsi l'intérêt autobiographique à la valeur documentaire et historique.

Parce que Villebon s'exprime dans la langue de son époque, à savoir la langue du XVII^{ème} siècle, nous avons jugé nécessaire de moderniser l'écriture afin de faciliter la lecture de ses textes aux lecteurs contemporains. Ceci nous a amenée à effectuer une série de changements. Il a d'abord fallu remplacer la forme en « ois » par celle en « ais » et procéder à des changements du même genre. Certains toponymes ont aussi subi quelques modifications. Ceci est dû au fait que leur appellation a changé ou que leur graphie a connu une certaine évolution avec le temps. Le passage sous contrôle anglais n'est pas non plus étranger aux fluctuations graphiques ayant affecté certains noms de lieux.

¹⁶ Deux sources concordantes nous apprennent que les tapuscrits en question résultent de la transcription faite par Placide Gaudet à partir des textes originaux de Villebon. D'une part, les archives de l'Institut d'études acadiennes affilié à l'Université de Moncton classent ces tapuscrits parmi les documents du fonds Placide Gaudet; d'autre part, John Clarence Webster, dans la préface de son livre *Acadia at the seventeenth century*, dit avoir bénéficié de l'aide de l'archiviste P. Gaudet (1850-1930) dans le déchiffrement des manuscrits de Villebon : « Most of these early documents, owing to the character of the handwriting, were often difficult to decipher, and I was assisted in this task by the late Placide Gaudet, who, in his long years of service in the Public Archives, had acquired great skill in reading difficult manuscripts. » Soulignant l'expérience et l'expertise de P. Gaudet dans la lecture des manuscrits, John Webster nous invite à croire en la fiabilité et la viabilité de son travail de transcription.

¹⁷ John Clarence Webster, *Acadia at the seventeenth century. Letters, Journals and Memoirs of Joseph Robineau De Villebon, Commandant in Acadia 1690-1700*. Saint John : The New Brunswick Museum, 1934.

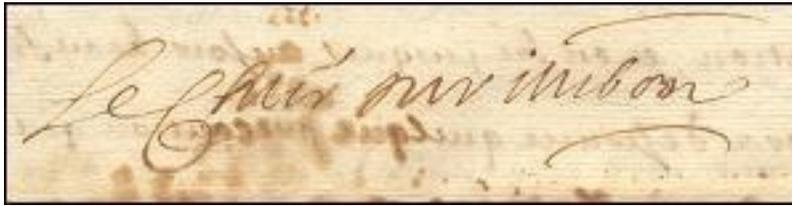
Notre travail d'édition nous a également amenée à effectuer de nombreuses corrections grammaticales et stylistiques que nous avons expliquées et commentées systématiquement dans des notes infrapaginales. Les incorrections rencontrées résultaient soit de formes graphiques et de structures grammaticales vieillies ou anachroniques.¹⁸

Les nombreuses notes en bas de page dont nous avons accompagné la transcription du texte ainsi que la présente introduction nous ont, par ailleurs, permis d'inscrire les textes retenus dans leur contexte historique, de faire ressortir leur valeur documentaire et de faire connaître les personnages historiques ayant pris part aux faits relatés.

Appartenant à plusieurs domaines du savoir, ces textes élaborés dans le contexte des « zones de contact », gagnent à être étudiés dans le cadre d'une approche multidisciplinaire combinant l'histoire des idées et des mentalités, l'histoire coloniale, l'histoire et la théorie des genres. Cette approche diversifiée, capable de marier la valeur historique aux effets textuels des documents étudiés, nous permettra d'effectuer de temps en temps, dans les notes infrapaginales, des analyses et des comparaisons avec d'autres textes et des récits de voyage d'Ancien Régime.

¹⁸ Pour les différentes modifications opérées lors du présent travail, voir la section intitulée « Protocole d'édition ».

Chapitre 2 : Aperçu biographique



Parmi les colons français qui ont laissé leur marque dans l'histoire coloniale française dans le Nouveau-Monde, Villebon occupe une place de taille. Par son charisme, sa volonté de fer et sa rigueur dans la défense des intérêts français, il apparaît comme un grand stratège qui a dominé l'actualité politique et militaire acadienne à la fin du XVII^{ème} siècle. Mais qui est vraiment cet homme qui a gravé son nom sur le mur de l'histoire ?

Joseph Robineau De Villebon : de la naissance à la mort

Le père de Villebon, René Robineau, de son premier nom De Becancour de la Seigneurie portant le même nom, était intendant de la Nouvelle-France. En 1652, il épouse Marie LeNeuf, fille du Sieur de la Potherie, gouverneur de Trois-Rivières. Le jeune couple s'installe sur les terres du beau-père. En 1691, Robineau devient baron de Portneuf. Faisant partie d'une famille de sept enfants, Joseph voit le jour à Québec le 22 août 1655. Il reçoit son éducation en France. Après des études au lycée, il s'enrôle dans l'armée, plus précisément dans le régiment des Dragons au sein duquel il évolue pendant dix ans. A son arrivée au Canada, il a le grade de Capitaine. Il s'établit en Acadie. C'est en tout cas ce que nous apprend l'évêque Saint Vallier¹⁹ dans un court récit de voyage entrepris à Port-Royal en juillet 1686. Ce dernier précise qu'à son arrivée à l'ancienne capitale acadienne, il est reçu par un certain M. de Villebon qui assure le commandement en l'absence du gouverneur Perrot :

Dans le trajet qu'il nous fallut faire pour aller au Port-Royal, après neuf jours d'une fâcheuse navigation où on ne dort presque point, & où nous pensâmes périr, enfin le jour de S[aint] Jacques manquant de vivres, & ne nous pouvant résoudre à relâcher de dix lieues, nous fûmes contraints de débarquer pour prendre le chemin des bois qui nous conduisit au terme. M^r de Villebon qui commandait dans la place en l'absence du Gouverneur, me reçut avec ses gens sous les armes, &

¹⁹ Il s'agit de Jean-Batiste de La Croix de Chevreière De Saint-Vallier. Il est né à Grenoble le 14 novembre 1653. Il est le fils de Jean de La Croix de Chevreières de Saint-Vallier et de Marie de Sayve. Il est mort à Québec le 26 décembre 1727. Il est le deuxième évêque de Québec. *Dictionnaire biographique du Canada* (Version en ligne).

me fit en son particulier toutes les honnêtetés possibles ; mais ma principale joie fut de voir le jour de Sainte Anne, la ferveur avec laquelle la plupart reçurent les Sacrements.²⁰

L'année suivante, on retrouve Villebon agissant comme envoyé spécial de ce dernier, transmettant à deux reprises un courrier au gouverneur de Boston.²¹

Le Traité de Whitehall, signé entre la France et l'Angleterre le 16 novembre 1686, contient une clause stipulant que, peu importe les conditions prévalant en Europe entre ses deux puissances européennes, la paix doit être maintenue entre leurs colonies dans le Nouveau-Monde. Malgré l'existence de ladite clause, les Français planifient une attaque contre les possessions anglaises. A l'automne 1688, Villebon, ayant reçu l'ordre de Frontenac, devait s'apprêter à accompagner M. de la Caffinière²² lors d'une expédition militaire composée de deux navires. Mais pour des raisons inconnues, leur route s'arrête à Port-Royal. En 1690, suite à la mort de Charles Duret de Chevery,²³

²⁰ Père Saint Vallier, « Lettre de M. l'Évêque de Québec, où il rend compte à un de ses amis de son premier voyage de Canada, et de l'état où il a laissé l'Église et la colonie » *Estat présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle France*, Montréal, J.-B. Rolland et fils, 1856, p. 98-99.

²¹ Il vint en Acadie vers 1685 ou 1686 et y joua un rôle important pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, quand il dut remplacer le gouverneur Meneval, fait prisonnier par les Anglais (1690). Cf. Robert Challe, *Mémoires*, édition critique établie par Frédéric Deloffre et Jacques Popin, Droz, 1996, paragraphe 291, note 12, p. 376.

²² Il s'agit d'un officier de la marine qui avait pour mission de mener une attaque contre Manhatte (Manhatan). Voici ce que dit Jean Ferland de cette mission : « M. Bégon reçut ordre de préparer les munitions nécessaires à l'expédition, et d'armer, dans le port de Rochefort, deux frégates qui devaient être placées sous le commandement du Sieur de la Caffinière. Celui-ci, arrivé sur la côte de l'Acadie, y laissait les objets dont il était chargé, et allait ensuite dans la baie de Manhatte, où il aiderait à M. de Callières. En rendant compte de son administration, au commencement de l'année 1690, M. de Denonville recommandait fortement le même projet ; il ajoutait que les frégates employées à la prise de Manhatte pourraient ensuite ravager les côtes de la Nouvelle-Angleterre et attaquer Boston, et il recommandait comme très capables de conduire les vaisseaux français les Sieurs de Villebon et Lamotte-Cadillac, venus depuis peu de l'Acadie à La Rochelle. » Cf. Jean A. B. Ferland, *Cours d'histoire de Canada (1663-1759)*, volume II, Augustin Côté, Éditeur-Imprimeur, Québec 1865, p. 193.

²³ Charles Duret De Chevery De La Boulaye, né vers 1645. Il est le cousin germain de Charles-François Duret de Chevy, marquis de Villeneuve et propriétaire de la Compagnie de la pêche sédentaire de l'Acadie se trouvant à Chédabouctou (Présentement Guysborough, N.É.). En cette qualité, La Boulaye a été préféré à un certain Robert Challe (voir *Mémoires* de celui-ci) au poste de lieutenant du roi en Acadie, fonction qu'il a occupé de 1685 à 1690 (?). Antérieurement à sa carrière acadienne, La Boulaye a participé en tant qu'officier à la campagne des Flandres en 1677. C'est lui qui assurait le commandement du comptoir de Chédabouctou quand celui-ci fut pris par les Anglais de Boston successivement en 1688 et 1690. Selon le *Dictionnaire biographique du Canada*, cet établissement « comprenait alors le fort Saint-Louis et quelques huttes de construction rudimentaire. La Boulaye avait là 15 ou 20 hommes ». Toujours selon la même source, « La Boulaye s'enfuit à Québec en 1688 pour échapper aux flibustiers. En 1689, n'ayant reçu aucune rémunération, il demanda une concession minière et un congé pour retourner en France. » Certains biographes le donnent pour mort en détention à Boston en 1690 suite à la seconde attaque contre le fort de Chédabouctou et sa capture par les hommes de Cyprian Southak. Mais certains témoins comme Dauphin de Montorgueil et Bochart de Champigny prétendent qu'il est plutôt rentré en France vers la fin de la même année. Voici ce que dit le père Saint Vallier de son passage à Chédabouctou et de sa rencontre avec La Boulaye : « Comme je devais parcourir au tant que je le pourrais toutes les habitations françaises de L'Acadie, pour connaître par moi-même l'état de cette nouvelle Colonie, je passai à Richibouctou, à Chedaik, à l'Isle S. Jean qui me sembla belle, au Cap Louis, au Petit-Passage, à Fronsac et à Chédabouctou, où je voulais m'arrêter un peu pour y voir la pêche sédentaire établie depuis deux ans par une Compagnie particulière de France [...]. Le Commandant du fort est M. de la Boullaye Lieutenant de Roi dans la Province, homme d'honneur & affectionné aux intérêts de la Compagnie, il y a cinquante Français occupez à la pêche & au travail, que deux pères Pénitents de la Province de Normandie ont grand soin d'instruire. » Cf. « Lettre de M. l'Évêque de Québec, où il rend compte à un de ses amis de son premier voyage

dit La Boulaye, Segnelay alors ministre de la marine, désigne M. Dauphin de Montorgueil²⁴ comme lieutenant du roi en Acadie.

Au mois de septembre de la même année, le gouverneur en exercice, Meneval, demande un congé pour des raisons de santé, suggérant Villebon comme remplaçant pendant son absence. Cette requête ayant été rejetée, Villebon, contrairement à la demande de son supérieur, est envoyé en France où il demeure pendant tout l'hiver. Il ne quitte La Rochelle que le 4 mai 1690 à bord de l'*Union*. A son retour à Port-Royal le 14 juin, il découvre que l'endroit a été pris par une expédition anglaise commandée par le capitaine William Phips pour le compte de l'état de Massachusetts. Ce dernier forme un gouvernement provisoire composé de six conseillers en plus de leur chef, le sergent de cargaison, connu sous le nom de Chevalier.²⁵

La carrière acadienne de Villebon en tant qu'officier connaît un nouvel essor « pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, quand il dut remplacer le gouverneur Meneval, fait prisonnier par les Anglais (1690). Il en fut nommé « commandant » en titre le 7 avril 1691 après un voyage à Paris et le retour par Québec. »²⁶ Étant *de facto* représentant de l'autorité coloniale française à un moment où Port-Royal sombre dans le chaos et sa population plonge dans le désarroi et l'angoisse, Villebon doit réagir vite. Les forces anglaises, étant stationnées à La Hève, peuvent à tout moment, si elles apprennent sa présence à Port-Royal, saisir son navire et confisquer les marchandises précieuses qu'il transporte. Sous les conseils de l'ingénieur et expert en fortifications Vincent Saccardie,²⁷ il décide d'abandonner le Fort, craignant le retour imminent de l'armée anglaise pour

de Canada, et de l'état où il a laissé l'Église et la colonie » *Estat présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle France*, Montréal, J.-B. Rolland et fils, 1856, p. 90-91.

²⁴ Dauphin De Montorgueil est un officier de la marine. Il a été désigné par Villebon comme lieutenant du roi en Acadie en 1690, après la mort ou la fuite de Charles Duret De Chevry. Il est le fils du gouverneur de Châtellerault (France). Selon le Dictionnaire biographique du Canada, « Il est fort probable que Dauphin de Montorgueil soit la personne du même nom qui, « lieutenant de frégate et flûte du port de Rochefort », mourut à la côte de Saint-Dominique, sur le Solide, le 26 juillet 1694.

²⁵ Il s'agit de Charles La Tourasse qui a servi en tant que sergent dans la compagnie de Villebon. Après sa capture en 1690 il a été nommé provisoirement commandant par William Phips. Voir la note 59.

²⁶ Robert Challe, *Mémoires*, édition critique établie par Frédéric Deloffre et Jacques Popin, Droz, 1996, note 12, p. 376.

²⁷ Vincent Saccardy (de Saccardy, Saccardie), mort à Amboise en France en mai 1691, a été ingénieur général du roi de France au Canada entre 1689 et 1691. Sa mission consistait à mettre en exécution les plans conçus par Pasquine en vue de la reconstruction de Port-Royal. Il est arrivé à Chédabouctou (Guysborough, N.-É.) où se trouvait le siège de la Compagnie de pêche sédentaire de l'Acadie le 4 septembre et à Port-Royal le 6 octobre. Pendant son court séjour sur place, il entreprit la démolition du vieux fort et la reconstruction d'un nouveau, plus considérable, à quatre bastions. Ce fort était conçu de manière à servir de rempart à l'église, au presbytère, au moulin, aux quartiers de la garnison et à la résidence du gouverneur. Rappelé en France en novembre, il se fait réprimander par le ministre Segnelay pour avoir adopté un plan différent de celui de Pasquine. Une fois le plan réduit à moitié, Segnelay lui permet de regagner le Canada au printemps suivant. En la compagnie de Villebon, Saccardy arrive à Port-Royal le 14 juin 1690 à bord de l'*Union*. A sa déception, l'établissement avait été pris par Phips quelque trois semaines plus tôt, soit le 21 mai. Suite

le ravitailler. Le siège du gouvernement est transféré provisoirement à Fort Jemseg sur la rivière St. Jean. En compagnie d'une petite armée constituée de soldats ayant fui l'attaque anglaise et de ceux récemment venus de France, Villebon envoie un messager à Chédabouctou²⁸ pour réclamer du renfort auprès de Montorgeruil. Malheureusement, celui-ci et quatorze de ses hommes sont capturés lors d'une attaque commandée par W. Phips.

Le 15 juillet, Villebon part pour Québec en espérant obtenir l'aide du comte Frontenac. Après une brève rencontre avec ce gouverneur, il rentre en France pour exposer ses plans au ministre Pontchartrain.²⁹ Non seulement il est bien reçu à Paris, mais il est aussi nommé commandant de l'Acadie et obtient que son frère Portneuf soit désigné lieutenant sous son commandement. Il revient au Canada à bord du *Soleil d'Afrique*,³⁰ navire dépêché par Louis XIV pour protéger les côtes acadiennes. Il arrive à Québec au début du mois de juillet mais son bateau est confisqué par Frontenac³¹ qui appréhende une autre attaque anglaise. Mais comme il n'y a pas eu d'agression de la part des colons britanniques, le gouverneur autorise Villebon à continuer sa route vers l'Acadie où il arrive en novembre de la même année. Peu de temps après, il confisque un navire anglais appartenant à un marchand de Boston nommé John Aldin.³² Cette prise lui permet de proposer un échange de prisonniers au gouverneur de la Nouvelle-Angleterre.

Partisan d'une politique de fer envers les colonies de la Nouvelle-Angleterre, Villebon est, par ailleurs, en très bons termes avec les Indiens de diverses régions de l'empire. Ceux-ci lui témoignent amitié et confiance. Il doit cette sympathie aux cadeaux qu'il leur offre et aux

à cette déconfiture, Villebon décide de transférer son quartier général à Jemseg. Quant à Saccardy, il a été capturé par des corsaires de Boston commandés par Jacob Leisler lors d'une attaque contre l'*Union*, survenue le 30 juin. Il décède à bord du bateau qui le ramenait en France. Il a été inhumé le 7 mai 1691 à Amboise. Cf. *Le Dictionnaire biographique du Canada* (version en ligne).

²⁸ Ancien fort et comptoir commercial qui servait de siège à la Compagnie de pêche sédentaire d'Acadie. Il est situé au fond de Chédabouctou Baie. Le lieu porte aujourd'hui le nom de Guysborough et se trouve à quelques lieues de Canso. Le fort de Chédabouctou est un haut lieu de l'histoire acadienne. A cause de son emplacement stratégique, il était très convoité par les colons de la Nouvelle-Angleterre qui voyaient en lui un passage important dans la route de navigation maritime vers l'Europe. Le fort a été attaqué successivement en 1688 et 1690.

²⁹ Sur la biographie de ce ministre, voir la note 142.

³⁰ C'est le capitaine Bonaventure qui commandait ce navire chargé de marchandises, de munitions et de cadeaux pour les Amérindiens.

³¹ *Le Dictionnaire biographique du Canada* (version en ligne) offre une biographie complète de ce personnage haut en couleurs de l'histoire coloniale française en Amérique du Nord. En voici les lignes préliminaires : « Buade, Louis De, comte de Frontenac et de Palluau, soldat, gouverneur général de la Nouvelle-France ; une des figures les plus turbulentes et les plus influentes de l'histoire du Canada, surtout connu comme l'architecte de l'expansion française en Amérique du Nord et le défenseur de la Nouvelle-France contre les attaques de la confédération iroquoise et des colonies anglaises ; né, après la mort de son père, le 12 mai 1622 à Saint-Germain-en-Laye ; mort le 28 novembre 1698 à Québec, inhumé dans l'église des Récollets de cette ville. »

³² Sur ce personnage, voir note 80.

promesses, généralement tenues, qu'il leur fait. Cette alliance avec les indigènes est en grande partie l'œuvre de son subalterne, le père Thury qui exerce une grande influence sur la population indigène. Avec le temps, Villebon réussit lui-même à développer des stratégies lui permettant de bien gérer ses relations avec les Indiens. Non seulement il les traite avec dignité, mais il prend également soin d'envoyer certains de leurs chefs en France où ils sont reçus avec tous les honneurs.

En bon serviteur de l'empire, Villebon déploie jusqu'au bout tous ses efforts pour mettre en œuvre la politique coloniale voulue par Louis XIV. Celle-ci consiste essentiellement à instrumentaliser les Amérindiens, qui ont une grande estime pour le gouverneur, afin de faire peser une menace constante sur la Nouvelle-Angleterre. Dans cette démarche, Villebon bénéficie de l'appui de son assistant l'abbé Louis-Pierre Thury³³ et de Jean-Vincent d'Abbadie,³⁴ dit baron de Saint-Castin. Voyant la menace posée par son homologue français, Phips tente de neutraliser les effets de sa stratégie en reconstruisant en 1692 le fort William Henry, situé à Pemaquid. Grâce à cette fortification, il essaie de s'assurer de l'appui des Abénaquis qu'il veut convaincre de défendre les intérêts britanniques. Mais ses nombreuses tentatives ne seront jamais couronnées de succès. En bon stratège, Villebon cherche à doter les colonies françaises de fortifications aussi efficaces que celles mises au point par les Anglais. Pour mieux résister aux menaces qui pèsent sur Jemseg, protéger les voies de navigation et empêcher les incursions des navires anglais, il entreprend de construire un nouveau fort en amont sur la rivière Saint-Jean. A sa fondation, ce fort sera baptisé Fort Saint-Joseph.³⁵ Mais c'est sous son appellation indienne de Naxouat, Nashwaak ou Natchouak qu'il sera plus célèbre. Cette prolifération de sites fortifiés de part et d'autre s'explique par une escalade militaire, chaque clan multipliant les intrusions et les attaques contre le camp

³³ Père Louis-Pierre Thury, né à Bayeux, en France, en 1650. Admis au Séminaire de Québec en 1676 où il est ordonné prêtre en 1677, il est envoyé par l'archevêque de Laval en 1684 en Acadie où il sert comme missionnaire à Rivière Sainte-Croix, présentement Miramichi. Il a pu avoir une grande influence sur les Indiens abénaquis et s'en est servi pour aider les Français, dont Villebon, dans leurs campagnes contre les Anglais. Il a, entre autres, accompagné les Indiens dans l'attaque contre le fort Pemaquid en 1689. Le ministre Pontchartrain le loua pour les soins qu'il prodigua aux Indiens sur le plan religieux et spirituel et pour son zèle à les instrumentaliser contre l'ennemi anglais. En 1699, Thury suggéra à Louis XIV de transférer le siège du gouvernement acadien au territoire de l'actuelle Nouvelle-Écosse et de rassembler la population indienne dans un site allant de la Shubenacadie et Cheboucto (l'actuelle Halifax). Le roi approuva sa recommandation et demanda à Villebon de l'aider à sa réalisation.

³⁴ Jean-Vincent d'Abbadie, dit Baron de Saint-Castin, né en 1652 (?). Il est arrivé au Canada en 1665 avec le régiment Carignan-Salières. Quand le régiment fut rappelé en France après une campagne ratée contre les Iroquois en 1668, certains soldats, dont Saint-Castin sont restés pour devenir colons. *Le Dictionnaire biographique du Canada* (version en ligne).

³⁵ Même s'il s'agit là de l'une des grandes réalisations de Villebon sur le plan de défensif, la construction de ce fort dans le havre de St. Jean n'a pas été immédiatement acceptée par le roi. Il a dû attendre deux années entières avant que son projet ne soit effectivement lancé.

adverse.³⁶ Parmi les plus grands exploits réalisés par Villebon lors de cette période caractérisée par de grandes tensions militaires est sans conteste la prise du fort William Henry en 1696, succès rendu possible, il est vrai, grâce à l'aide de Pierre Le Moyne d'Iberville. Au début de l'année 1696, les Indiens de différentes tribus éprouvent un grand ressentiment à l'endroit des Anglais suite aux agissements du capitaine Chubb, commandant du Fort Pemaquid. Ils sont prêts à seconder les Français dans une éventuelle attaque contre les possessions anglaises. Le gouvernement français décide peu après d'organiser une expédition à cet effet. Iberville et Bonaventure sont dépêchés à bord de l'*Envieux* et de *Profond* à Québec et au Cap Breton où ils embarquent respectivement quelques soldats et une trentaine de Micmacs avant de faire cap vers la rivière St. Jean. Après une escarmouche avec deux navires anglais, ils gagnent, le 15 juillet, le fort Natchouak où les attendent Villebon, le père Simon et des dizaines de Micmacs. Malgré la violence et la multiplication des agressions anglaises contre l'Acadie, le gouverneur résiste et échappe à toutes les tentatives visant à le capturer. La résistance qu'il oppose à ses ennemis anglais et ses dons de stratège n'empêchent pas cependant la signature en 1697, du traité de Ryswick qui assure aux possessions françaises une paix relative au prix de concessions territoriales importantes. Si l'Acadie reste française,³⁷ la question des frontières reste posée.³⁸ Des problèmes de pêche entre les deux puissances coloniales demeurent aussi non résolus.

Croyant que les hostilités cesseront définitivement, Villebon estime qu'il n'est plus nécessaire de continuer à être aussi généreux avec les Indiens et que la largesse à leur égard n'est désormais utile qu'en temps de guerre. Suite à cette « politique d'austérité », les Indiens accroissent leur commerce avec les colons de la Nouvelle-Angleterre. Les habitants de Port-Royal demandent à leur tour le droit d'établir des échanges commerciaux avec cette colonie britannique.

³⁶ Un exemple de cette longue campagne d'hostilités réciproques, est le cas d'un corsaire français du nom de Pierre Maisonnat qui attaque quelques vaisseaux ennemis qu'il arrive à capturer. En réponse à cette agression, Benjamin Church marche sur la région de Beaubassin, située à Chignecto Bay. Ce raid produit des effets dévastateurs sur les communautés acadiennes concernées.

³⁷ Les éditeurs des *Mémoires* de Robert Challe, consacrant une note intéressante à Villebon, prête au gouverneur une série d'actions qui auraient infléchi le cours de l'histoire : « C'est alors qu'il s'empara d'un vaisseau anglais où il fit prisonnier John Nelson. Pour défendre l'Acadie, Robineau, qui jouissant lui-même d'un grand prestige auprès des Indiens, fut aidé par Saint-Castain. En 1696, il réussit même, avec l'aide de Pierre Le Moyne d'Iberville, à capturer le fort anglais de William-Henry. C'est grâce à son action que l'Acadie resta française au traité de Ryswick. Sur ce point, Robert Challe, *Mémoires*, édition critique établie par Frédéric Deloffre et Jacques Popin, Droz, 1996, note 12, p. 376.

³⁸ Une commission spéciale devait être nommée pour le régler. Les Français, en effet, prétendaient que la frontière devait suivre le cours de la rivière Kennebec. Une des raisons invoquées pour justifier cette réclamation était que les Indiens, alliés des Français, habitaient la région située entre cette rivière et la Penobscot, Les Anglais, par ailleurs, étaient d'avis que la frontière devait se trouver sur la rivière Sainte-Croix.

La famine qui finit par sévir en Acadie vers la fin de 1698 oblige Villebon à se rendre à l'évidence et à se tourner vers Boston pour l'achat des vivres.

Malgré sa brièveté (1690-1700), le parcours de Villebon à la tête de l'administration coloniale française en Acadie est à la fois remarquable et décisif. Grâce à sa force de caractère, à son audace, au prestige dont il jouit auprès des Amérindiens et à la rigueur avec laquelle il applique la politique de Versailles, il réussit à se hausser au statut de héros de l'histoire acadienne. Ce prestige s'explique par le fait qu'il adopte une ligne dure envers les adversaires anglais à une époque où se décide l'avenir des colonies françaises d'Outre-Atlantique.

Généralement apprécié et parfois controversé, Villebon ne laisse personne indifférent. Entre le portrait flatteur que tracent de lui à la fois les témoignages de ses collaborateurs et certains écrits administratifs et le personnage tel que dépeint par ses détracteurs, il y a une fluctuation qui peut laisser perplexe. Si les premiers insistent sur ses grandes réalisations et lui attribuent le maintien de l'Acadie sous la domination française, l'établissement des alliances avec les Amérindiens et leur instrumentalisation dans le harcèlement continu de la Nouvelle-Angleterre, l'élaboration d'une stratégie défensive fondée sur la construction de fortifications³⁹ toujours plus nombreuses et l'idée d'instaurer un système de permis de pêche dans les eaux françaises,⁴⁰ les seconds lui prêtent, comme le fait remarquer le *Dictionnaire biographique du Canada*, des actions moins honorables et l'accusent d'abus de pouvoir et d'enrichissement illicite.

Pendant son séjour en Acadie, il fait en effet face à de nombreuses plaintes portées à son encontre. Dans son rapport intitulé *Mon séjour de l'Acadie*, M. de Gargas, considéré comme le principal écrivain de l'Acadie dans les années 1685–1688, lui reproche, par exemple, d'intimider et d'insulter les habitants et de leur extorquer des sommes exorbitantes pour les marchandises. Il va jusqu'à appeler Villebon « la terreur du pays ». En 1696, l'intendant Bochart de Champigny transmet au ministre d'autres plaintes contre Villebon : les seigneurs et les habitants de la rivière Saint-Jean, en particulier, accusent le gouverneur de « menaces et mauvais traitements » à leur égard et lui « imputent de s'être attiré toute la traite dans son fort ». Les accusations n'épargnent pas les frères de Villebon, servant alors sous son commandement. On leur reproche de l'aider dans cette besogne et de mener une vie scandaleuse.

³⁹ Le roi permit à Villebon de procéder à la reconstruction du fort Saint-Jean. Villebon se donna à cette tâche et transporta le siège de son gouvernement au fort Saint-Jean vers 1698. C'est là qu'il mourut, le 5 juillet 1700.

⁴⁰ Il semble que ce plan n'ait pas été exécuté, pas plus que le plan de l'attaque de Manatte (Manhattan) et de Boston, que Villebon avait toujours vigoureusement soutenu.

Chapitre 3

**Relation de mon voyage à l'Acadie sur le vaisseau l'*Union*
et de tout ce qui s'est passé au pays
dans tout le temps que j'y ai été.**

**Villebon au Marquis de Chevry,
Président de la société commerciale de l'Acadie
1690**

**Relation de mon voyage à l'Acadie sur le vaisseau l'*Union* et de tout ce qui s'est passé au
pays dans tout le temps que j'y ai été.
Villebon au Marquis de Chevry, président
de la société commerciale de l'Acadie en 1690⁴¹**

Je reçois à La Rochelle un ordre de Monseigneur le Marquis de Seignelay,⁴² pour m'embarquer sur le vaisseau *L'Union*,⁴³ appartenant à Monsieur de la compagnie de l'Acadie, avec Monsieur de Sacardie,⁴⁴ ingénieur.

J'en partis le 4 mai, et après avoir eu une traversée assez favorable, j'eus connaissance des côtes de l'Acadie, le six du mois de juin, et l'ayant approchée à trois lieues ou environ nous reconnûmes le Port Mouton,⁴⁵ et vîmes dans le même temps une quesche⁴⁶ anglaise qui était à l'ancre. Nous arrivâmes dessus, et la primes. Elle était d'environ 25 tonneaux et chargée de 25 à 30 quintaux de poisson vert, avec cinq hommes d'équipage.

Je fis interroger le maître et les matelots, sur les bâtiments qui pourraient être à nos côtes. Je ne pus rien en tirer d'eux, sinon qu'ils avaient vu six ou sept bâtiments, tant grands [que] petits, dont les équipages étaient composés de Français, d'Anglais et d'Hollandais, et qui croisaient le long de nos côtes. Je leur fis demander s'ils n'avaient point ouï dire que l'on eut fait quelque entreprise sur Port-Royal, ou quelque autre habitation française. Ils me disent que « non ».

Je continuai ma route vers Port-Royal, et passant par le détroit de l'Isle longue⁴⁷ au sud-ouest, je fis tirer quelques coups de canon à quelque distance, l'un de l'autre, pour faire venir quelques Sauvages⁴⁸ à bord, en cas qu'il y en eut à la chasse, pour apprendre d'eux des nouvelles sûres, de ce qui s'était passé dans le pays depuis mon départ en l'année 1689. Nous l'approchâmes sur les huit heures du soir, et ayant envoyé la chaloupe à terre pour savoir ce qui était. Elle revient quelque temps après avoir [pris] deux habitants de Port-Royal qui étaient là à pêcher de la morue. Ils nous apprirent la prise de Port-Royal par les Anglais, et qu'il n'y avait que douze jours qu'ils

⁴¹ Il s'agit de la Compagnie de pêche sédentaire de l'Acadie, établie à Chédabouctou.

⁴² Le fils de Jean-Baptiste Colbert, il lui succéda à la Marine et à la Maison du roi en 1683.

⁴³ Appartenant à l'entreprise de pêche sédentaire de l'Acadie.

⁴⁴ Il s'agit ici de Vincent Saccardy, ingénieur général du roi de France au Canada. Il a joué un grand rôle dans la construction des fortifications dans les colonies françaises en Acadie. Cf. *Dictionnaire biographique du Canada* (version en ligne).

⁴⁵ Port Mouton est un petit village sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, au Canada.

⁴⁶ Ce mot dérive du vocable anglais « Ketch », qui veut dire petit bateau. Cf. glossaire.

⁴⁷ L'Isle Longue, ou « Long Island », se trouve dans la baie Sainte-Maryse au large du canton de Digby, Baie de Fundy.

⁴⁸ Les indigènes amérindiens, population native du Canada.

en étaient partis, que M. Perrot⁴⁹ était à Port-Royal, avec le Sieur De Goutins⁵⁰, écrivain du roi. Comme le vent m'était favorable et qu'il n'y avait que six lieues jusqu'à l'entrée de Port-Royal, j'y arrivai le matin, et étant entré dans le bassin, je montai jusques à la rade du fort, le 14 du mois.

Je trouvai à mon débarquement Messieurs Perrot et De Goutins et après les avoir entendus quelque temps et un des principaux habitants du lieu sur la reddition de Port-Royal.

J'appris que le 19 du mois demai deux soldats que M. de Meneval⁵¹ [était] accoutumé de porter à l'entrée du bassin de Port-Royal, étaient venus l'avertir qu'il paraissait sept bâtiments, fort près de ladite entrée et qu'ils les avaient reconnus pour anglais, que M. de Meneval avait aussitôt fait tirer deux coups de canon pour avertir les habitants. Le lendemain, le 20, les ennemis entrèrent dans le bassin, et vinrent mouiller au-dessus de l'Isle aux Chèvres, qui n'est qu'à une petite lieue du fort. Le plus grand de leur vaisseau était de 30 canons, un autre de 10, un de 8, et trois chaloupes, qu'il pouvait y avoir sur tous ces bâtiments environ 700 hommes.

Qu'étant mouillés ils tirèrent un coup de canon, et envoient à terre une chaloupe armée, avec un nommé Ballet⁵² religieux fugitif, qui alla vis-à-vis de là où ils étaient mouillés, chez un habitant dont il avait épousé la fille à Boston, qu'il prit et emmena un vaisseau de Guillaume Phips,⁵³ commandant en chef de l'escadron ennemi. Que quelque temps après on vit débouter une chaloupe du vaisseau de ce commandant, qui portait sur son avant pavillon blanc. Elle vint aborder sous l'ancien fort de Port-Royal. M. de Meneval y envoya un sergent avec dix mousquetaires, et ayant su que c'était un envoyé des ennemis, on lui banda les yeux, et on le mena chez M. Sieur De Meneval. Je ne sais d'autres particularités sinon qu'il lui avait posté une lettre, et que ce commandant le sommait de se rendre, ou qu'il mettrait tout à feu et à sang.

⁴⁹ Perrot, François-Marie, seigneur de Sainte-Geneviève, gouverneur de l'Acadie (1684–1687), né en 1644 à Paris, mort en 1691.

⁵⁰ Mathieu Des Goutins, conseiller du roi, lieutenant général de la justice en Acadie, écrivain du roi en Acadie et à l'île du Cap-Breton. Il est né en France, entre 1660 et 1670, et décédé à l'île du Cap-Breton, le 25 décembre 1714.

⁵¹ Des Friches de Meneval, Louis-Alexandre, gouverneur de l'Acadie de 1687 à 1703.

⁵² Il s'agirait plutôt de David Basset. Dans une lettre du ministre à Parot, Gouverneur de Plaisance, datée du 9 novembre 1687, il est dit Français d'origine Huguenote qui a vécu à Boston depuis l'âge de quatorze ans et qui s'est converti plus tard au catholicisme.

⁵³ William Phips, le premier gouverneur de la colonie du Massachusetts (2 février 1651- 18 février 1695)

Cet envoyé fut ensuite conduit chez le Sieur De Goutins, où il fit quelque temps, et M[onsieu]r De Meneval étant chez lui avec les Sieurs Petit⁵⁴ et Trouvé,⁵⁵ missionnaires, il résolut d'envoyer le Sieur Petit à bord du *Commandant*, avec celui qui lui avait apporté cette sommation, avec un plein pouvoir pour les articles de la capitulation qu'il demandait que le Sieur Petit revint en peu de temps du bord des ennemis, avec une capitulation verbale, et que M. de Meneval lui dit qu'il ne pouvait se rendre de cette manière, que ce missionnaire, que cet Anglais était honnête homme, et qu'il lui tiendrait sa parole.

Les Articles étaient :

- 1- Que Monsieur le Gouverneur sortirait avec sa garnison, arme et bagage. Qu'il lui serait permis de se retirer avec ladite garnison à Québec ou Isle Percée.
- 2- Que l'on ne toucherait point à l'église que les ecclésiastiques seraient maintenus dans leurs fonctions.
- 3- Que les habitants seraient conservés dans leurs biens et auraient liberté de conscience. A la charge que M. Sieur de Meneval livr[er]ait aux ennemis, tous les effets du roi, et ceux de la compagnie de la pêche sédentaire.

Il envoya une lettre ensuite au commandant ennemi, et lui marqua que confiant en sa parole, il irait le lendemain à son bord, et qu'il [lui enverrait] sa chaloupe.⁵⁶

⁵⁴ Le père Louis Petit, né en Normandie en 1629, arrive au Canada en 1665 en tant que capitaine du régiment Carignan-Salière. Il étudie au Québec avant d'être nommé prêtre le 21 décembre 1670. Sept ans après, il est envoyé en Acadie où il devient Grand-Vicaire et premier curé de Port-Royal. En 1690, lorsque Phips demande au gouverneur de se rendre, Petit est envoyé négocier les termes de la capitulation. La proposition de Petit est acceptée. Le lendemain, Meneval lui-même se rend sur le vaisseau de Phips pour confirmer l'accord. Quand Phips voit l'état misérable du fort, il estime que ses termes auraient pu être plus durs. A son départ, il emmène Meneval et Petit à Boston en tant que prisonniers avant de les libérer l'année suivante. Petit revient à Port-Royal, mais il n'y reste pas longtemps. Perrot s'est plaint qu'il était amical envers les Anglais et qu'il encourageait les échanges avec eux. En 1694, le ministre écrit à l'évêque pour exprimer l'indignation du roi sur la conduite des prêtres Baudoin et Petit. Leurs activités sont jugées préjudiciables. Petit est alors transféré à Québec où il reste jusqu'à sa mort le 3 juin 1709. Cf. John C. Webster, *Acadia at the end of the Seventeenth Century. Letters, Journals and Memoirs of Joseph Robineau de Villebon and other contemporary documents*, Saint John, The New Brunswick Museum, 1934, p. 189.

⁵⁵ Père Claude Trouvé, né en 1644 en Touraine. Il arrive au Québec en 1667 après des études de deux ans au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. En août, il fait un diacre par Mgr Laval et, en 1678, il est promu au sacerdoce. Il continue son travail missionnaire pendant 12 ans, après quoi il est nommé directeur de la congrégation de Notre-Dame à Montréal. En 1681, il est rappelé en France pour rendre visite à son père âgé et il y reste jusqu'en 1685. Mgr De Saint-Vallier est alors en France, cherchant des prêtres pour l'aider dans son travail et il tend la main au père Trouvé pour l'accompagner au Canada. En arrivant à Québec, Trouvé est nommé adjoint au monastère de l'hôtel-Dieu. Quand le père Saint-Vallier rentre en France pour être consacré évêque, Trouvé l'accompagne. Il est alors en mauvaise santé et reste à La Rochelle pour se reposer. En 1688, il arrive à Québec, puis à Port-Royal en septembre. On lui dit alors que Beaubassin a grand besoin de services religieux et il décide de déménager là-bas. Cependant, en 1690, lorsque Port-Royal est pris par Sir William Phips, Trouvé et son collègue Petit sont emmenés à Boston en tant que prisonniers. Quand Phips navigue de Boston pour attaquer le Québec, il emmène Trouvé avec lui. Lorsque l'expédition échoue, le prêtre a peur d'être ramené à Boston, mais un échange de préposés lui permet d'être libéré. Il rejoint alors l'évêque Saint-Vallier à Québec. En 1694, il demande à être renvoyé à Beaubassin où il reste jusqu'à sa mort en 1704. Cf. John C. Webster, *Acadia at the end of the Seventeenth Century. Letters, Journals and Memoirs of Joseph Robineau de Villebon and other contemporary documents*, Saint John, The New Brunswick Museum, 1934, p. 199-200.

⁵⁶ Sous la plume de Villebon, on lit : « et qu'il eut à lui envoyer sa chaloupe ».

Le 21 à huit heures du matin, la chaloupe vint à terre et Monsieur de Meneval se mit dedans avec le Sieur Petit, curé, et le Sieur De Goutins, et étant à bord, et ayant été quelque temps dans la chambre du commandant, qui donnait cependant ordre d'embarquer six compagnes dans des chaloupes, il se mit dans une avec M. de Meneval, et étant arrivé et mis pied à terre avec ses troupes, il lui dit qu'il eut à faire mettre la garnison devant l'église, ce qui étant fait, il demanda à M. de Meneval son épée, et au Sieur De Goutins ensuite, et leur ayant rendu il désarma toute la garnison⁵⁷, la mit dans l'église qu'il fit garder par une partie de ses troupes. Et ayant demeuré douze jours à piller, enlever les canons, raser le peu de fortification commencée, fait couper en deux toutes les palissades que les habitants avaient faites pour le roi, ruiner l'église, y faire les dernières impiétés, ils embarquèrent M. de Meneval avec cinquante-huit soldats et un sergent, et les Srs Petit et Trouvé missionnaires.⁵⁸ Mais avant cela ils assemblèrent les habitants et leur firent prêter serment de fidélité pour le roi Guillaume et Marie, reine d'Angleterre. Ils nommèrent mon premier sergent nommé Chevalier,⁵⁹ pour commandant à Port-Royal et plans adjacents, (lui en expédièrent la commission dont copie est jointe à la fin de cette relation⁶⁰), et créèrent ses conseillers d'entre les principaux habitants, pour rendre la justice et avoir égard à tout ce qui se passerait, (comme il paraît ensuite de la copie de la commission donnée à mon sergent) et levèrent l'ancre ensuite et se retirèrent.

⁵⁷ Structure phrastique assez intéressante dans la mesure où la participiale « leur ayant rendu » semble ne pas avoir de COD. Il s'agit probablement d'une forme archaïque voulant dire « cela étant fait ». C'est du moins ce que le contexte suggère.

⁵⁸ Remarquons ici le passage d'un sujet singulier à un sujet pluriel sans que cela ne soit justifié dans le texte. La logique contextuelle du narrateur prend sans doute le dessus sur la logique grammaticale.

⁵⁹ Charles La Tourasse, connu sous le nom de Chevalier. Il a servi comme sergent sous Villebon mais après la prise de Port-Royal en 1690, il a été nommé commandant temporaire par William Phips. À son retour de France, Villebon fait remarquer que le chevalier n'a assumé la responsabilité qu'avec son approbation. En 1692, Villebon rappelle à Chevalier qu'il ne doit prendre aucune mesure, sauf celles prescrites, afin de ne pas éveiller de soupçon. A cause de l'origine anglaise de la femme de Chevalier, Villebon ne lui fait pas complètement confiance. En 1693, lorsque Chevalier demande à Villebon de laisser sa femme accompagner Boudrot à Boston pour obtenir des informations et prouver qu'elle est une française loyale, Villebon accepte. Malheureusement, celle-ci décède lors de son voyage à Boston. Peu de temps après la mort de son épouse, Chevalier abandonne son poste. Cf. John C. Webster, *Acadia at the end of the Seventeenth Century. Letters, Journals and Memoirs of Joseph Robineau de Villebon and other contemporary documents*, Saint John, The New Brunswick Museum, 1934, p. 169.

⁶⁰ Villebon joint, en effet, deux documents au présent mémoire ; le premier intitulé « Copie des instructions que le Sr Guillaume Phips a laissé au nommé Chevalier de La Touraille [à corriger par Tourasse], Sergent de ma compagnie comme président du conseil de Port-Royal » ; le second est titré « Copie de la création d'un conseil établi à Pentagouet par le Sieur Guillaume Phips, Commandant en chef des vaisseaux de Boston. A Charles La Touraille [à corriger par Tourasse], Président pour la conservation de la paix de Port-Royal, de l'Acadie, et Nouvelle-Écosse [...] ».

Messieurs de la Compagnie de la pêche sédentaire ont perdu considérablement dans cette prise, et ne purent sans une forte protection de la cour, se remettre de cette dernière perte, quelque bonne volonté qu'ils aient, et quelques efforts qu'ils fassent pour soutenir ce pays-là.

M'étant donc informé le premier jour que j'arrivais à Port-Royal de toutes les circonstances que je viens de marquer, je songeai au parti que je devais prendre. M. de Meneval étant entre les mains des ennemis, et ayant l'honneur de commander sous lui dans le pays, et ne voulant rien résoudre de mon chef, pour qu'il ne me fut rien être imputé du côté de la compagnie⁶¹ pour les effets du roi qui étaient dans le vaisseau l'*Union*, je priai M. Perrot qui avait été gouverneur du pays et qui en avait une parfaite connaissance, M. De Sacardie et de DesGoutins de me donner leurs avis sur le parti que j'aurais à prendre. Ne trouvant aucune sécurité à demeurer à Port-Royal, étant informé que les ennemis étaient à La Hève et qu'ils pouvaient en deux jours et demie par terre, avoir des nouvelles de mon arrivée. Nous nous assemblâmes, et après plusieurs raisons combattues, de part et d'autres en convenant unanimement de partir incessamment de Port-Royal pour se rendre à la rivière de St. Jean. Qu'étant là on y débarquerait les effets du roi et ceux de la compagnie, que l'on se servirait de la chaloupe que j'avais prise et de celle de la compagnie pour transporter tous les effets, dans la rivière de St. Jean, au lieu nommé Jemseg,⁶² où il y avait un fort du temps que M. Le Chevalier de Grand-fontaine⁶³ commandait à Pentagouet, que Taxous⁶⁴ ferait venir 10 ou 12 soldats qui me restaient, qui s'étaient sauvés aux Mines et à Beaubassin, avec cinq que j'avais avec moi, et que je manderais à M. de Montorgueil,⁶⁵ Lieutenant de ma compagnie qui commandait au fort de Chédabouctou, de me venir joindre par le golf de St. Laurent, avec un détachement de 14 soldats qu'il avait, ce qui était aisé à faire.

Monsieur Perrot lui marquait en même temps que la compagnie me jugeant pas à propos dans cette conjoncture de soutenir ce poste et qu'il eut à l'abandonner, en me priant de faire enterrer les canons qui appartenaient à la compagnie et de porter avec lui le meilleur et le plus aisé à transporter.

⁶¹ Expression à comprendre au sens de « pour qu'il ne me soit rien reproché par la compagnie concernant les effets du roi ».

⁶² Jemseg, Nouveau-Brunswick.

⁶³ Il a été nommé commandant en Acadie en 1670.

⁶⁴ Chef des Indiens Abenaki.

⁶⁵ Dauphin de Montorgueil a servi comme Lieutenant dans la compagnie de Villebon dans les années précédant et suivant l'attaque de Port-Royal par William Phips en 1690. Il a aussi été commandant au Fort de Saint-Louis juste avant le début de la guerre du roi William.

Qu'étant une fois rendu à Jemseg, j'y ferais un bon fort de pieux et donnerais aux Sauvages tout le secours qui dépendrait de moi, pour soutenir leur guerre contre les Anglais. On mit par écrit notre délibération et elle fut signée double de nous quatre pour en envoyer une à M. le marquis de Seignelai⁶⁶ et l'autre à M. le comte de Frontenac, Gouverneur Général du pays.

On fit connaître au capitane du vaisseau le risque qu'il y avait de rester plus longtemps à Port-Royal, et étant dans le même sentiment que nous, nous nous préparâmes à partir. Le second jour de mon arrivée. Nous appareillâmes sur le soir dix-septième [et] vîmes mouiller dans le Bassin. Le dix-huit nous sortîmes [de] l'entrée de Port-Royal et vîmes mouiller à la vue de l'entrée du bassin de la rivière de St. Jean. Nous fîmes deux jours sans pouvoir gagner le havre et le troisième jour sur les dix heures du matin nous mouillâmes l'ancre vis à vis le fort. Nous nous mîmes dès le même temps en état de charger nos chaloupes. Je fis mettre dans celle que j'avais prise des Anglais, tout ce que je pouvais des effets du roi, qui consistaient en 33 barriques et 6 tierçons de farine, 6 barils de lard, 3 boucauts, et une caisse d'habits, 50 fusils, 50 épées, et un coffre de chirurgie. Et le surplus des farines et lards, je les fis mettre à terre et laissai pour en avoir soin jusqu'à mon retour. Le chirurgien major que j'avais emmené avec trois soldats, des cinq que j'avais emmenés de Port-Royal.

Je montai le 27^e le *Sault*⁶⁷ avec [m]a chaloupe et celle de la compagnie. Nous demeurâmes tout le 28 à l'ancre et le 29 le vent étant bon nous appareillâmes sur les onze heures du matin. Sur les trois heures après-midi, je rencontrai le Sieur Des Chauffours,⁶⁸ gentil homme du pays et à qui appartient Jemseg; qui descendait au bas de la rivière St. Jean pour voir M. Perrot. Je lui dis que je m'en allais chez lui pour y demeurer, et que j'y faisais porter tous les vivres et munitions qui étaient au roi. Il m'en témoigna la joie et que n'avais qu'à me servir de sa grange qui était plus que suffisante pour y mettre tout à couvert. Il me demanda s'il était sûr que M. Perrot ne fut point parti avec le vaisseau de la compagnie. Je lui dis que non, et qu'il m'avait mandé le matin qu'étant prêts à faire voile, qu'il ne pouvait partir que le samedi dernier de juin. Je mouillai le 29 sur les 7 heures du soir par une brume fort épaisse, et le lendemain 30 à la pointe du jour nous continuâmes route, et avec petit vent et beaucoup de calme nous nous rendîmes à une petite demi-lieue de Jemseg sur les onze heures du soir.

⁶⁶ Ou de Seignelay, alors ministre de la Marine.

⁶⁷ Il s'agit des chutes nommées aujourd'hui Reversing Falls. Elles se trouvent près de la rivière St. Jean.

⁶⁸ Louis Damours, connu sous le nom de Chauffours. En tant que fils aîné, il a reçu une rente sur les terres se trouvant entre les rivières Richibucto et Buctouche. Vers 1690, il a reçu une propriété à Jemseg, où il est resté près de sa famille.

Comme j'espérais, qu'avec une petite fraîcheur les chaloupes se rendaient le matin à l'habitation, je pris le devant avec le Sieur Pleine,⁶⁹ frère de Sieur Des Chauffours dont j'ai parlé et je partis sur les deux heures après minuit pour me servir de ses gens, n'en ayant que quatre dans ma chaloupe, afin que l'on trouvât tout en état à son arrivée pour la décharge promptement. Le samedi 1^{er} juillet, sur les huit heures du matin, j'envoyai un canot sauvage avec deux hommes, aussi deux maîtres des chaloupes qu'ils eussent à se trouver incessamment. Les hommes du canot me rapportèrent qu'ils [ne] trouvaient point de bâtiments où je leur avais marqué. Je renvoyai sur le champ un autre canot pour voir s'ils ne s'étaient point mis à l'abri de quelque île, le vent étant au nord-ouest et assez bon fort et ma chaloupe n'ayant que fort méchant câble. Ils revinrent trois heures après et me confirmèrent ce que m'avaient dit les premiers, je me mis aussitôt en canot avec le Sieur de Pleine et trois habitants. Le vent de sud-ouest fut si violent que nous ne puissions descendre que deux lieues près de *Sault* le deuxième de juillet sur les onze heures du soir. Nous nous mîmes le lendemain dans notre canot une heure avant le jour, et une heure après le jour commençant à paraître, nous reconnûmes les deux chaloupes prises des ennemis, et mouillâmes en attendant la marée propre pour descendre le *Sault*. Il paraissait sur les deux, environ 40 Anglais et si, dans ce temps, une vingtaine des Sauvages que j'avais mandés m'eussent joint, j'aurais repris ces deux bâtiments sans aucune difficulté.

Le parti que j'eus à prendre fut de débarquer dans une petite anse, et aller reconnaître dans le bassin de la rivière de St. Jean avec les 4 hommes que j'avais la force des ennemis, en espérant toujours que je serais joint par plusieurs Sauvages, que j'avais fait avertir de me venir trouver avant la prise de ces bâtiments.

J'y vis deux vaisseaux ennemis, l'un de 18 pièces de canon et un brigantin de 8, le vaisseau l'*Union* pris, portant pavillon anglais, et son pavillon blanc traînant au-dessous. Il me parut qu'il pouvait y avoir sur ces deux bâtiments, sans comprendre ce qui était sur les chaloupes, environ 160 hommes, dans ce même temps les deux chaloupes prises descendirent le *Sault*, et mouillèrent près des vaisseaux.

⁶⁹ Il s'agit de Bernard Damours, Frère de Louis Damours, plus connu comme Sieur de Pleine. La différence des noms s'explique par la filiation imposée par les noms des domaines que les deux frères possédaient. Louis Damours était connu par le nom Chauffours parce que les rivières (Richibucto et Buctouche) qui traversent ses terres portent ce nom. Tandis que Bernard Damours détenait le nom Sieur de Pleine en référence au nom de la rivière Kennebecasis, qui longeait ses terres et qui a été rebaptisée Pleine.

Je demeurai deux jours embusqué en attendant toujours que les Sauvages me joindraient, et cependant j'allai voir l'endroit où j'avais fait mettre le reste des effets du roi, comme M. Perrot ceux de la compagnie. J'y trouvai tous les [objets] enlevés par les ennemis.⁷⁰ Ne me voyant point d'aucuns Sauvages, je n'eus d'autre part à prendre que de remonter la rivière St. Jean. J'arrivai à Jemseg le 6 juillet à minuit, sans y trouver encore aucun Sauvage d'arrivé. Je partis le lendemain matin pour monter six lieues plus haut et à quatre heures après midi il arriva quinze Sauvages fort lestes et armés en guerre. Je leur fis des reproches sur leur retardement. Ils me répondirent que la faim les avait obligés de gagner le haut des rivières, pour pouvoir faire vivre leurs familles, que le lendemain ils y avaient encore des Sauvages qui me devaient joindre. Comme je m'embarquais pour descendre avec eux, M. Des Chauffours que je n'avais point vu depuis mon départ du bas de la rivière St Jean, et qui était avec M. Perrot dans le temps de la prise du vaisseau, me manda qu'il était arrivé chez lui avec le Sieur Des Goutins et qu'ils s'étaient sauvés avec bien de la peine. Étant arrivé chez lui, M. Des Goutins, et lui me dirent que deux vaisseaux ennemis avaient paru à la vue du bassin de la rivière St. Jean le vendredi 30 juin, et qu'ils y entrèrent sur les neuf heures du matin, qu'on les reconnut pour ennemis, quoiqu'ils y portèrent pavillon blanc, et que M. Perrot qui était avec eux dans le vaisseau l'*Union*, avait fait filer les câbles par le bout pour s'échouer, fait mettre les huit canons qu'il avait d'un bord et fait tirer sur les ennemis mais que se voyant enveloppé par le brigantin, qui se venait mettre entre terre et son vaisseau n'ayant que dix-huit hommes d'équipage qu'il s'embarqua dans la chaloupe avec eux, et dix ou douze matelots, le capitaine, le maître et le pilote qu'ils essayèrent plusieurs décharges de ce brigantin, dont un seul matelot fut blessé à l'épaule, qu'étant à terre ils s'étaient trouvés séparés de M. Perrot, du capitaine et du pilote sans savoir ce qu'ils étaient devenus, et qu'ils jurèrent qu'il était tiré ou prisonnier, ayant trouvé le canot du Sieur Des Chauffours dont il pourrait s'être servi, brûlé par la moitié à deux lieues de Jemseg, avec une copie d'une lettre que je savais que M. Perrot avait sur lui et qu'il avait écrite à M. de Champigny,⁷¹ intendant, que le Sieur De Sacardie était demeuré dans le vaisseau et pris par conséquent. Je fis donner de la poudre et des balles aux Sauvages qui n'en avaient point et partis le 8 sur le midi, nous étions vingt-cinq, Français et Sauvages. Je dis en

⁷⁰ Villebon écrit : « J'y trouvai tous les enlevés par les ennemis ». Sous sa plume, l'adjectif « enlevés » prend une forme substantivée en l'absence d'un nom assumant la fonction de COD. Un nom comme « objets », « effets » ou « biens » aurait pu rendre la phrase plus intelligible.

⁷¹ Jean Bochart, seigneur de Champigny, Noroy et Verneuil. Il appartenait à une famille légale de Bourgogne et il était parent de Jean de Lauson, ancien gouverneur du Canada. Il est arrivé au Canada en septembre 1686, où il a exercé la fonction d'intendant jusqu'à 1702, année où il est revenu en France pour occuper le même poste au Havre.

partant aux Sauvages qui ne me suivirent point ; l'endroit où leurs gens qui me viendraient joindre me trouveraient, ayant fait environ quatre lieues, nous aperçûmes un fort grand canot de bois à la voile, que nous primes pour une pirogue de guerre. Nos Sauvages l'allèrent reconnaître et il se trouva que c'était le pilote de ma chaloupe avec un matelot et un soldat, qui s'étaient sauvés du bord des ennemis. Ils me dirent que M. Perrot et Saccardie étaient prisonniers, que l'on avait cruellement maltraité le premier, que les ennemis étaient dans ces deux bâtiments, cent quatre-vingt-dix hommes forbans, qu'ils avaient dans leur bord neuf habitants de Marie Galand,⁷² une des îles de l'Amérique, qu'ils vinrent de Port-Royal, et avaient brûlé toutes les maisons, depuis le bas de la rivière jusques au fort, qu'ils n'avaient point épargné l'église, avaient tué quantité de bestiaux, pendu deux habitants, et brûlé dans sa maison la femme et les enfants de l'un d'eux, qu'ils étaient prêts à partir, et qu'il ne tarderaient au plus que deux jours.

Que les deux chaloupes avaient été prises par cinquante hommes commandés par le capitaine et le lieutenant, et que des trois hommes qu'il y avait avec lui dans ma chaloupe il y en avait deux à terre à faire du bois, qu'ils avaient pris une lieue et demie au-dessous M. Perrot, le capitaine, le pilote, et un valet du Sieur Des Chauffours, qui se sauvaient dans son canot à Jemseg et que le pilote et le valet avaient été blessés d'un même coup.

Que des matelots sauvés du vaisseau l'*Union*, une partie s'étaient rendus aux ennemis, et s'était mis de part avec eux pour la route, que le chirurgien que j'avais emmené pour l'Acadie, s'était aussi rendu et deux de mes soldats. J'en ferai un détail au bas de cette relation, et marquerai le nom de chaque matelot méritant une punition rigoureuse et de s'être rendu à l'ennemi étant en sûreté dans l'endroit d'où ils s'étaient sauvés, et n'ayant rien à craindre.⁷³

Nous continuâmes notre route et marchâmes la nuit pour nous trouver le matin à la vue des vaisseaux ; on alla trois lieues à travers bois pour n'être point reconnu en approchant les vaisseaux quoique j'eusse dit aux Sauvages qu'il fallait faire une embuscade, et ne se point découvrir pour deux ou trois hommes. Ils virent un canot qui venait à terre avec deux Anglais, étant proches d'eux ils les tuèrent d'une décharge ou cinq ou six coups de fusil. Les ennemis firent pendant deux heures un feu continuel de canon et de menues armes, dans les endroits d'où ils voyaient tirer. Je suis persuadé que par la quantité qu'il y avait de monde sur les vaisseaux, qu'il y en aura plusieurs de blessés, par nos Sauvages. On se retira sur le soir dans l'endroit où nous avions laissé nos canots.

⁷² Ou Marie Galante.

⁷³ Promesse tenue dans la mesure où Villebon donne effectivement à la fin du présent journal la liste des noms des Français capturés ou s'étant rendus à l'ennemi.

Je fus joint cette nuit-là par quarante Sauvages ; et le lendemain à la pointe du jour étant retournés dans nos canots aux vaisseaux dans le dessein de tirer tout le jour pour les empêcher de lever l'ancre. Les Sauvages étant résolus la nuit ensuite, d'aller couper leurs câbles, à la marée montante, pour les faire échouer, ce qui nous aurait assurément rendu les maîtres de ces bâtiments ; mais ils avaient levé l'ancre dans la nuit, et étaient partis avant le jour. Nous les vîmes à peut-être deux lieues au large faisant route à l'ouest.

Dans ce même temps, le maître du vaisseau l'*Union* nommé Coulogne qui s'était sauvé à terre lors de la prise du vaisseau nous vint joindre, voyant les ennemis partir avec le maître, le valet et un matelot qui avait été blessé et un valet de Sieur De Saccardie. Il est à remarquer que ces trois hommes étaient les seuls anciens catholiques qu'il y eut dans le vaisseau l'*Union*. Il me confirme ce que m'avait dit le pilote de la chaloupe qui s'était sauvé, et que les matelots s'étaient rendus à bord de l'ennemi malgré eux et qu'ils n'avaient pu s'y opposer. Les ennemis étant partis, je remonte la rivière St Jean avec les Français et Sauvages, et ayant assemblé à Jemseg les chefs de la rivière St. Jean et ceux de la mer du côté de la Baie des Chaleurs, je leurs dis que sa majesté m'avait envoyé auprès pour les soutenir contre l'Anglais et [les] aider de ce qu'ils auraient besoin, qu'une partie des vivres qui avaient été pris par les ennemis leur était destinée pour faire vivre leurs femmes et enfants dans le temps qu'ils seraient en guerre, que tout avait été pris comme ils le voient avec les munitions de guerre que je leur apportais, que cela les devait encore engager à ne point donner de quartier à l'Anglais et que, quelque parole qu'il leur dise porter d'accommodement, qu'ils voient bien qu'après avoir tiré autant de leurs enfants, ils ne pouvaient point espérer qu'il leur pardonnasse jamais que j'allais repartir en France, et que j'informerai sa majesté de leur bravoure, qu'ils soient assurés qu'elle aurait soin d'eux, et que s'ils faisaient quelques prisonniers de conséquence ils envoyassent un Anglais à Boston avec la promesse de le rendre pourvu qu'ils leur envoyassent M. Perrot.

Le printemps prochain, ils auraient à se tenir au bas de la rivière St Jean où ils pourraient avoir des nouvelles de France et que cependant je m'en allai à Québec où j'informerai M. le Comte de Frontenac, leur père, de leurs bonnes volontés.

Ils me répondirent qu'ils ne pouvaient se consoler de la prise que les ennemis avaient faite, qu'ils allaient parler pour guerre au nombre de cent cinquante hommes, et qu'ils ne donneraient aucun quartier à tout ce qu'ils rencontrassent, qu'ils avaient reçu depuis peu de la poudre et des balles que M. le Comte de Frontenac leur avait envoyées et qu'ils me priaient de lui dire qu'il leur

en fit tenir encore cet automne, étant trop difficile de l'aller chercher l'hiver à Québec, qu'ils se trouveraient le printemps prochain au bas de la rivière St. Jean, comme je leur demandais, et que s'il venait quelque vaisseau (comme ils espéraient, qu'on ne les abandonnerait point), que je leur donnasse des signaux pour n'être point surpris par des vaisseaux ennemis, qui pourraient quérir avec pavillon français, comme avaient fait les derniers. J'en ai donné que j'y laissai au Sieur Des Chauffours pour leur expliquer le printemps prochain, en cas d'arrivée du vaisseau de France. Ils me dirent aussi qu'ils s'embarqueraient volontiers sur quelque vaisseau, pour faire descente avec les Français où on jugerait à propos. Je pris deux de leurs gens pour me mener à Québec et je partis avec le Sieur Des Goutins le 15 juillet. Sans aucuns vivres, nous vécûmes de chasse et de pêche, et nous nous rendîmes à Québec le 21^{ème} jour après notre départ. M. le Comte de Frontenac et M. de Champigny étant à Montréal, je partis le lendemain pour aller [les] joindre, je m'y rendis en huit jours, et leur ayant rendu compte de tout ce qui s'était passé en Acadie, je leur dit le besoin que les Sauvages avaient de munitions. Ils donnèrent ordre pour que ceux qui m'avaient amené, en reportassent à leurs gens. Ayant été à Montréal jusqu'au 10 septembre, je représente à M. le Comte de Frontenac et à l'Intendant, qu'il serait bon avant le départ des vaisseaux pour [la] France de savoir ce qui [se] serait passé à l'Acadie, depuis que j'en étais parti, n'ayant eu aucune nouvelle de ce qu'était devenu mon lieutenant qui commandait au fort de Chédabouctou avec un détachement de ma compagnie et que je m'offris d'y aller. Ils donnèrent dans mon sentiment, et je repartis de Montréal le 11 pour me rendre à Québec, et y prendre deux Sauvages pour faire ce voyage. Y étant arrivé, j'appris qu'il était venu un canot de la rivière St Jean de l'habitation de Jemseg, avec deux Français. Par lettres qu'ils apportèrent en marquait qu'il ne s'était rien passé de nouveau depuis mon départ sinon que Chédabouctou avait été enlevé par les ennemis sans d'autre particularité, ce qui m'empêcha de faire ce voyage.

Les noms de ceux qui se sont rendus aux ennemis après s'être sauvés du vaisseau l'*Union* :

Louis Roussin, le chirurgien major de l'Acadie, Provincial : la France et la Croix, soldats de ma compagnie, resté à terre pour garder les effets du roi et de la compagnie ;
Isaac Fausse chirurgien de l'*Union* ;
Le Comte, Matelot de Mareinne ;
Le Cooper du vaisseau,
Le Breton, matelot ;
Le Coutre, maître ;
Jean Boisguenet, matelot ;
Isaac Tremblet, matelot ;
Pierre Moliot, maître de chaloupe ;
Daniel Jadoux, matelot ;

Pierre Mallet, matelot ;
Jean Bon Homme.

Copie de la création d'un conseil établi à Pentagouet par le Sieur Guillaume Phips, Commandant-en-chef des vaisseaux de Boston. A Charles La Touralle,⁷⁴ Président pour la conservation de la paix de Port-Royal, de l'Acadie, et Nouvelle-Écosse, M. Des Goutins, Alexandre Le Borgne de Belisle, Pierre du Breuil, René Landry et Daniel Leblanc, nommés Conseillers par le Chevalier William Phipps, commandant en chef pour sa majesté pour l'honorable Gouverneur et conseil de la colonie de Massachusetts.

Si avant que vous avez reçu nouvel ordre de la couronne d'Angleterre ou de la colonie de Massachusetts, il arrivait quelque vaisseaux appartenant aux Français ou quelque navire de guerre appartenant au roi de France à la rade de Port-Royal, ou autres places adjacentes, nous nous donnons pouvoirs et autorité de les prendre au nom de sa majesté de la Grande Bretagne, et assembler tous les habitants de Port-Royal, et places adjacentes, pour nous donner main forte, nous saisir de tout pour en rendre fidèle compte et d'en informer le Gouverneur, et Conseil de la Colonie pour le service de leurs Majestés William et Marie, roi et reine d'Angleterre.

Fait à bord du navire les *Six Amis* à la rade de Port-Royal en la Nouvelle-Écosse le 20mai l'an de Notre Seigneur, 1690, dans la seconde année du règne du Roi, William et Marie, Reine d'Angleterre.

Signé,
William Phips.

Copie des instructions que le Sieur William Phips a laissées au nommé Chevalier La Tourasse, sergent de ma compagnie comme Président du Conseil de Port-Royal :

1^{er} : Vous souvenir du serment que vous avez fait devant dieu, de fidélité aux couronnes d'Angleterre et de loyauté de crainte de vous attirer la colère du roi par votre infidélité.

2^e : Que vous prenez garde que le jour du St. Dimanche ne soit point profané par serment, ni blasphèmes, ni ivrognerie, ni autres choses pareilles, et punir tous ceux qui seront fautifs.

3^e : Que vous contraindrez personne à être de votre religion ; nous espérons dans peu que vous apprendrez mieux que ce que vous avez déjà appris.

4^e : Que tous différends pour les de[ux] concessions cessent, et chacun jouisse en paix de ce qui lui appartient, jusqu'[à ce qu']il a nouvel ordre ou chacun aura justice.

5^e : Vous devez faire prêter serment de fidélité comme vous avez fait vous-mêmes, à tous les habitants des lieux adjacents.

6^e : Vous mettre en possession des logis, terres et moulins appartenant au Sieur De St Castin et rendre compte du revenu, quand on vous le demandera.

7^e : Touchant la traite avec les Sauvages, vous ne devez pas leur fournir ni poudre ni plomb, de crainte qu'ils ne fassent la guerre aux Anglais, leur faire prêter serment que, de peu qu'ils auront, ils ne s'en serviront que pour leur chasse, et faire ce que vous pourrez pour retirer tous nos captifs d'entre leurs mains et celles des Français.

⁷⁴ Nom à corriger par Tourasse.

8^e : Que l'on fasse recherche partout s'il y a quelques effets appartenant au roi de France pour vous en saisir, en rendre compte au Gouverneur et Conseil de la colonie de Massachusetts, pour le service de sa majesté.

9^e : Si M. Perrot ou autres Français ennemis de la Couronne d'Angleterre arrivent à venir ici, vous devez faire votre devoir, pour [les] arrêter [les] saisir, et leurs vaisseaux, pour le service de sa majesté et les places adjacentes vous assisteront dans cette occasion.

10^e : Que vous informez le Gouverneur de Massachusetts de temps en temps, de ce qui se passera dans ce pays, jusques à ce que vous ayez d'autres ordres, et vous pouvez être assuré, que si vous êtes fidèle au Gouverneur vous vivrez en paix et en prospérité, comme nous-mêmes.

Le 20mai 1690 à bord du navire du roi nommé *Les Six Amis*
à la rade de Port-Royal.

Signé,
William Phips.

Signaux que j'ai donnés à la rivière de St. Jean pour être expliqués aux Sauvages en cas qu'il y ait quelque vaisseau de guerre le printemps prochain. S'il mouilla à l'Île aux Perdris ou aux Îles de Menagouiche⁷⁵ qui ne sont qu'à une demie lieue du bassin de la rivière St. Jean. Après être mouillé et avoir mis pavillon blanc et la flamme au grand mât il tirera quatre coups de canon pour avertir les Français et Sauvages.

Les Français et Sauvages qui seront au bas de la rivière, se rendront à travers le[s] bois, vis à vis où sera le vaisseau, et ayant tiré quatre coups de fusil l'un après l'autre, et feront un cri sauvage redoublé quatre fois, ils attendront que l'on envoie la chaloupe du vaisseau où ils auront fait leurs cris. La chaloupe qui ira à terre ne sera composée que de six ou sept hommes au plus, et elle portera son pavillon blanc à l'avant de la chaloupe. Si le vaisseau entre sans mouiller au large, dans le bassin de la rivière St. Jean, il aura sa flamme au mât d'avant et son pavillon en berne. Étant mouillé, il remettra sa flamme au grand mât, son pavillon déployé, et tirera cinq coups de canon. Les Français et Sauvages répondront par cinq cris, et cinq coups de fusils et ensuite le vaisseau enverra la chaloupe à terre.⁷⁶

⁷⁵ Manawoganish Islands.

⁷⁶ Ce passage offre une illustration des stratégies mises en place par Villebon pour surprendre l'ennemi anglais. Ces lignes constituent aussi un bon exemple de l'alliance qui existait entre Français et Amérindiens et de leur collaboration sur le plan militaire.

Chapitre 4

**Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie
Depuis le 13 octobre 1691 jusqu'au 25 octobre 1692
Villebon au Comte Pontchartain**

**Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie
depuis le 13 octobre 1691 jusqu'au 25 octobre 1692
Villebon au Comte Pontchartain**

Après avoir remis à monsieur de Bonaventure,⁷⁷ commandant *Le soleil d'Afrique*, mes dépêches pour Monsieur de Pontchartrain, j'ai laissé quinze hommes avec deux officiers pour garder le bas de la rivière St. Jean, et dix-sept Anglais que je devais renvoyer à Boston, de l'équipage du Sieur de Nelson.⁷⁸

Le 13 octobre – J'embarquai dans mon charroi⁷⁹ pour monter la rivière. Le même jour, je rencontrai la quesche et deux chaloupes chargées de tous les effets du roi et de ceux de la compagnie que j'avais fait partir pendant la veille de mon départ.

Le 14 – J'arrivai avec ces bâtiments à Jemseg, où il y a une habitation française, ce lieu est à quatorze lieues de l'embouchure de la rivière.

Le 15 – J'en partis et échouai le même jour avec la quesche, les eaux étant extraordinairement basses.

Le 16 – À la pointe du jour, je commençai à faire décharger ladite quesche, et me servai du charroi et de deux chaloupes.

Le 17 – Tout fut, transporté à une habitation qui n'était éloignée que de trois lieues du lieu où je devais m'établir, et de six lieues de Jemseg.

⁷⁷ Simon-Pierre Denys, Sieur De Bonaventure. Il est le fils de Simon Denys, Sieur de la Trinité. Il est né au Québec en 1654. Il a commencé le service militaire dans les troupes de la marine. En 1690, Frontenac préparant une campagne visant à déloger les Anglais de la Baie d'Hudson, le nomma ainsi qu'Iberville commandants de navires appartenant à la compagnie. En 1691, il commandait *Le Soleil d'Afrique* à bord duquel Villebon fit le voyage de La Rochelle au Canada. En septembre de la même année, Sieur de Bonaventure réalisa un grand exploit. Au cours d'un voyage qu'il fit de Québec à Saint John, il réussit à capturer un vaisseau anglais ayant à son bord le célèbre John Nelson, grand marchand bostonnais ainsi que le colonel Edward Tyng, désigné, par les autorités de la Nouvelle-Angleterre, comme gouverneur de l'Acadie, déclarée comme possession anglaise après la prise de Port-Royal par Phips en 1690. Cf. John C. Webster, *Acadia at the end of the Seventeenth Century. Letters, Journals and Memoirs of Joseph Robineau de Villebon and other contemporary documents*, Saint John, The New Brunswick Museum, 1934, p. 164-167.

⁷⁸ Sieur de Nelson est né dans la région londonienne en 1654. Il est le fils de Robert Nelson de Gray Inn et de Mary, fille de Sir John Temple, Sieur de Stantonbury. Il reçoit une formation dans le commerce maritime, ce qui lui permet de participer à plusieurs expéditions en mer à bord de vaisseaux appartenant à sa famille. Suite à la mort de son oncle Sir Thomas Temple, survenue en 1671, il hérite de tous les droits et privilèges appartenant au défunt. Cf. John C. Webster, *Acadia at the end of the Seventeenth Century. Letters, Journals and Memoirs of Joseph Robineau de Villebon and other contemporary documents*, Saint John, The New Brunswick Museum, 1934, p. 184-186.

⁷⁹ *Charroi/charroi/charoi*, c'est un véhicule de transport ; le nom est appliqué au Corps de l'armée de bagages et de munitions, et a également été utilisé pour désigner une grande chaloupe utilisée dans le cadre du navire de pêche de Terre-Neuve, pour le transfert de leurs captures de cabillaud. Cf. John C. Webster, *Acadia at the end of the Seventeenth Century*, p. 223.

Le 18 – Je m’y rendis

Le 19 – Je fis repartir le charroi et la quesche le premier pour aller chercher les 15 hommes que j’avais laissés au bas de la rivière ; et l’autre que je donnai aux Anglais pour retourner à Boston, et [je] chargeai Sieur Aldin,⁸⁰ marchand et maître du bâtiment, de [transmettre] la lettre suivante au gouvernement de Boston⁸¹ :

**A Monsieur le gouverneur de Boston
de la rivière St Jean, le 19 octobre 1691**

M[onsieu]r,

Je vous renvoie seize Anglais, comprenant le sieur Aldin, qui ont été pris par un vaisseau de guerre de sa majesté, qui m’a emmené en ce pays. La manière dont en a usé le sieur William Phips, dans la prise de Port-Royal l’année dernière, pouvait ménager à prendre d’autres mesures ; puisque, contre toute la bonne foi et les lois de la guerre, il avait emmené prisonnier M. de Meneval et 59 soldats, après leur avoir donné sa parole de les renvoyer dans quelque port de France. Je suis persuadé que vous n’avez eu aucune part dans un procédé si injuste, et le retour de Sieur Meneval en France par vos soins me le confirme entièrement.

Je compte que ledit Sieur Aldin me ramènera incessamment tous mes soldats Français qui sont dans votre gouvernement. Le Sieur de Nelson et lui m’en ont donné parole, se faisant fort de votre autorité sur cela. Pour moi, vous pouvez vous assurer que tous ceux qui se trouvent prisonniers sous mon commandement, que je vous les renverrai sans aucune remise, et que je ménagerai auprès de Monsieur le Comte de Frontenac, mon général, pour la [libération] de ceux qui sont en Canada.⁸² J’y ai envoyé le Sieur Nelson, et comme il connaît vos intentions, le voyage qu’il va faire pourra être utile pour l’une et l’autre nation. J’ai gardé avec moi le Colonel Tyng⁸³ et le sieur Aldin, fils, pour sécurité de la parole qu’ils m’ont donnée, et que je renverrai par le retour du Sieur Aldin, père.

Je vous demande aussi, Monsieur, de ne point retenir le Sieur Martel et les autres Français de ce pays, et me les renvoyer par la même occasion. Pour le fils de Monsieur Perrot, Monsieur de Nelson en a écrit à Madame sa femme, pour me le renvoyer aussi. J’ai laissé

⁸⁰ John Aldin [Junior] de Boston, le fils-aîné de John Aldin ou Aldin. Il est né en 1622. Il s’est installé à Boston en 1659. Il était capitaine de navire. Il est décédé à Boston le 14 mars 1702. La rue Aldin à Boston a été baptisée en son nom car sa résidence s’y trouvait. Cf. *Dictionnaire biographique du Canada* (version en ligne).

⁸¹ Sous la plume de Villebon, on lit : « Je fis repartir le charroi et la ketch le premier pour aller chercher les 15 hommes que j’avais laissés au bas de la rivière ; et l’autre que je donnai aux Anglais pour s’en retourner à Boston, et chargeai Sieur Aldin, marchand maître du bâtiment, de la lettre suivante pour le gouvernement de Boston. » Nous avons effectué quelques changements pour moderniser le style.

⁸² Villebon emploie le mot « lelargissement » qui peut être lu « ôlargissement » ou « élargissement » et que le contexte permet d’interpréter dans le sens de « libération ».

⁸³ Colonel Edward Tyng est le deuxième fils d’Edward Tyng. Il arrive au Massachusetts d’Angleterre en 1636. En 1678, il est nommé au Conseil du Maine, poste qu’il occupera pendant de nombreuses années. En 1681, il est nommé commandant de Fort Loyal, région dans laquelle il possède une énorme propriété. Tyng fait partie du cercle rapproché du gouverneur Edmund Andors qui entre 1688 et 1689 le nomme lieutenant-colonel de la province de Sagadahock. A la chute de Port-Royal, il est choisi comme son premier gouverneur. Il préfère y renoncer quand il se rend compte que les dignitaires parmi les colons de Port-Royal ne peuvent lui assurer une protection contre les éventuelles attaques des Indiens. Sur le chemin du retour à Boston, il est constitué prisonnier tout comme Nelson, suite à l’attaque surprise menée par le capitaine Bonaventure. Les deux Anglais sont transférés à Québec, puis en France où Tyng décède. Cf. John C. Webster, *Op.cit.*, p. 200. La traduction est de notre main.

à Port-Royal quatre de vos matelots, pris dans un bâtiment pêcheur, que j'ai permis audit Aldin de reprendre en s'en allant, ou au retour.

Je vous envoie aussi une jeune fille et deux Anglais, rachetés par Madame Damours des mains des Sauvages. J'écris à Monsieur le Colonel Sloughter,⁸⁴ le Gouverneur de New York, pour un officier, nommé Monsieur le Chevalier d'O, pris par les Iroquois et conduit à Manatte⁸⁵ il y a deux ans, vous m'obligerez de lui faire tenir la lettre. J'attendrais, monsieur, par le retour de ce[tte] ketch, la [réponse]⁸⁶ que vous voudrez bien faire à ma lettre, cependant, je suis ...

Le 20 – J'envoyai le sieur de Portneuf⁸⁷ avec 10 hommes à Natchouak,⁸⁸ où je devais m'établir, pour faire incessamment deux fours et accommoder des cabanes à la mode sauvage, pour nous en servir jusques à ce que nous fussions en état de nous loger.

Le même jour, le 20, m'arrivent 15 canaux sauvages de Médoctec, qui est un fort qu'ils ont dans le haut de la rivière St Jean, pour me témoigner la joie qu'il[s] avai[en]t de me voir, et de ce que sa majesté avait bien voulu songer à eux, et de ce qu'il ne voulait point de paix avec ceux de la Nouvelle-Angleterre. Leur harangue finie, je leur fis donner de quoi faire festin.

Le 21 et 23 – Je me servis d'eux et de leurs canons pour me porter des farines et autres munitions à Natchouak, ce qu'ils firent en leur donnant un peu vivre.

Le 24 – Il arriva 13 autres canons sauvages Micmac de nation. Ils me firent à peu près le même compliment que les premiers, et je leur fis distribuer la même quantité de vivre pour un festin.

Le 25 et 26 – Je leur fis porter des munitions, comme aux autres.

Le 27 – J'allai à Natchouak et y trouvai les deux fours faits, et plusieurs Sauvages assemblés. Je leur parlai et les remis au printemps. Quand les Canibats⁸⁹ se rendraient auprès de moi pour leur faire les présents que sa majesté leur avait destinés. Il fallut encore régaler ces gens-là et les

⁸⁴ Le Colonel Henry Sloughter a brièvement été gouverneur de New York et de Massachusetts. Il est surtout connu pour avoir maté la rébellion de Leisier qui avait conduit Jacob Leisier au pouvoir en 1689 et lui a permis de servir en tant que gouverneur de Massachusetts. L'année suivante, le traité de Massachusetts l'a officiellement désigné gouverneur, poste qu'il conservera jusqu'à sa mort en 1691. Richard Ingoldesby lui succédera.

⁸⁵ Il s'agit d'une orthographe désuète de Manhattan.

⁸⁶ Villebon écrit : « la lettre que vous voudrez bien faire à ma lettre ».

⁸⁷ Il s'agit du frère de Villebon. De son nom René Robineau de Portneuf, né en 1659 et décédé en 1726. Il a servi comme officier à la marine. En 1690, Frontenac le nomme à la tête d'un régiment ayant pour mission d'attaquer les colonies anglaises se trouvant à proximité de l'Acadie. En 1692, il assiste à la construction du fort Natchouak. Au printemps de la même année, il conduit une force constituée d'Indiens à Pentagouet où il livre bataille à Saint-Castin, lui-même commandant une troupe d'Indiens pro-Anglais.

⁸⁸ Il y a d'autres orthographes pour ce même nom de lieu : Naxoat, Naxouac, Natchouak.

⁸⁹ Les Canibats sont les Indiens de Kennebec.

exhorter à se trouver auprès de moi à la fonte des neiges, pour se rendre dans le pays des ennemis. Je me suis ensuite embarqué en canot, et je suis retourné d'où j'étais venu, parce que j'avais laissé beaucoup de mes effets.⁹⁰

Le 1^{er} novembre – Mon charroi arriva du bas de la rivière, avec mes 15 hommes ; l'officier qui les commandait me dit que les Anglais étaient partis avec la chaloupe et que le nommé Aldin, le marchand que je renvoyais sur sa parole, et qui devait me ramener les soldats de Port-Royal, l'avait assuré qu'il serait de retour dans le mois de décembre au plus tard.

Le 2^e, 3^e et 4^e – Mon charroi porta à Natchouak ce qui restait des effets dans le lieu où j'étais demeuré. En même temps, je renvoyai le chef des Sauvages de La Hève et des Mines. Il avait pris dans le mois d'août dernier deux bâtiments anglais pêcheurs dans ; [il avait tué l'équipage de l'un qui était de six hommes et brûlé l'autre bâtiment].⁹¹ [S'étant amusés à boire, et deux Anglais à qui ils avaient laissé la vie sauve, des cinq qu'ils étaient, profitèrent de leur ivrognerie, se sauvèrent la nuit de terre au bâtiment, et le vent étant favorable firent route pour Boston].⁹² [Il m'assura qu'ils roderaient la côte soigneusement, et qu'ils [étaient sûrs] de prendre les bâtiments le printemps suivant.]⁹³ Je lui fis donner de la poudre et des balles, avec ordre de ne la distribuer à ses gens que dans l'occasion.

Le 5^e – Il arriva six Canibats de Pentagouet,⁹⁴ pour me dire de la part de leurs gens qu'une partie de 30 hommes venaient d'arriver des habitations anglaises, et qu'ils avaient pris ou tué 29

⁹⁰ Ce court passage présente, selon nous, un aspect littéraire, difficile à cerner, mais qui montre les dons de conteur de Villebon qui était, certes, beaucoup plus un administrateur qu'un homme de lettres. Ces paroles nous rappellent la fin du récit de Calogrenant dans *Yvain, ou le Chevalier au lion* de Chrétien de Troyes. Je remercie mon directeur Driss Aïssaoui d'avoir attiré mon attention sur ce possible rapprochement.

⁹¹ Sous la plume de Villebon, on lit : « il avait tué l'équipage d'un qui était de six hommes et brûlé le bâtiment pour l'autre. »

⁹² Villebon écrit : « S'étant amusés à boire, et deux Anglais à qui ils avaient donné la vie, des cinq qu'ils étaient profitèrent de leur ivrognerie, se sauvèrent la nuit de terre au bâtiment, et le vent étant favorable firent route pour Boston. »

⁹³ Sous la plume de Villebon, on trouve : « Il m'assura qu'ils roderaient la côte soigneusement, et qu'il l'assurait de prendre les bâtiments le printemps prochain. » Nous avons pris la liberté de remplacer « prochain » par « suivant » comme l'exigent les modalités du style indirect et ajouté un « s » au troisième « il » de la phrase pour rétablir la correspondance entre le sujet des deux propositions complétives. Le verbe « rôder » est à prendre ici au sens des verbes « patrouiller » ou « explorer ».

⁹⁴ Le lieu se nomme Pentagouet ou Penobscot. Mais la première variante, adoptée par les Français, semble plus adéquate car elle est plus fidèle à l'appellation indienne *Pehem-te-goo-at* qui signifie le lieu où le lit de la rivière est plus large. Pour d'autres variantes de la graphie de ce toponyme, voir la liste des noms de lieux dans les annexes. Le site dont il s'agit ici se trouve à l'est de Penobscot près de l'endroit où se déverse la rivière du même nom, c'est une petite péninsule où se trouve la ville actuelle de Castine, baptisée comme telle en 1796. Ce territoire a été sous contrôle

personnes ; qu'un autre parti de huit, de la même nation, avait emmené six prisonniers ; que la saison était trop avancée pour qu'ils puissent me venir trouver à la rivière St Jean cet automne, étant le temps de s'acheminer dans leurs lieux de chasse pour leur hiver ; qu'ils allaient tous se rendre vers la rivière de Kinnibequi, et qu'ils espéraient faire un coup considérable sur les neiges. Cela m'était confirmé par Monsieur de Thury leur missionnaire, qui m'écrivait en conformité.

Le même jour, 5^e, je me rendis avec tous mes gens à Natchouak.

Le 6^e – Je commençai à faire travailler à la charpente d'une maison de 36 pieds de long sur 20 de large.

Le 7^e et le 8^e – Chacun travailla à s'accommoder le mieux qu'il put dans deux cabanes d'écorces que nous y trouvâmes faites. Mais quelque précaution que l'on put prendre, il fut impossible de s'y bien mettre à l'abri des mauvais temps, n'étant pas la saison de lever des écorces, ce qui ne se fait bien que dans le mois de juin.

Le 10^e – Comme nommé Aldin marchand que j'avais renvoyé à Boston m'avait assuré qu'il serait de retour dans la fin de novembre au plus tard avec mes soldats, et qu'il promettait que le gouverneur de Boston enverrait quelques officiers pour parler d'échanges sur les prisonniers faits de part et d'autre, et par les Sauvages alliés à l'une et à l'autre nation.

français tout au long du XVII^{ème} siècle et au début du XVIII^{ème}, annexé à maintes reprises par l'Acadie. En temps de guerre entre les colons français et la Nouvelle-Angleterre, il a été au centre d'interminables campagnes militaires et a été la scène d'événements sanguinaires. Un fait concernant l'histoire de ce lieu mérite d'être rapporté : Un important épisode de l'histoire de Pentagouet est survenu pendant la guerre révolutionnaire qui a secoué les États-Unis. Pendant l'été 1779, des troupes britanniques venant de la ville d'Halifax se sont stationnées sur ce site et ont commencé à construire une fortification. Une force navale, arrivant de Boston afin de surveiller les activités des troupes anglaises, finit par les attaquer. Mais ce qui semble être cinq bâtiments de guerre britanniques, commandés par le Sieur George Collier, ont forcé les « Américains » à brûler leurs embarcations et à battre en retraite. Durant la guerre de 1812-1814, le Sieur John Sherbrooke et Admiral Griffith ont mené une campagne contre Castine, mais les Américains qui contrôlaient le fort ont préféré le faire exploser et s'en retirer, laissant les Britanniques camper sur leurs positions. Tout le butin de guerre recueilli pendant la guerre a été gardé comme fonds, connu sous le nom de « Castine Fund », qui a été, par ordre du gouvernement britannique, offert à la Nouvelle-Écosse en 1815. Une partie de ce fonds a servi à la fondation de l'Université Dalhousie. Sur ce point, voir John C. Webster, *Acadia at the end of the Seventeenth Century. Letters, Journals and Memoirs of Joseph Robineau de Villebon and other contemporary documents*, Saint John, The New Brunswick Museum, 1934, p. 217-221. La traduction est de notre main.

Le 11^e – Je partis en canot avec les sieurs de Périgny⁹⁵ et de la Broquerie⁹⁶ et dix Canadiens, après avoir laissé au [Sieur de Portneuf]⁹⁷ le soin de tout ce qu’il y avait à faire. J’arrivai le même jour 11 à Jemseg qui est à neuf lieues de Natchouak.

Le 12^e – Il arriva une chaloupe venant de Port-Royal audit Jemseg, où j’avais quelques provisions. Je reçus des lettres qui me [m’indiquaient]⁹⁸ que le nommé Martel, qui commandait un petit bâtiment appartenant au Sieur Nelson et qui s’était sauvé du *Soleil d’Afrique* par une grosse brume, avait relâché aux Mines,⁹⁹ et que ledit Martel qui est français, et habitué à l’Acadie ; ayant su que ledit Nelson avait été pris par un vaisseau du roi, et que je commandais en ce pays, avait remis les effets qui étaient dans ce bâtiment à un habitant, et qu’il était résolu de me venir trouver pour me prier de lui pardonner la faute qu’il avait faite, de se mettre avec les ennemis, et que la nécessité lui^{sic100} avait obligé.

Le 13^e – Je partis de Jemseg et allai cabaner à 10 lieues de là.

Le 14^e – J’arrivai à l’entrée de la rivière, où je ne trouvai personne. J’expédiai le même jour les ordres et instructions que je crus nécessaires pour envoyer le Sieur de Périgny aux Mines se saisir des effets et bâtiment dudit Martel, les mettre en lieu de sécurité et demeurer audit lieu des Mines

⁹⁵ Seigneur Ailleboust de Périgny, Paul D’, est un officier dans les troupes de la marine. Il est né et baptisé à Montréal le 31 mars 1661. Il est le cinquième enfant de Charles-Joseph d’Ailleboust Des Muceaux et de Catherine Legardeur de Repentigny. Il est mort à Montréal le 25 janvier 1746. À l’âge de 20 ans, Périgny se lance dans le commerce avec les territoires de l’Ouest. C’est ainsi qu’il investit d’importantes sommes d’argent dans le commerce des fourrures avec les Outaouais. Grâce à la fortune amassée, il est en mesure d’avancer des fonds pour les fortifications de Détroit et de Michillimakinac. Vers l’âge de 30 ans, il reçoit une commission de lieutenant avec demi-solde et, l’année suivante, il sert en Acadie sous les ordres de Joseph Robineau de Villebon. Peu après sa prise de fonction, il est accusé de troquer des fourrures avec un Anglais du nom de John Alden contre des marchandises de Boston, mais le bien-fondé de l’accusation n’a jamais été établi. Pour les services rendus, Frontenac et Champigny lui accordent la concession de l’île du Grand Menane (Grand-Manan) en Acadie à titre de seigneurie. En décembre 1698, Périgny se marie avec Madeleine-Louise, fille de Séraphin Margane de Lavaltrie. Peu après, c’est-à-dire en 1704, Périgny est nommé commandant de Chambly. Il démissionne de ce poste cinq ans plus tard et, grâce à une recommandation de la marquise de Vaudreuil, il est nommé capitaine en 1713. Il reçoit la croix de Saint-Louis en 1734. À sa mort, à l’âge de 85 ans, il était « premier capitaine », c’est-à-dire celui qui avait le plus d’ancienneté. Cf. *Dictionnaire biographique du Canada*.

⁹⁶ Probablement officier de la marine au même titre que Périgny. Villebon rapporte sa mort dans un combat survenu le 12 juillet 1692 lors d’une tentative de capturer cinq forts ennemis.

⁹⁷ Villebon écrit Sieur de Port-Royal, mais il s’agit d’une erreur. Il ne peut s’agir ici d’un nom de lieu car on voit mal comment Villebon aurait pu charger Port-Royal qui est un toponyme de la mission de gérer « tout ce qu’il y avait à faire ».

⁹⁸ Dans le texte, on lit : « qui me marquaient ».

⁹⁹ Aujourd’hui le Grand Pré.

¹⁰⁰ Il s’agit là d’une forme archaïque.

pour y commander jusques à nouvel ordre, aussi bien qu'à Port-Royal [au cas où]¹⁰¹ les ennemis y vinsent à forces ouvertes, et que les habitants lui parussent de volonté à se défendre.

Le 15^e – Ledit Sieur de Périgny partit en canot pour les Mines. Il y a 30 lieues de la rivière Saint-Jean à l'est. Je demurai jusqu'au 29^e sans avoir aucune nouvelle du bâtiment, ce qui me fit résoudre de remonter la rivière, n'y ayant aucune apparence [que ledit Aldin allait venir à l'automne].¹⁰²

Le 30 – Je partis, et le même jour, après avoir fait environ trois lieues, je trouvai la rivière barrée de glaces, il fallut s'arrêter ; il neigea toute la nuit, avec un froid si violent que la rivière [se prit]¹⁰³ entièrement la même nuit.

Décembre :

Le 1^{er} – Il fallut abandonner nos canots pour aller par terre ; jamais on n'a tant eu de peine.

Le 7^e – Je me rendis à Jemseg, et deux de mes hommes eurent les pieds gelés.

Le 12^e – J'en partis pour me rendre à Natchouak et j'y arrivai le 13^e. Je trouve notre maison achevée, je fis faire aussitôt des planches pour accommoder les dedans et nous mettre un peu proprement. Le reste du mois se passa à cela ; avoir de fréquentes visites des Sauvages des environs, jusqu'à ce que la neige fût assez bonne pour qu'ils puissent entrer dans le bois, faire leur chasse.

Janvier [1692] : Les froids du mois de janvier m'empêchèrent de faire travailler aux pieux que je devais faire pour le port. Je ne me souviens pas d'avoir vu un hiver si rude. Nous nous trouvâmes presque sans haches, et sans pouvoir compter sur aucun secours de ce côté-là.

Février : Le commencement de février nous donna un peu de relâche et après avoir visité les endroits les plus propres pour faire nos pieux, et les tirer du bois à force de bras, je fis mettre toutes les haches en état pour travailler au premier printemps doux.

¹⁰¹ Villebon écrit : « en cas que ».

¹⁰² Villebon écrit : « que ledit Aldin vint l'automne. »

¹⁰³ Le verbe « se prendre » a ici le sens du verbe « geler », devenir dur (substance). Cf. *Le Petit Robert*.

Le 10^e – On commença à travailler pour faire 600 gros pieux, jusqu'à un pied et demie de diamètre, de 16 pieds de longueur, et autant d'autres de moyenne grosseur et de 8 pieds de long pour servir de redoublement en dedans. J'augmentai la ration des Canadiens pour les obliger à travailler avec plaisir, quoi qu'ils n'aient fait cet ouvrage qu'avec beaucoup de peine.

Le 12^e – Il arriva un Sauvage des Mines que m'envoyait le Sieur de Périgny comme je lui avais ordonné. Il en était parti le 10 janvier, et avait fait près de 100 lieues sur les neiges pour se rendre ici, la navigation n'étant point libre dans le bassin des Mines.

Ledit Sieur de Périgny me marquait la saisie qu'il avait faite des effets dudit Martel, et que tout était fort tranquille au lieu où il était et aussi bien à Port-Royal, où il me donnait avis, qu'il était arrivé un flibustier français de Boston, et qui s'y réfugiait ayant su qu'il y avait un commandant de la part du roi, qu'il s'était sauvé, lui quatrième,¹⁰⁴ et qu'il avait pris trois bâtiments, en sortant de Boston, et qu'il était arrivé avec une [chaloupe]¹⁰⁵ de 45 à 50 tonneaux chargée de marchandises, qu'il avait passé à la rivière St Jean pour recevoir mes ordres, mais qu'ayant trouvé [la rivière gelée]¹⁰⁶ par les glaces il avait donné dans le Port-Royal, qu'il lui avait demandé à retourner en course avec 30 à 40 hommes et qu'il savait un coup à faire qui lui serait avantageux, et aux habitants, ce que ledit Sieur de Périgny lui avait permis pour ne point retarder cette entreprise, et ledit Sieur de Périgny me marquait qu'il était parti de Port-Royal lui 37^e le 15 décembre.

Le Sieur de Cosme, curé des Mines, m'écrivait aussi et me pria d'approuver le choix que ces habitants avaient fait de trois d'entre eux pour accommoder les différends qui survenaient tous les jours au sujet de leurs terres, et autres démêlés. Ce que je fis, en attendant que M. de Champigny y ait autrement pourvu.

Le 13^e – Je fis mes dépêches pour renvoyer ledit Sauvage incessamment et il est parti le 14^e.

Le 25^e – Il arriva un Français et un Sauvage à travers les bois de Pesmonquodis¹⁰⁷ à travers les bois, qui est à 18 lieues de la rivière St Jean en tirant à l'ouest, qui me rapportent que, le 5^e janvier

¹⁰⁴ Cette phrase a une structure assez inhabituelle : elle se lit comme suit : « [...] qu'il s'étoit sauvé. luy quatriesme [...] ». Il s'agit peut-être d'une structure archaïque. Le manuscrit original aurait peut-être révélé autre chose. Mais nous ne pouvons que nous fier au tapuscrit.

¹⁰⁵ Dans le tapuscrit, on lit « saloupe ». Il s'agit d'une variante du mot « chaloupe ».

¹⁰⁶ Dans le tapuscrit on lit « prise », synonyme peu usité de « gelée ». Nous estimons que l'adjectif « gelée » convient mieux au lecteur moderne.

¹⁰⁷ Pesmonquodis

dernier, le Sieur Batiste¹⁰⁸ qui avait armé à Port-Royal, était de retour des côtes de la Nouvelle-Angleterre audit lieu avec une prise et qu'il faisait route à Port-Royal.

Le 27^e – Je renvoyai ces deux hommes.

Le 29 – Je reçus une lettre dudit Sieur Baptiste qu'il avait remise aux Sauvages de la rivière Saint-Jean pour me donner avis de son arrivée à Port-Royal et de son retour des côtes de la Nouvelle-Angleterre avec une prise ; il me pria de lui envoyer une commission, et qu'il était fâché que les glaces l'aient [empêché]¹⁰⁹ de monter jusques chez moi, et qu'il ne manquerait pas de s'y rendre à la fonte des neiges, et qu'il sortirait de Port-Royal dès le petit printemps pour n'y être point surpris par les Anglais.

Je lui fis réponse par ce même Sauvage. Je lui envoyai une commission et je l'assurai d'une forte protection, tant qu'il faisait son zèle pour le service de son prince. J'écrivis encore au Sieur de Périgny [afin] de lui faciliter toutes choses pour son armement.

Mars : Tous les pieux du fort achevèrent d'être transportés sur le lieu le 8 mars, et nous ne pûmes le commencer que le 18, veille de la St Joseph. On continua à travailler jusqu'au 28 mars faiblement, à cause des pluies et du mauvais temps et [parce] que nos Canadiens étaient d'une grande paresse.

Le 29 – Les glaces commencent à charrier et on ne peut voir un débordement plus extraordinaire.

Le 30 – Nous fumes obligés d'abandonner le fort, les eaux ayant gagné jusques dedans le logis et cela en un instant. J'en avais fait tirer la veille les poudres et les vivres.

Le 31 – Elles montèrent encore plus haut, et je crus que l'effort¹¹⁰ des glaces emporterait le fort et la maison. Les Sauvages et les plus anciens disent qu'ils n'avaient jamais vu une pareille chose.

¹⁰⁸ Pierre Maisonnat, (habituellement désigné sous le nom de Baptiste). *Le Dictionnaire biographique du Canada* (version en ligne) donne sur lui d'importantes informations biographiques dont voici les premières lignes : « capitaine, corsaire, né en France en 1663 à Bergerac, fils d'Hélie Maisonnat et de Jeanne Ségure (Chignac ?), décédé après le mois d'août 1714.

¹⁰⁹ Dans le manuscrit, on lit « l'empêchassent ». L'imparfait du subjonctif étant devenu rare de nos jours, nous avons jugé à propos de le remplacer par le subjonctif passé.

¹¹⁰ Le contexte veut que le mot « effort » est à comprendre ici dans le sens de « force » dans la mesure où les glaces, qui sont une entité inanimée, ne peuvent pas faire d'effort, mais peuvent de par leur poids exercer une force ou une pression.

Avril : Le 1^{er} – Les eaux baissèrent assez pour pouvoir rentrer dans le fort.

Le 3 – Le Sieur de Neuville, ¹¹¹ que j'avais envoyé l'automne conduire le sieur de Nelson à Québec, arriva.

Le 5 – On commença à planter, et à redresser les pieux que les glaces et les eaux avaient forcés.

Le 6 – La pluie nous empêcha de travailler, et le 15 le fort [fut en état]. ¹¹²

Le 18 – A la pointe du jour le Sieur de Portneuf, que j'avais envoyé pour garder l'entrée de la rivière, arriva et il me dit qu'il était arrivé un canot que les Abénaquis m'envoyaient pour me mander leur arrivée au premier jour, au nombre de 100 guerriers, qu'ils avaient dans les fêtes de Noël [défait] ¹¹³ un village nommé York en deçà de Pesktoué, ¹¹⁴ brûlé plus de 60 maisons, et pris ou tué 187 personnes de tout âge.

Le 25 – Les Canibats arrivèrent, au nombre de 100, et furent reçus d'une manière qui leur fit bien du plaisir.

Le 27 – Je les haranguai, leur fis leurs présents, et cela fut suivi d'un festin magnifique.

**Harangue faite aux Canibats le 27 avril
par le Sieur De Villebon, au fort St Joseph
dans la rivière de St Jean**

J'ai toujours attendu le printemps avec bien de l'impatience pour vous voir, mes amis, ici assemblés, et vous témoigner combien le roi est satisfait de la manière dont vous faites la guerre contre notre ennemi commun. Vous n'avez qu'à continuer pour être assurés d'une plus forte protection que celle que vous avez eue par le passé, c'est ce qu'il m'a chargé de vous dire.

Je vous remets de sa part les présents que vous voyez et qu'elle vous a destinés ; et, comme il vous regarde comme ceux qui s'exposent le plus et qui sont continuellement en parti, il

¹¹¹ Il s'agit d'un frère de Villebon, né en 1673 et décédé en 1702. Il a servi comme officier au fort Natchouak en 1696. Il était le premier à annoncer l'attaque de fort Natchouak par les colons de Nouvelle-Angleterre. En 1699 il a été convoqué par le roi pour répondre aux accusations qui pesaient contre lui. Dans son dernier rapport au ministre, Villebon mentionne ce fait et demande clémence pour son frère dont les services au pays étaient significatifs. En 1702 il avait le grade de lieutenant à la garnison de Port-Royal. Le gouverneur Brouillon lui a confié le commandement d'un vaisseau avec pour mission de poursuivre une embarcation anglaise qui avait attaqué la flotte française. C'est au cours de la bataille qui a eu lieu entre les deux partis qu'il fut tué.

¹¹² Expression voulant dire « était prêt ».

¹¹³ Expression qui signifie « détruit ».

¹¹⁴ Parfois appelé Piscataqua.

m'a ordonné de les remettre aux principaux chefs, pour les distribuer à leurs gens, et aux Sauvages de ces quartiers qui se joindront pour faire la guerre avec vous.

[Vous connaissez les avantages]¹¹⁵ que l'on a eus en Canada l'automne dernier sur l'Iroquois. M. le Comte de Frontenac, notre père et notre Général, me mande qu'il s'attend [à ce] que je lui en mande d'avantageuses (sic) de ces quartiers. Il faut, mes amis, lui donner satisfaction et perdre le moins de temps que nous pourrons pour nous rendre dans le pays de l'ennemi.

J'attends, dans peu de temps, des vaisseaux de France et tout ce qu'il nous faudra, pour ne manquer de rien. Je connais vos besoins et j'en ai fortement écrit l'année dernière. Il ne me reste qu'à vous dire [que ces jours-ci]¹¹⁶ doivent être employés à se réjouir, puisque c'est la première fois que nous soyons vus assemblés. C'est à quoi je vous exhorte et vous ne sauriez me faire plus de plaisir.

Réponse des Canibats

Nous nous serions assemblés ici l'automne dernier après avoir reçu ta lettre, si la saison n'avait point été si rude. C'est en partie ce qui nous en a empêchés ; et une autre raison, c'est que comme nous n'avions pu que point faire la guerre tout l'été,¹¹⁷ nous résolûmes de faire un gros parti sur les neiges pour te faire connaître en venant ici ce printemps, comme tu nous l'avais mandé, que nous ne voulons point donner de quartier à l'Anglais. Nous voilà présentement trop forts, puisque notre Grand Père songe à nous ; et tous tes neveux vont te fait voir cet été qu'ils sont des hommes.

Leur réponse finie, je les rendis les maîtres des présents qui étaient gardés par mes Canadiens, et le Sieur de Portneuf commença à chanter une chanson de guerre en leur langue, et en finissant il défonça une barrique de vin qui ne dura pas plus d'un quart d'heure. Les Sauvages chantèrent ensuite, et la journée se passa de cette sorte.

Le 28 – Quelques-uns s'en allèrent par mer.

Le 30 – Tout le reste partit par Pentagouet par les terres, après leur avoir donné rendez-vous pour le 25 mai au dit Pentagouet, pour la guerre, voulant faire leurs semences avant leur départ.

Le 2 mai – Il vint un officier du bas de la rivière pour m'avertir qu'Aldin était arrivé de Boston dans une Chaloupe avec 40 hommes, et qu'il était accompagné d'un brigantin armé de 8 canons et 60 hommes d'équipages.

¹¹⁵ Sous la plume de Villebon, on lit : « Vous avez su les avantages ... ».

¹¹⁶ Sous la plume de Villebon, on lit : « ces jours ici ».

¹¹⁷ Une structure archaïque qui pourrait être remplacée par « une autre raison est que, comme nous n'avions pu rien faire d'autre que la guerre tout l'été, nous résolûmes de faire un gros parti sur les neiges pour te faire connaître en venant ici ce printemps [...] ».

Le 3 – Je partis en canot et me rendis le 4^e au matin au bas de la rivière. J’envoyai un canot avec un pavillon blanc pour donner avis à Aldin de mon arrivée, sa chaloupe vint au-devant portant le même pavillon. Je lui mandais de venir à terre et que je venais d’arriver. Il fit quelque difficulté voulant que j’envoie un homme à sa place. Je lui mandai que je n’en ferais et qu’il oubliait qu’il était mon prisonnier, et [l’ai] renvoyé à Boston sur parole. Il descendit à la fin. Je lui demandai mes soldats, un Français que je lui avais donné pour retourner à Boston, Le Chevalier Perrot, et la valeur de la chaloupe qu’il avait rachetée ; moyennant quoi, je lui rendrais le Colonel Tyng et son fils. Il fit beaucoup de difficulté de me rendre le Français et six soldats seulement qu’il avait. Néanmoins, me l’ayant promis, il retourna à bord, et deux de mes gens sous mon pavillon le mirent sur une île, où la chaloupe l’attendait, et les ayant ensuite engagés d’aller jusques à son bord, [mes gens n’y furent pas plutôt qu’il me renvoya six soldats],¹¹⁸ sans leurs hardes, retint mes deux hommes, et me manda par un billet qu’il fit mettre sur cette île qu’il partait, et s’en alla de cette sorte.

[Le jour où j’arrivai],¹¹⁹ il avait paru une heure auparavant, un bâtiment à la vue du bassin de la rivière St Jean, qui ayant aperçu les deux bâtiments anglais largua ses voiles. Cela fit juger que c’était le Sieur Baptiste, que j’attendais de jour en jour. Je dépêche un canot pour l’aller avertir. Dans le même temps le maître du brigantin anglais détacha sa chaloupe avec 15 hommes pour lui couper chemin, ce qu’il fit aisément, et cria à mes gens qu’il tirerait sur eux s’ils se mettaient en état d’avancer. Baptiste à force de ramer doubla une pointe, sortit de la vue des ennemis, qui ne purent aller après lui, le vent et la marée leur étant contraires. Le soir, ledit Sieur Baptiste arriva à mon camp à travers [les] bois. Je ne l’avais point encore vu.

Le 6 – Je partis avec lui pour retourner à mon fort où je lui donnai tout ce que je pus, pour armer deux petits bâtiments, l’un de 30 hommes et l’autre de 20. Il arrivait de course,¹²⁰ et avait armé une prise de 45 tonneaux chargés de sel ; et un autre bâtiment qu’il avait abandonné. C’est un homme intelligent et d’exécution et qui a pris depuis le mois de décembre, huit bâtiments des ennemis.

Il se promettait de prendre quelque vaisseau marchand armé de canons ; et en ce cas je l’assurai que je monterais sur cette prise avec lui, et que nous choisirions l’élite du pays ; et pour

¹¹⁸ Structure archaïque qui veut sans doute dire : « mes gens à peine arrivés, il me renvoya six soldats ».

¹¹⁹ On lit sous la plume de Villebon : « Le jour que j’arrivai ».

¹²⁰ Il arrivait d’une expédition.

cet effet je gardai la moitié des Canadiens avec moi. [Et lui ayant promis que je garderais le bas de la rivière jusques à son retour],¹²¹ il partit le 10^e avec sept ou huit volontaires que je lui donnai.

Le 15 – Je fis partir le Sieur de Portneuf et les Sieurs de la Broquerie, Des Isles¹²² et de Vautezard¹²³ et 20 Canadiens, pour joindre les Canibats à Pentagouet, et se rendre incessamment dans le pays d'ennemi.

Le 25 – Il arriva soixante-quatre Sauvages Micmacs du Cap Breton, La Hève et Cap de Sable, que j'avais mandés l'automne pour aller joindre les Canibats à Pentagouet. Je leur fis festin et leur donnai ensuite de la poudre et des balles et un peu de tabac, pour se rendre au rendez-vous. Ils partirent le 27^e.

Le 2 juin – Un autre parti de 45 Micmacs venant des Mines et de Beaubassin arriva au fort, conduit par le Sieur Beaudoin prêtre missionnaire. Je leur fis donner, comme aux autres, de la poudre et des balles, et un peu de tabac, et ils partirent du bas de la rivière le 6^e pour aller joindre tous les Sauvages au rendez-vous marqué.¹²⁴

Le 18 – Les Sauvages de Médoctec, arrivèrent au nombre de 25 pour me dire qu'ils portaient au nombre de 50. Je leur fis donner de la poudre et du plomb pour vivre en chemin.

Le 21 – Il arriva deux canots sauvages venant de Pemiquid¹²⁵ pour me donner la nouvelle d'une chaloupe qu'ils avaient défaite audit lieu, où il y avait douze Anglais. Ils me firent en même temps présent de quatre chevelures, et me dirent que le gros de leurs gens qui sont Micmacs de nation, avaient continué leur chemin pour joindre le sieur de Portneuf.

¹²¹ Villebon écrit : « Et le lui ayant promis que je garderais le bas de la rivière jusques à son retour ».

¹²² Il s'agit ici du frère de Villebon, de son nom Michel Robineau, né à Portneuf en mars 1674 et mort promptement en 1691. Il est plus connu sous le nom Robineau des Iles.

¹²³ Nous trouvons un point d'interrogation après son nom dans le manuscrit.

¹²⁴ Le participe passé « marqué » a ici le sens de « indiqué ». Cf. *Littre et Beaujean*.

¹²⁵ Le nom Pemiquid dérive d'un mot indien voulant dire une longue pointe ou une péninsule à la forme longue et pointue et marquant une avancée dans l'océan. Le nom fait référence à une péninsule se trouvant dans l'état du Maine. Sur ce point, voir John C. Webster, *Acadia at the end of the Seventeenth Century. Letters, Journals and Memoirs of Joseph Robineau de Villebon and other contemporary documents*, Saint John, The New Brunswick Museum, 1934, p. 215-217. La traduction est de notre main.

Le 22 – Étant au bas de la rivière, le Sieur Baptiste y arriva, qui avait pris à la vue de Boston, un brigantin de 45 tonneaux chargé de 800 minots¹²⁶ de blé et de 80 tierçons¹²⁷ de farine, venant de la Pennsylvanie, et un ketch venant de la Jamaïque. Qui avait été déjà prise par un corsaire français, qu'il renvoya à Boston, chargé d'une lettre que j'écrivais au Gouverneur et au Conseil de Boston au sujet de la mauvaise foi d'Aldin.

Celle qu'ils m'avaient écrite par lui était remplie de dehors d'honnêtetés, mais rien d'effectif,¹²⁸ m'assurant seulement qu'ils me rendraient tous les prisonniers qu'ils pourraient faire, et dans le même temps, me retenaient mes soldats. Je n'en marque point la teneur, étant entre les mains de M. le Comte de Frontenac, à qui je l'ai envoyée, et qui ne s'est pas souvenu de me la remettre. J'écrivais par le sieur Baptiste, que j'avais fait armer, la lettre suivante :

**Lettre à Messieurs le Gouverneur et [membres du] Conseil de Boston
Du fort St. Joseph, en date du 10mai 1692**

J'ai reçu, Messieurs, par le Sieur Aldin la lettre que vous m'avez écrite, au sujet des prisonniers que je vous renvoyai l'année dernière et des soldats de Port-Royal, que vous aviez remis dans le bord dudit Aldin pour amener ici.

On ne peut être plus surpris que je le suis, qu'après les démarches que j'ai bien voulu faire pour vous faire voir que je voulais conserver entre votre nation et la nôtre toute la bonne foi qui se doit pratiquer par les lois de la guerre, vous me reteniez le plus injustement du monde mes soldats sous prétexte qu'ils n'ont pas voulu venir.

Je suis informé par ceux qui sont de retour, que M[onsieu]r Aldin n'en a voulu prendre que six ; qu'il en a refusé qui se sont présentés, et que l'on n'a fait aucune démarche pour les retirer des endroits où ils sont. Je vois bien, messieurs, que vous ne voulez pas répondre au procédé honnête que j'ai voulu tenir avec vous ; et la perfidie et la méchante foi¹²⁹ de M[onsieu]r Aldin dans notre pourparler¹³⁰ au bas de la rivière St Jean me le doit entièrement confirmer, si vous ne voulez le désavouer et me rendre justice.

Il a passé avant de venir ici à Port-Royal où il avait toute sécurité ayant mon passeport de l'automne dernier, il y a retiré les Anglais que je lui avais dit de prendre, et ensuite y a pris un bâtiment à la rade sous le pavillon français.

Étant ensuite venu ici et fait le signal dont nous étions convenus, il mit deux hommes à terre, et il alla à son bord. [Un de mes officiers m'en ayant donné avis, je partis pour me rendre au bas de ladite rivière],¹³¹ et lui ayant donné toute sécurité, Aldin vint à terre ; lui ayant dit d'y faire mettre mes soldats français de Port-Royal. Un nommé Paul Peitpas, que

¹²⁶ Minot (*mine*) s, m, Ancienne mesure de capacité qui contenait la moitié d'une mine, équivalant à 39 litres. Ce qui est contenu dans un minot. Un minot de sel. Cf. *Littré et Beaujean*.

¹²⁷ Tierçon (*tiers*), s. m. Ancienne unité de mesure de liquides, du tiers d'une mesure entière. Cf. *Littré et Beaujean*. Se dit aussi d'un petit baril.

¹²⁸ Rien de concret.

¹²⁹ A comprendre dans le sens de mauvaise foi.

¹³⁰ A comprendre ici au sens de pourparlers (au pluriel) ou négociations.

¹³¹ Sous la plume de Villebon, on lit : « Un de mes officiers qui m'en ayant donné avis, je partis pour me rendre au bas de ladite rivière ». On ne peut que s'étonner de la présence apparemment injustifiée du pronom relatif « qui », dont l'usage nous semble inexplicable. Il doit sans doute s'agir d'une forme vieillie.

je lui avais donné l'automne pour le garantir des Sauvages en cas qu'il fut obligé d'entrer dans quelque havre. Il en fit quelque difficulté, et me l'ayant à la fin promis, je le renvoyai à son bord avec un canot portant pavillon. Il me renvoya six soldats, retient leurs hardes, me manda par un billet qu'il laissa dans une île que je n'aurais point Paul Petitpas, et qu'il mettait à la voile, m'a emmené de cette manière mes deux hommes, sous la bonne foi d'un traité et sous le pavillon blanc. C'est messieurs, l'action la plus perfide qui ait été jamais pratiquée, d'autant plus, qu'Aldin le père est mon prisonnier, et que je ne le renvoyai à Boston que sur sa parole et celle du Sieur de Nelson.

J'avais, l'automne dernier, fait connaître à mes Sauvages qu'il me ferait plaisir de vous rendre les esclaves qu'ils avaient et qu'ils prendraient dans la suite, et vous avez vu ce qu'ils vous ont rendu de gens après le coup qu'ils ont fait à York.

[J'attends, messieurs, que vous me rendiez]¹³² justice telle qu'on vous la ferait, si quelqu'un de notre côté avait commis un pareil forfait. Sinon vous devez vous assurer que j'ai des moyens en main pour venger un pareil outrage.

J'ai fait armer un bâtiment pour croiser devant Boston pour des prises qu'il faut vous en renvoyer une avec cette lettre. Je ne connais pas de voies plus sûres pour vous la faire tenir.

Je suis,

Le 24^e– Il arriva deux canots sauvages de ceux qui s'étaient trouvés à Pemaquid à la défaite de cette chaloupe, dont j'ai déjà parlé, qui me rapportent qu'un fort gros vaisseau et trois autres moyens bâtiments étaient à Pesamonquadis, et qu'apparemment ils venaient pour faire descente dans la rivière St. Jean.

Le 29^e– Le Sieur de Neuville arriva à onze heures du soir et me dit que les Anglais avaient paru dans le bassin de la rivière St. Jean, qu'[ils ont] envoyé une chaloupe avec pavillon blanc à la portée du fusil de terre. Que n'étant point découvert, les ennemis auraient déchargé trois pirogues de leurs gens pour faire descente. Qu'ayant en même temps, traversé un baquet de bois pour se nourrir, à leur débarquement. Ils auraient trouvé environ cent cinquante hommes à terre qui campaient droit où étaient les canots de nos gens qui n'étaient que onze en tout. Craignant qu'ils ne s'en rendissent maîtres, nos gens s'y rendirent en diligence et n'eurent que le temps de s'embarquer que les ennemis arrivèrent dans le même lieu. Je m'attendais [à ce que] que les Anglais montent la rivière,¹³³ et les eaux étant extraordinairement basses et peu propres dans les endroits pour de moyens bâtiments, et qu'il faut absolument ranger la terre. Je jugeai à propos avec dix-huit hommes qui me restaient d'aller au-devant pour leur dresser des embuscades dans les lieux que je connaissais. Je n'avais dans ce temps-là malheureusement aucun Sauvage, étant tous partis pour Pentagouet.

¹³² Sous la plume de Villebon, on lit : « J'attends, messieurs, que vous me rendrez justice ».

¹³³ Villebon écrit : « Je m'attendais que les Anglais monteraient la rivière ».

Juillet – Comme je n’eus aucune nouvelle le 30, et que le premier et le second de juillet se passèrent de même, je m’avançai jusques au bas de la rivière, et un Sauvage que j’ai rencontré le 3^e me dit que les Anglais s’étaient retirés. Sur le soir nous aperçûmes un bâtiment qui ne put entrer dans le havre faute de vent. Cela nous tint alertes la nuit.

Le 4^e – Nous reconnûmes que c’était le Sieur Matieu qui revenait de course. Je lui avais ordonné d’aller croiser depuis le Cap de Sable jusques à Canseaux pour prendre les pêcheurs anglais, mais il était revenu sans rien faire. Il venait de Port-Royal ; d’où les ennemis étaient partis il y avait quatre jours ; qui étaient les mêmes qui étaient venus au bas de cette rivière. Il y avait un vaisseau de 46 canons de la vieille Angleterre, qui avait emmené, depuis un mois, le Sieur William Phips, pourvu par le Prince D’Orange¹³⁴ un gouvernement de Boston, que sur ce vaisseau il y avait 200 hommes, un brigantin de huit canons et de 80 hommes, et un autre petit bâtiment. Ils avaient trois fort grandes pirogues de cèdre pour leur descente. Le capitaine de cette frégate, qui n’est qu’un matelot, et qui était chargé des ordres du Sieur William Phips, avait voulu engager les habitants, [à prendre les armes contre tout Français venant d’Europe].¹³⁵ Ils s’en défendirent, aussi bien que d’arrêter mes armateurs, et dirent fort résolument au capitaine qu’il ne pouvait que leur en coûter la vie, s’ils voulaient user de violence, à quoi ils étaient résolus. Mais que ce qu’ils leur promettaient, est qu’ils ne se mêleraient de rien, et qu’ils seraient les biens venus, quand ils ne viendraient pas dans le dessein de leur nuire que s’ils voulaient établir une garnison, comme ils leur promettaient il y avait longtemps, qu’ils pourraient faire sur tous les bâtiments français ce qu’il leur plairait, que pour eux ils seraient neutres. Ils voulurent les obliger à signer une sécurité en y établissant garnison pour leurs gens à l’égard de nos Sauvages. Mais les habitants leur répondirent, comme je leur avais dit de faire, que bien éloigné d’en pouvoir répondre qu’ils seraient les premiers exposés aussitôt que les Sauvages les regarderaient comme leurs amis.

C’est la véritable raison pour laquelle les Anglais ont différé jusques à présent à y mettre garnison. Le capitaine de cette frégate remit le commandement de Port-Royal entre les mains d’un nommé Chevalier¹³⁶ qui a été mon sergent, et qui ne l’a pas accepté que sous mon agrément. Étant impossible, sans garder ces ménagements dans un pays, où je me trouve sans forces, et avec des

¹³⁴ Il s’agit du roi William de Grande-Bretagne.

¹³⁵ Villebon écrit : « à prendre les armes contre tout ce qui viendrait de l’Europe de Français ».

¹³⁶ Il s’agit de Charles La Tourasse. Sur ce personnage, voir note 59.

secours aussi éloignés, que ces pauvres gens n'essuyassent quelque fâcheuse camisade.¹³⁷ Les Anglais laissèrent aussi un pavillon pour arborer aux vaisseaux et autres bâtiments anglais qui viendraient que je n'ai pas jugé à propos de faire ôter, cela me tirant à aucune conséquence. Ils dirent en partant aux habitants, qu'ils allaient revenir en peu de temps avec 500 hommes pour les établir à Port-Royal et pour y attendre les vaisseaux de France qui pourraient venir ici.

Comme je suis ici sans vivres, j'envoyai le même jour aux Mines pour chercher des farines.

Le 5^e– Je partis pour revenir au fort faire mes dépêches pour M. le Comte de Frontenac et M. l'Intendant qui m'avait envoyé un canot il y avait cinq ou six jours.

Le 6^e– J'y arrivai et y trouvai le Sieur Baudoin¹³⁸ missionnaire de Beaubassin.¹³⁹ Il était revenu avec ses Sauvages de Pentagouet ayant trouvé les Canibats de retour de leur première campagne. Je ne marque point de ce qu'il m'en dit, parce que j'attends le Sieur de Portneuf qui m'en informera exactement. Je sais seulement que nous n'y avons rien fait par quelque jalousie entre les nations sauvages.

Le 12^e– Je partis pour me rendre au bas de la rivière y attendre les Anglais qui y pourraient venir, et y demeurer jusques aux nouvelles de France. Le même jour, le 12, je trouvai le Sieur de Portneuf à Jemseg avec les Canadiens qu'il avait [em]menés avec lui. Il me dit que s'étant rendu dans le pays ennemi à la vue de cinq forts aisés à enlever, que les Sauvages au nombre de 330 hommes avaient résolu d'abord de le faire ; mais, qu'ayant fait un prisonnier, et ayant su qu'il n'y avait point de pillage considérable à faire, ils s'étaient découverts, et avaient donné sur les bestiaux qui étaient aux environs, qu'ils en avaient tué plus de 300, brûlé un temple et deux maisons. Il y avait trois bâtiments échoués à la vue de ces forts, chargés de vivres pour la garnison, ils n'étaient pas 30 hommes dans ces trois bâtiments. Il proposa aux Sauvages de les enlever ; ils en convinrent, et s'ils avaient voulu donner tous ensemble, les ennemis n'avaient pas tiré un coup. Mais les Sauvages ayant trouvé par hasard une charrette en firent eux-mêmes avec nos gens une espèce de

¹³⁷ Camisade (lat. *camisa*), s. f. Attaque de nuit, dirigée ordinairement contre une ville ou un lieu fortifié. Cf. *Littré et Beaujean*.

¹³⁸ L'abbé Jean Beaudoin, né à Nantes en 1662. Durant son séjour à Beaubassin, il a fait l'objet de différentes plaintes se rapportant à son comportement et son tempérament qui lui ont valu des sanctions de la part de ses supérieurs. A l'hiver 1693, Villebon a écrit un rapport sur sa conduite au ministre. Pour plus de renseignements sur ce personnage, cf. John C. Webster, *Acadia at the end of the Seventeenth Century. Letters, Journals and Memoirs of Joseph Robineau de Villebon and other contemporary documents*, Saint John, The New Brunswick Museum, 1934, p. 163.

¹³⁹ Chignecto.

redoute. En mettant des traverses sur l'arrière de la charrette pour que le monde fut à couvert, et au-dessous de la charrette, [ils] attachèrent des madriers, qui pendaient jusques à fleur de terre, pour garantir ceux qui devaient pousser cette charrette par le timon. Le Sieur de la Broquerie se mit dessus avec 26 hommes, Canadiens et Sauvages, ils allèrent fort bien jusques à la portée du pistolet des bâtiments ; mais une roche s'étant rencontrée sous une des roues, et la charrette s'étant envasée, ils ne purent la dégager. La marée venant à monter, ils se trouvèrent encombrés. Le Sieur de la Broquerie, ayant voulu tirer sur les chaloupes qui faisaient beau feu, fut tué tout raide ; un autre Canadien en même temps en se voulant retirer, et deux autres blessés et cinq Sauvages. Ils eurent beaucoup de peine à se retirer. Entre les Sauvages, il y en avait deux fort estimés. Ils ne furent pas plutôt au camp qu'ils résolurent de partir, ce premier coup étant d'un mauvais augure pour eux, et ils sont sur cela d'une superstition dont on ne les a encore pu faire revenir, qui est que quelque nombre qu'ils soient en parti, pour quelque petit coup qu'il fasse, ou quelque échec qu'il reçoive, il en faut demeurer là. Le Sieur de Portneuf et le Sieur de St. Castin qui était avec lui purent les persuader de pousser plus loin, et se retirèrent en diligence chacun dans leur quartier. Le lendemain 13, je dis au Sieur de Portneuf de se rendre au fort et qu'aussitôt qu'il aurait fait faire du pain pour ses gens de me venir joindre au bas de la rivière, où je me rendis le 14.

Le 20^e – Le sieur de Portneuf arriva avec les Canadiens.

Le 25^e – Je reçus un canot de M. le Comte de Frontenac, et quoiqu'il me marquât de ne point laisser partir les Canadiens jusqu'à [ce que] j'eus des nouvelles de France, ils témoignèrent vouloir partir absolument. Je ne pus vaincre leur obstination, et encore moins les persuader de demeurer encore quelques jours. Ils étaient à la vérité tous nus. Je remontai au fort, et ils en partirent le 28 pour le Canada.

Le 1^{er} août – Je dépêchai un canot aux Mines et Port-Royal, pour savoir au vrai le détail de tout qui se serait passé entre les Anglais et les habitants, en ayant déjà écrit au Sieur Chevalier, de qui je n'avais point eu de nouvelles. Pour faire venir à la rivière St. Jean, le Sieur Paul Batiste,¹⁴⁰ pour l'y garder jusques aux nouvelles de France, étant un homme d'une forte expérience pour conduire les vaisseaux le long des côtes de la Nouvelle-Angleterre, et pour les descentes.

¹⁴⁰ Cela devrait être « Pierre ». Le seul Sieur Baptiste (Batiste) dans l'entourage de Villebon pendant son mandat et Pierre Maisonnat Baptiste. Sur ce point, voir note 108. Voir aussi John C. Webster, *Op.cit.*, p. 160-162.

Le 14– Le Sieur Dubreuil, pourvu de la charge de procureur du roi à Port-Royal, arriva pour me rendre compte de tout ce qui s’était passé à Port-Royal. Les habitants craignaient d’avoir fait quelques démarches qui ne m’aurait peut-être pas plu : tout ce qu’il me dit était conforme à ce j’en avais déjà appris. Je leurs fis dire par lui que j’étais content d’eux, qu’ils fissent toujours bonne garde, et qu’ils eussent, à l’ordinaire, ce qu’ils avaient de meilleurs effets dans les bois crainte de surprise, [et que, de surcroît],¹⁴¹ ils tirassent tous les secours qu’ils pourraient des Anglais jusques à nouvel ordre.

Le 18^e– Un Sauvage anglais, qui était sauvé des mains des nôtres, fut pris au bas de la rivière St Jean. Je le donnai à nos Sauvages pour être brulé, ce qu’ils firent le lendemain, après s’en être fait présent les uns aux autres, pour leurs parents morts en guerre. On ne peut rien ajouter aux tourments qu’ils lui firent souffrir.

Le 1^{er} septembre – Il arriva un canot de Québec par lequel M. de Champigny m’envoie une lettre de M. de Pontchartrain¹⁴². Le sieur de Bonaventure m’écrivait en même temps qu’il se rendait à la Baie Verte¹⁴³, et que je lui donnasse là de mes nouvelles, et de l’état de l’Acadie, et du mouvement des ennemis. Je lui envoyai un exprès aussitôt, et lui marquais que je croyais qu’il pouvait venir au bas de la rivière St Jean, et qu’il était impossible, par la difficulté du portage, en déchargeant les effets du roi à Beaubassin, qu’ils se pussent transporter à la Baie Verte.

Le 2^e– Le Sieur Baptiste arriva sur l’ordre que je lui avais envoyé. Je le remis à l’arrivée de monsieur de Bonaventure, pour être en état de ne manquer de rien, et faire quelque prise considérable.

¹⁴¹ Villebon écrit : « et qu’au surplus ».

¹⁴² De son nom Louis-Phélypeaux, né en 1643. Il était le petit-fils de Paul Phélypeaux. Il est devenu conseiller au Parlement de Paris en 1661. Six ans plus tard il devint Président de Bretagne. A la mort du marquis de Seignelay en 1690, il est nommé ministre de la marine et de la Maison du roi. Grâce aux mesures économiques qu’il a pu mettre en place, il a contribué à l’amélioration de l’état des finances en France. En 1699, Louis XIV le nomma chancelier. Cette fonction lui a notamment permis de défendre les intérêts de l’Église contre les jésuites, ce qui lui a fait gagner la sympathie de Mme de Maintenon. Après la mort de sa femme en 1714, il démissionna de toutes ses fonctions officielles et se retira au château Pontchartrain jusqu’à son décès en 1727. Cf. John C. Webster, *Acadia at the end of the Seventeenth Century. Letters, Journals and Memoirs of Joseph Robineau de Villebon and other contemporary documents*, Saint John, The New Brunswick Museum, 1934, p. 169.

¹⁴³ La Baie Verte se trouve au nord-est de Chignecto.

Le 13– Il arriva un autre petit bâtiment de Port-Royal pour me demander commission pour la course, je le remis à un autre temps, craignant qu'étant pris, il ne donnât connaissance de la flotte arrivée à Québec, et du secours qui devait venir dans ce pays.

Le 21– Je reçus une lettre de M. le Comte de Frontenac, par laquelle il me marquait de me rendre incessamment à la Baie Verte pour y attendre les vaisseaux *Le Poli* et *L'Envieux*, et concerter MM. d'Iberville¹⁴⁴ et Bonaventure, en leur donnant toute la connaissance que j'avais de l'état des ennemis, et de faire décharger dans ce lieu les effets de sa majesté, à moins que je ne sache qu'ils pussent sûrement les transporter au bas de la rivière St Jean.

Le 22– Je partis avec les Sieurs de Périgny, Neuviellte et des Isles, et laissai le Sieur de Portneuf pour envoyer une chaloupe aux Mines pour chercher encore des farines pour moi, et la subsistance des dix soldats venus de Boston.

Le 30– Je me rendis le 30 à Beaubassin. Il y a 30 lieues par la mer. Je ne pus m'y rendre que le trentième du mois à cause [du] mauvais temps,¹⁴⁵ n'ayant qu'un fort petit canot.

Le 1^{er} octobre– J'envoyai un exprès au Sieur Baptiste pour me joindre incessamment, avec ordre de tenir son brigantin prêt sans rien faire connaître de ce que je lui écrivais. J'envoyai le même jour le sieur de Neuville à la Baie Verte pour donner de mes nouvelles aux vaisseaux en cas qu'ils fussent arrivés.

Le 3– Je me rendis à la Baie Verte. Les vaisseaux étaient arrivés le 2 au soir. Je vis M. d'Iberville, lui communiquai l'ordre que j'avais de M. le Comte de Frontenac et lui fis voir en même temps l'impossibilité de décharger à la Baie Verte. Il me dit qu'il ne pouvait dans une saison aussi avancée entrer dans la Baie française,¹⁴⁶ et qu'il allait joindre l'escadron commandé par M. le Chevalier du Patés. Nous convînmes ensemble de donner rendez-vous au Sieur Batiste à

¹⁴⁴ Pierre Le Moyne, Sieur d'Iberville. Il est né le 20 juillet 1661, troisième de quatorze enfants, fils de Charles Le Moyne, Sieur de Longueil, et de Catherine Thierry Primot. Il a reçu son éducation à Montréal avant de se rendre en compagnie de deux de ses frères en France pour recevoir une formation d'officier à la marine. Parmi les missions qu'il a pu mener à terme, il se rend en France en 1692 pour convaincre le gouvernement de mener une nouvelle campagne contre le fort Nelson qu'il considérait comme un site stratégiquement important pour le contrôle de la Baie d'Hudson. Le roi consentit à sa requête. Il a été désigné capitaine de frégate. Il mouilla pour Québec à bord de *L'Envieux* et *Le Poli*, agissant comme convoi pour douze navires marchands.

¹⁴⁵ Villebon écrit : « à cause des mauvais temps ».

¹⁴⁶ Baie de Fundy.

Pentagouet. Je lui écrivis de son bord en conformité. Le Sieur d'Iberville appareilla le 6 de la Baie Verte, et nous rencontrâmes M. du Patés le 14^e. Il avait fait brûler une chaloupe anglaise à la baye des Espagnols,¹⁴⁷ il avait appris de l'équipage qu'il y avait deux de leurs frégates à croiser dans ses côtes, ce que je ne crois pas, les ordres qu'avait celle qui avait amené le sieur Phips, étant de repartir dans la fin d'août pour convoyer deux bâtiments chargés de matures pour Londres. Il fait rétablir à ce que ces prisonniers assurent le fort de Kasquebé,¹⁴⁸ prit il y a deux années par les Canadiens et les Sauvages. Ce lieu-là est à 35 lieues de Pentagouet en tirant à l'ouest.

Le 24– Nous armâmes à la rade [du] Mont Dezerts,¹⁴⁹ qui est à dix lieus de Pentagouet.

Le 24– J'envoyai le Sieur de Périgny à Pentagouet où les Sauvages devaient être assemblés, comme ils l'avaient promis à M. le Comte de Frontenac, et où devait aussi se trouver le Sieur Baptiste.

¹⁴⁷ Aujourd'hui Sydney, Cap Breton.

¹⁴⁸ Casco Bay. Il s'agit probablement du fort Loyal qui se trouve près de Portland dans l'état actuel du Maine.

¹⁴⁹ Villebon écrit : « Nous armâmes à la rade des Mont Dezerts ».

Chapitre 5

**Journal de l'Acadie 1693 et 1694
Du 15 septembre 1693 au 2 septembre 1694
Villebon au Comte Pontchartrain**

Journal de l'Acadie 1693 et 1694
Du 15 septembre 1693 au 2 septembre 1694
Villebon au Comte Pontchartrain

Le 15^e septembre – Manidoubtik, chef des Sauvages de cette rivière me vint voir pour m'informer des avis qu'il avait eus que Madokawando¹⁵⁰ avait eu des pourparlers avec l'Anglais à Pemaquid, aussi bien que, Edjevemit, chef de la rivière de Kennebec, auquel Taxous ne s'était point voulu trouver avec tous ses gens et que même il y avait des otages donnés pour assurer le commerce et la bonne intelligence entre l'Anglais, Madokawando, et [une] partie des [Sauvages qui s'étaient rangés de son côté].¹⁵¹ [Je dis à Manidoubtik d'aller trouver de ma part Taxous,]¹⁵² pour l'engager à faire un parti pour rompre ses pourparlers, ce qu'il me promit.

Le 20^e – M. de Thury, missionnaire, arriva de Québec ici, et en partit deux jours après pour Pentagouet, dans le dessein de faire désapprouver la conduite de Madokawando.

Le 26^e – Le fils de Madokawando arriva de Québec venant de France. Je lui fis voir la conduite de son père, l'obligation où il était ayant été aussi bienvenu en France de faire changer son esprit, et de former un parti lui-même aussitôt qu'il serait au village, ce qu'il me promit, et qu'il n'a néanmoins point exécuté, craignant d'exposer deux de ses parents que son père avoir donnés en otages à Pemaquid.

Octobre 8 – Il arrive deux pères Récollets, un pour le fort et l'autre pour les Sauvages, qui dans la suite ont eu toute l'application possible pour bien remplir leur devoir, ce dont j'ai lieu d'être très satisfait.

¹⁵⁰ Grand chef des Pentagouets, appelés aussi Penobscot ou Tarentines. Sa fille, femme à la peau bronzée s'appelait Pidianske ou Pidiwamiska de son nom algonquin, et Marie-Mathilde de son nom de baptême, épousa Jean-Vincent d'Abbadie Baron de Saint-Castin, célèbre personnage de l'histoire acadienne. Comme le précise *Le Dictionnaire biographique du Canada*, « Madokawando, jusqu'à sa mort en 1698, fut l'unique grand chef des Pentagouets ; il avait ses lieutenants qui commandaient les guerriers, menaient les expéditions, palabraient avec l'ennemi lors des trêves. Mais on savait partout que rien ne se faisait sans l'avis de son gendre et qu'il suffisait à celui-ci d'émettre un désir pour qu'il fût aussitôt satisfait. » Cette alliance permet aux deux hommes de jouer un rôle déterminant pour la survie des colonies françaises en Amérique du nord. *Le Dictionnaire biographique du Canada* nous apprend qu'en 1690, « Madokawando et Saint-Castin commandèrent en personne les Pentagouets qui se joignirent à la colonne de René Robinau de Portneuf envoyée du Canada pour attaquer la ville de Casco (près de l'actuelle Portland, Maine) sur l'Atlantique. » Cf. http://www.biographi.ca/fr/bio/abbadie_de_saint_castin_jean_vincent_d_2E.html

¹⁵¹ Villebon écrit : « Sauvages qui s'étaient rangés de son parti ».

¹⁵² Dans le texte, on lit : « Je dis sur cela à Manidoubtik d'aller trouver de ma part Taxous ».

Le 11^e – Il vint 5 habitants du Port-Royal pour m'apprendre que la frégate anglaise contre qui M. Batiste s'était battu à Port-Royal, à son retour de Plaisance,¹⁵³ était revenu avec des forces, et qu'ayant menacé les habitants que s'ils ne se rendaient à son bord qu'il ferait mettre le feu partout. Qu'aucun d'eux se voyant menacé de paroles n'avait cru y pouvoir aller en sûreté, à moins qu'il ne mit quelqu'un de sa part à terre, ce qu'il ne voulut pas faire, et ayant voulu faire une descente, les habitants qui avaient mis le pavillon anglais pour le garantir, tirèrent quelques coups sur les chaloupes sans blesser personne, en criant au capitane de la frégate qu'ils le regardaient comme un forban, puisqu'il ne voulait envoyer personne de sa part à terre, le gouverneur de Boston leur ayant dit de ne se fier à aucun bâtiment à moins qu'il ne fit cette démarche.

Les Anglais firent le lendemain la descente sans opposition, et brûlèrent dix ou douze maisons, tuèrent quelques bestiaux, et mirent le feu à 3 granges dont tout le grain n'était point encore battu.

Ensuite il écouta les raisons des habitants, et leur dit qu'ils seraient exemptés de ce brulement, qu'il n'avait point ordre de faire, mais de s'informer seulement si les habitants n'avaient point pris les armes pour soutenir M. Baptiste. [Il] fut ensuite avec eux comme s'il ne s'était rien passé.

J'ai cru que la cour trouverait bon que je fisse donner aux douze habitants brûlés 100 livres de poudre et 200 livres des balles, à partager *pro rata* de leur perte, pour aider à faire subsister leur famille, dont ils ont paru très reconnaissants.

Le 15^e – Il arriva 3 prisonniers français venant de la Nouvelle-York, qui avaient été pris par les Iroquois, et que j'ai envoyés à Québec quelques jours après.

Le 24^e – Je reçus une lettre de M. de Thury en réponse d'une que je lui avais écrite pour faire savoir à Taxous, que je désirais de le voir pour pleurer avec lui la mort de son fils et lui donner des marques de l'estime que j'avais pour lui. M. de Thury me manda que la saison étant trop avancée il avait remis son volage au printemps où il me viendrait trouver. M. Taxous me fit dire par les deux Sauvages qui m'apportaient cette lettre, qu'il se préparait à former un parti pour le printemps qui serait considérable, dont il m'informerait quand il serait rendu à mon fort.

¹⁵³ Plaisance se trouve à Terre-Neuve.

Novembre 25^e – Un charroi ou convoi militaire que j’avais envoyé à Beaubassin arriva avec les Sieurs De Villieu¹⁵⁴ et Montigny qui étaient venus de Québec par bâtiment, je perdis au retour par un coup de vent presque toutes les provisions que je faisais venir pour mon hivernement.

2^e décembre – J’envoyai M. de Neuville au bas de la rivière pour y attendre le nommé Abraham Boudrot, qui m’avait promis de s’y rendre au retour de Boston pour m’informer de tout ce qui s’y passait ; et qui devait m’apporter 12 tierçons de farine, pour augmentation à la garnison en cas que l’on en manqua. Mais qui ne fit point ce que je lui avais ordonné, comme il me l’a dit depuis, parce que le bâtiment étant au Sieur de St. Castin, il lui avait dit que les Anglais lui marquaient de ne point le laisser aller à la rivière St. Jean, [ce qui risquait de lui coûter la vie].¹⁵⁵ Ce qui, néanmoins, restait concerté qu’entre le Sieur Castin et M. Beaudoin, ce dernier ayant écrit à St. Castin [afin] d’empêcher Boudrot de passer à la rivière St. Jean, pour y rapporter [quelque]¹⁵⁶ secours. Cela m’a été confirmé par une lettre du Sieur Dubreuil écrite de Port-Royal, dont j’envoie l’original à la fin de la journée pour faire connaître la vérité de ce que j’avance.

15^e janvier – Je fis partir M. De Neuville sur les neiges pour aller à Québec pour informer M. le comte de Frontenac de la disposition où Taxous me [paraissait être]¹⁵⁷ s’il ne pouvait point au printemps envoyer de Québec 40 ou 50 Canadiens ou soldats pour animer les Sauvages de Pentagouet et Kennebec, n’ayant pas encore ici un seul soldat qui soit propre pour le parti et que quand-même il s’en trouverait dans la suite. Je ne pourrais en détacher, n’en ayant que pour la garde de mon fort.

Dans le reste de ce mois je fis avertir tous les Sauvages que je puis, et qui étaient dans leurs quartiers de chasse de se tenir prêts pour aller en guerre, et ceux de cette rivière me promirent tous de s’y trouver dans la fin d’avril, à quoi ils n’ont pas manqué.

¹⁵⁴ Sébastien De Villieu est né en 1633 à Turin, en Italie. Il s’est joint à l’armée française en 1648, à l’âge de 15 ans. Il est arrivé au Canada en tant que lieutenant dans le régiment de Carignan-Salières en 1665. Il a combattu sous Tracy contre les Iroquois en 1666. En octobre 1693, Villieu, âgé alors de soixante ans, a été nommé capitaine des marines et a été envoyé avec sa compagnie servir en Acadie sous le commandement de Villebon. Il a remplacé le frère de Villebon, Portneuf, qui avait été démis de ses fonctions en raison d’accusations de vie de débauche de spéculations. De Villieu était soulagé de ne plus avoir à recevoir d’ordres d’un jeune officier de 40 ans son cadet.

¹⁵⁵ Villebon écrit : « à peine de la vie ».

¹⁵⁶ Villebon écrit : « pour y rapporter aucun secours ». Le mot « aucun » est à comprendre ici au sens de « quelque ».

¹⁵⁷ Curieusement, Villebon utilise l’auxiliaire avoir.

Février et mars – Ces deux mois se passèrent sans nouveau, parce que les glaces nous ôtèrent toute communication ce qui ne serait pas de même au bas de la rivière St. Jean et que les Sauvages étaient [dans le plus fort de leur chasse].¹⁵⁸

Le 15^e avril – Je reçus une lettre de Monsieur de Thury de Médoctec où il me marquait que la cabane sauvage avec qui il avait passé l'hiver, l'avait amené jusque-là. Je le priai de descendre jusqu'au fort pour l'entretenir sur les desseins de nos Sauvages.

Le 19^e – Je reçus une lettre de Beaubassin où on me marquait que l'on n'avait pu plutôt me donner avis, que les Anglais avaient formé le dessein de venir dans la rivière St. Jean dans le mois de mars. Les lettres étaient datées du 18^e de ce mois-là.

Le 25^e – Je priai le père Récollet qui est au fort d'aller à Médoctec pour y administrer les Sauvages, et leur dire en même temps qu'ils eussent à se tenir prêts tous pour venir, une partie avec moi attendre les vaisseaux au bas de la rivière, et l'autre se joindre au parti qui se formait à Pentagouet.

Du 29 avril au 5 mai – Avec M. De Villieu que j'envoyai à Pentagouet, M. de Thury arriva comme je lui avais marqué, et repartit pour assurer les Sauvages de la protection du roi et du danger où ils se mettaient par les pourparlers qu'ils avaient avec les Anglais ; qui sous ombre d'amitié¹⁵⁹ et d'un grand commerce ne manqueraient pas de leur faire quelque forte trahison comme par le passé.

Le 10^e – J'eus avis par la garde que j'avais au bas de la rivière qu'il y avait paru une frégate anglaise, qui était arrivée à la rade des îles de Monagouiche, et qui en était sortie aussitôt pour faire route à Port-Royal.

Le 16^e – Les Sieurs De Portneuf et de Neuville arrivèrent de Québec. Je reçus une réponse à la lettre que j'ai écrite à Frontenac au mois de janvier. Il me marquait qu'il fallait s'attacher à détruire les pourparlers des Sauvages avec les Anglais et que s'ils étaient résolus de faire quelque coup considérable, ils n'avaient qu'à venir à Québec et qu'il tâcherait de donner le nombre d'hommes

¹⁵⁸ De nos jours, on aurait probablement écrit « au plus fort de leur saison de chasse ».

¹⁵⁹ Le contexte permet de comprendre l'expression « sous ombre d'amitié » dans le sens de « sous couvert d'amitié » de « sous prétexte d'amitié » ou de « dans le cadre d'une prétendue amitié ».

que je demandais quoiqu'il en eut beaucoup à faire de son côté, et que les nouvelles de France que j'allais recevoir [sous]¹⁶⁰ peu, me feraient prendre les mesures que je jugerais nécessaires.

Le 19^e– Les vivres commençant beaucoup à diminuer pour la garnison. Les Sieurs De Villieu et sa femme Montigny et deux domestiques, ayant été nourris aux dépens des soldats depuis leur arrivée, n'en ayant point fait venir par la *Suzanne* Française, ni d'aucun endroit de la côte, et je priai M. De Goutins d'aller aux Mines pour en rapporter incessamment.

Le 22^e– Taxous arriva de Pentagouet pour me voir et recevoir les présents. Je l'adoptai pour mon frère, en lui donnant l'habit le plus propre que j'eus, et il m'assura en partant que quoiqu'il s'allât faire un grand parti, qu'il n'en demeurerait pas là, et qu'il [en] ferait un aussitôt après le premier, où il engagerait Madokawando à le suivre, ou qu'il le rendrait méprisable parmi la jeunesse.

Le 26^e– Il partit ; et M. De Villieu qui était revenu de Pentagouet, pour rapporter 5 paquets de castor et autres pelleteries qu'il y avait commencées dans son premier voyage.

10^e juin – M. de Goutins revint heureusement des Mines et nous apporta des vivres pour attendre avec patience les nouvelles de l'Europe.

Le 18^e– M. de Bonaventure arriva ; j'en reçus la nouvelle le 19^e comme je descendais avec 70 Sauvages, pour attendre son arrivée au bas de la rivière.

Le 14^e– Je fis partir trois Canadiens pour porter à M. le comte de Frontenac et Champigny les lettres de la cour, et celles des autres particuliers.

Le 30^e– Je partis du bas de la rivière avec les bâtiments chargés pour le roi, et me rendis le 12^e au fort.

Le 2^e juillet– M. de Bonaventure partit pour Plaisance. Je lui donnai 30 Sauvages et le Sieur de Montigny pour le fortifier en cas qu'il trouva la frégate anglaise, et M. Baptiste partit avec lui, qui prit aussi 15 Sauvages sur son bord.

¹⁶⁰ Villebon écrit : « j'allais recevoir dans peu ».

Le 18^e– M. Baptiste arriva au bas de la rivière, ayant fait cinq prises. Il coula bas la première qui était un pêcheur. L'autre venant de la Barbade à Boston, chargée de rhum et de mélasse qu'il mit à rançon. La troisième, chargée en partie du tissu venant de Lancaster en Angleterre, et deux autres où il y avait quelques vivres et poisson sec, qui lui furent reprises par la frégate de Boston par le travers du Cap de Sable. Les gens qu'il avait mis pour amariner ses deux prises se sauvèrent à terre, se sont rendus ici près de Port-Royal.

Le 19^e– J'ai appris que la partie qui s'assemblait à Pentagouet devait se rendre au premier jour à Kennebec pour se mettre ensuite en marche.

Le 28^e– Le sieur Baptiste partit pour les Mines pour avoir des vivres pour retourner en course lui étant beaucoup dû en ce lieu-là. J'écrivis par lui aux principaux habitants en qui j'ai confiance de faire paraître qu'il ne lui en donnait que par force pour les disculper du côté de l'Anglais, qui en pouvait être informé et s'ils font ce que je leur ai marqué, comme je le crois. Batiste en prendra deux à son bord qu'il y tiendra comme prisonniers jusqu'à ce qu'on lui ait fourni ce qu'il lui faut de vivres. Il leur a [ap]porté toutes les marchandises dont ils pouvaient avoir besoin.

Le 9^e août– Je reçus des lettres de Monsieur Thury et de Villieu. Le dernier m'écrivait une lettre fort succincte sans me marquer même où le parti avait fait coup. M de Thury me faisait un détail dont je joins ici un extrait de sa lettre. C'est un coup considérable par rapport aux pourparlers qu'ils ont eus, qui les fera cesser absolument sans aucun retour et à ce qu'il va encore faire à Taxous, qui après ce parti s'est détaché avec Madokawando, et 40 au 50 Sauvages pour aller faire un coup plus considérable ; et dont je n'ai point encore de nouvelles que celle qu'ils doivent être de retour à l'heure qu'il est à Pentagouet.

Extrait de la lettre de Monsieur de Thury du 2 août

Le parti de Pentagouet, Kennebec et rivière St. Jean, avec quelques loups de nations et Sauvages de Boston, était composée de 230 personnes, ils ont donné contre le sentiment des anciens, sur les dernières habitations de Piscataqua, où ils ont tué et pris prisonniers 137 personnes, y compris les enfants. Ils ont pillé et brûlé environ 20 maisons dont quelques-unes étaient entourées de pieux après quoi ils se sont retirés [par ce qu'ils s'attendaient à être poursuivis],¹⁶¹ nous avons eu beaucoup de peine à nous rendre dans le lieu où s'est fait le coup. Taxous et Madokawando avec 40 ou 50 hommes se sont divisés par bandes pour harceler les Anglais, et je ne doute pas qu'ils ne réussissent mieux que le grand parti, parce qu'ils s'entre-obéiront mieux.

¹⁶¹ Villebon écrit : « par ce qu'ils s'attendaient d'être poursuivis ».

Le 24^e– Manidoubtik, que j’avais mandé de Médoctec, arriva ici. Je lui dis qu’il ne fallait pas se contenter de ce premier parti, que ces gens avaient fait avec ceux de Pentagouet et Kennebec ; et que je souhaitais qu’il en assemblât un autre promptement pour pouvoir mander en France la bravoure de ceux de cette rivière. Aussitôt que je lui eus parlé il eut de l’impatience de s’en retourner pour assembler promptement les gens, et il m’a assuré que le parti qui sera de 50 hommes sera prêt au moins dans 20 jours. Je lui fis donner des présents pour sa nation et à lui en particulier.

Le 2^e septembre– Le Sieur Baptiste est revenu des Mines où il a essayé un coup de vent, et a eu beaucoup de peine à sauver sa corvette qui donna à la côte. [Il est en train de la mettre en état pour retourner en course à la fin de ce mois].¹⁶²

Le 8^e– Je reçus une lettre de M. Thury qui m’apprit que Taxous et Madokawando avaient pris ou tué 42 personnes dans les terres vis-à-vis de Boston ; et qu’un neveu de Taxous y avait été tué, ce qui fera bien pour les animer encore davantage contre les Anglais ; et que des prisonniers avaient dit que le Gouverneur de Piscataqua avait été brûlé dans l’une des maisons où on avait mis le feu au premier parti.¹⁶³

¹⁶² Villebon écrit : « Il est à la mettre en état pour retourner en course sur la fin de ce mois ».

¹⁶³ Soulignons ici que la lettre de Thury apporte une mauvaise nouvelle à Villebon, à savoir la mort de son frère par amitié l’Indien Taxous. Il est surprenant que le gouverneur ne fasse aucun commentaire sur la disparition de son « frère » et qu’il ne laisse paraître aucune émotion. Ces lignes montrent aussi le dévouement avec lequel Madokawando, beau-père de Saint-Castin, mène la guerre contre les Anglais et le tribut qu’il paie dans cette lutte aux côtés des Français face aux colons de la Nouvelle-Angleterre. Comme nous l’avons déjà indiqué à la note 150, l’alliance entre Madokawando et son gendre Jean-Vincent d’Abbadie, Baron de Saint-Castin, permet à ces deux personnages de s’illustrer comme modèle de la politique de harcèlement continu voulue et menée par Villebon à l’endroit des colonies britanniques voisines. Sur ce point, voir *Le Dictionnaire biographique du Canada*. Notons, par ailleurs, la stratégie de la terre brûlée pratiquée par les colons anglais, laquelle stratégie atteindra son apogée le siècle suivant lors de l’épisode douloureux du « Grand dérangement ».

Chapitre 6

**Mémoire sur l'état présent
de la Nouvelle-Angleterre
et de Boston
1694**

Mémoire sur l'état présent de la Nouvelle-Angleterre et de Boston, 1694

Les Anglais de la Nouvelle-Angleterre se trouvent tellement épuisés par les dépenses qu'ils ont été obligés de faire jusqu'à présent pour soutenir leurs côtes et maintenir leurs plus fortes habitations en sûreté, qu'il n'y a aucune apparence et qu'il est même très[sûr],¹⁶⁴ qu'ils ne peuvent songer à faire une seconde tentative sur Québec ; quelques efforts qu'ils puissent faire et qu'il n'y a que la vieille Angleterre qui y pourrait penser.

Je sais que depuis deux ans ils ont tenu plusieurs conseils pour me venir attaquer, et qu'ils ont eu du monde levé, surtout l'année dernière au mois de juillet 1694,¹⁶⁵ et au mois de décembre de la même année pour venir sur les glaces. Mais quand il a fallu assembler leurs Sauvages pour tenir tête aux nôtres, et les mener avec eux, ils n'ont pu les y résoudre. Ainsi je ne crois pas qu'ils prennent le parti de nous venir voir si tôt.

Quelque résolution que Messieurs de Boston veuillent prendre sur leurs présents généraux, ils se conduisent avec une si grande lenteur et si peu d'union et d'intelligence, que l'on ne peut se servir d'un temps plus favorable, pour tout ce que l'on voudrait exécuter contre eux.

Il est surprenant combien leurs forces ont diminué depuis le commencement de la guerre. Ils avouent tous les jours que l'affaire de Québec leur a coûté 3000 hommes, ou tués ou par naufrages ou de maladies.

Ils ont perdu les deux tiers des Matelots qu'ils avaient à Boston, qu'on leur a retenu à la Barbade et à la Jamaïque, où la maladie était les années dernières, pour les mettre sur les vaisseaux de guerre faibles d'équipage, ou de vaisseaux marchands qui allaient à Londres, et que les 18 vaisseaux de la flotte, qui avaient été à la Martinique, et qui vinrent l'année dernière se rafraîchir à Boston, y ont apporté la maladie¹⁶⁶ qui a enlevé près de 1000 personnes de tout sexe et de tout âge de la ville seule de Boston.

Ils ne peuvent, sans l'utilisation de mesures extrêmes, s'entendre sur un marin pour leur service dans leurs frégates de garde-côtes, ni un soldat pour leurs postes avancés, parce qu'ils ne leur donnent ni argent ni marchandises : William Phips renvoie les équipages à Londres pour le

¹⁶⁴ Villebon écrit : « assuré ».

¹⁶⁵ Il y aurait ici une erreur sur la date puisqu'en écrivant il dit « l'année dernière » et que le document est daté de 1694. L'année devrait être 1693.

¹⁶⁶ Comme le précise John Webster dans son livre *Acadia at the end of the seventeenth century*, il pourrait s'agir de la même épidémie de la fièvre jaune qui a ravagé les Indiens de la rivière St Jean.

paiement, et il engage les soldats lorsqu'ils ont tiré leurs subventions des Pays-Bas. Il est absolument vrai que, lorsque M. Baptiste voulait envoyer trois ou quatre Anglais, qui avaient été à bord de ses récents prix, à Port-Royal, pour attendre la frégate anglaise *Eneas*, ils l'ont imploré de les garder, parce qu'ils préféreraient beaucoup être ses prisonniers, que libres dans une de leurs propres frégates, dans de telles conditions. Les gens sur la terre sont tellement accablés par les impôts qu'ils sont obligés de l'abandonner. J'ai obtenu l'information d'un colon de Port-Royal que j'avais envoyé à Boston, et qui est revenu il y a un mois : il avait prétendu s'attacher à William Phips afin qu'il puisse plus facilement se familiariser avec ses points de vue. Il a dit qu'aucune confusion plus grande n'aurait pu exister ou plus de problèmes que ce qui était causé par les griefs de ces personnes, dont le plus humble est taxé 20 shillings par quart pour répondre aux besoins du pays. C'est une pistole tous les 5 mois, le shilling de Boston équivalant à dix sols seulement de notre argent.

Lors de son dernier voyage, ce même colon m'a apporté des assurances des protestants français qui s'étaient réfugiés à Boston, en particulier leurs dirigeants que je rencontrai quand j'étais là, qu'ils regrettaient leur désertion de leur pays et ne demandèrent rien de mieux que d'y revenir. Ils étaient convaincus que si nous attaquions Boston et nous voulions leur promettre des avantages, plus de la moitié de la ville n'aurait pas pensé à prendre les armes.

J'ai écrit à deux de ces Français que, s'ils sont dans un état d'esprit tel qu'ils professent, ils ne peuvent que le prouver en me venant avec leurs familles, auquel cas je m'engagerais à leur pardonner de sa majesté.

De ces deux hommes, un nommé Basset, a été renvoyé en France en 1688 par M. Parat, le commandant de Plaisance, sur une charge dont je ne sais rien. Après avoir abjuré et s'est engagé à s'installer à Port-Royal avec sa famille, il le chargea de l'argent, et des munitions pour le fort de Plaisance qu'il porta fort exactement, et vint ensuite à Port-Royal assurer M. de Meneval qui en était gouverneur, qu'il s'en retournait à Boston pour y prendre sa famille et revenir incessamment audit Port-Royal, mais il trouva tant d'opposition du côté de sa femme quoique fille d'un habitant de l'Acadie, mais qui ayant été fort jeune à Boston y avoir été élevée dans la religion protestante, qu'il ne put la résoudre à changer de lieu, encore moins de religion, ainsi il se rendit aux sentiments de cette femme, [et se trouva l'année suivante à la prise du Port-Royal]¹⁶⁷ où plusieurs, à ce que

¹⁶⁷ Villebon écrit « et se trouva l'année ensuite à la prise du Port-Royal ».

l'on dit, l'ont accusé d'avoir commis des choses extraordinaires, [dont il prétend être innocent]¹⁶⁸ et se pouvoir aisément justifier, il m'a mandé que tout malheur ne venait que par l'entêtement de sa femme mais qu'il saurait en venir à bout. [Je m'attends à ce qu'il vienne cet automne ou le printemps].¹⁶⁹ Si j'ai cet homme avec le Sieur Batiste, il n'y aura point d'entreprise à exécuter dont ces deux hommes ne viennent à bout. Basset est arrivé de la mer du sud il y a un mois, il était maître sur un corsaire, et a eu trois mille pistoles sa part.¹⁷⁰

Il y a eu les deux dernières années deux frégates à Boston. L'une de 46 Cannons, et l'autre de 36 pour garde-côte. Je ne peux marquer au juste le nombre de leur équipage parce qu'il n'est point assuré, mais je sais qu'il n'y a jamais eu dans la plus forte, plus de 130 à 140 hommes, et dans l'autre 100 ou 120 hommes, et dont les deux tiers ou au moins la moitié, n'est composé que de manœuvres et gens la plupart qui ne sont point de mer, et qui n'ont jamais tiré un coup d'arme.

Ils n'ont pu cette année armer que celle de 46 canons, qui n'en avait de monté que 40. Celle de 36 étant à la rade de Boston, on fut obligé de l'échouer, ne pouvant plus servir, et elle a été rasée dans le mois de juin. Je ne puis m'empêcher de remarquer la joie de peuple de voir ce vaisseau hors de servir, ils n'en souhaitent pas moins à l'autre à ce que l'on m'a dit, pour être délivrés du service qu'ils sont obligés de rendre sur ces vaisseaux.

On change tous les avis de capitaine que le Prince D'Orange envoie de sa part, il en est venu un l'hiver dernier qui a pris la place du sieur Farfaix¹⁷¹ homme de qualité.

Il y a beaucoup de plaintes à Londres contre William Phips sur le gouvernement, et il est mandé pour se justifier. Il doit partir par le retour des vaisseaux qui viennent chercher à Piscataqua M. Natans que l'on attendait dans ce mois, au nombre de 6 flûtes et d'une frégate de convoi de 50 canons.

Il n'y a aucun changement pour les fortifications à Boston : c'est-à-dire proprement qu'il n'y eut à a point du tout. Ils n'ont rien augmenté au fort qui est à l'entrée, et les canons qui sont au

¹⁶⁸ Villebon écrit : « dont il prête être innocent ».

¹⁶⁹ Villebon écrit : « Je m'attends qu'il viendra cet automne ou le printemps ».

¹⁷⁰ Notons ici la structure phrastique assez inhabituelle.

¹⁷¹ Robert Fairfax. Né à Newton Kyme en 1666, il a fait carrière dans la marine royale anglaise. Il a été envoyé à Boston en novembre 1690 comme commandant de navire. Il s'est, entre autres, distingué en passant trois longues années à combattre les flibustiers français au large de la Nouvelle-Angleterre. Cf. Clements R. Markham (1885). *Life of Robert Fairfax of Steeton, vice-admiral, alderman, and member of York A.D. 1666-1725*. London: Macmillan. Voir aussi J. D. Davies, "Faifax, Robert". *Oxford Dictionary of National Biography* (online edition). Oxford University Press. Doi: 10.1093/ref:odnb/9090

pied et à fleur d'eau pour défendre le passage pour aller à la ville, sont encore à l'heure qu'il est sans embrasure.

Quoique William Phips n'ait pas l'amitié des principaux de Boston, par la jalousie qu'ils ont de son élévation, n'étant que simple charpentier en 1685, il est néanmoins sûr qu'il a la confiance du même peuple, parce qu'il ne s'est point méconnu, et qu'il agit avec eux avec la dernière familiarité. Ce qui me fait juger que son absence apportera encore des changements dans leurs conseils et qu'il sera aisé de profiter pendant ce temps de la mésintelligence qui se mettra assurément parmi eux. Puisqu'ayant lui-même autant de peine à les obliger d'agir, étant revêtu du caractère de général par une commission authentique, il sera bien plus malaisé de les persuader, quand ils n'auront à leur tête qu'un simple bourgeois sans expérience, ce qui durera apparemment jusques en juin ou août de l'année prochaine.¹⁷²

Ceux de Boston ont encore une barque longue qui est venue de la Jamaïque, et sur laquelle ils comptent beaucoup. Ils y mettent 60 hommes d'équipage et 17 canons : elle est destinée pour croiser dans les lieux où il juge que M. Batiste pourrait aller. Il y en a deux ou trois qui sont venues de la Bermude, et qui sont allées dans la rivière du Canada,¹⁷³ pour tâcher d'enlever quelque vaisseau marchand de notre flotte, et donner à l'équipage qu'ils prendraient huit bâtiments, pour aller ensuite dans la mer du sud. Des maîtres anglais qui ont été prisonniers ici, ont assuré, qu'un de ces deux corsaires avait pris commission au Petit Goane (ou Goave)¹⁷⁴ et l'autre à la Barbade qu'il y avait de toutes les nations dans cet armement.

Il est parti de Boston dans la mi-juillet, un vaisseau qui y a été fait pour Londres, et qui est de 600 tonneaux et 60 canons, sur lequel il n'y avait pas plus de 70 hommes d'équipage. Il est destiné pour servir en corps d'armée.

Depuis qu'ils ont appris par la Nouvelle-York que la paix était conclue entre les Iroquois et nous, ils sont dans la dernière consternation, et ceux de la campagne les plus éloignés se rapprochent dans les lieux les plus fortifiés. L'on assure qu'avant qu'il soit peu (longtemps) que

¹⁷² On voit ici l'attention avec laquelle Villebon suit l'actualité en Nouvelle-Angleterre. Ceci lui permet de modeler sa politique selon les circonstances sociopolitiques qui conditionnent la colonie voisine. C'est là le signe qu'il est conscient du fait que la gestion d'une colonie nécessite, certes, une vision globale s'inscrivant à long terme, mais aussi des ajustements dictés par les conjonctures géopolitiques changeantes et qui exigent des actions ou réactions plus ponctuelles. Ce passage nous montre aussi l'estime que Villebon avait pour son adversaire Phips. Ce sont là autant de caractéristiques de la stratégie adoptée par ce gouverneur pour appliquer la politique voulue par Versailles et redonner à la présence française en terre acadienne la vigueur et l'efficacité qui lui manquaient au temps de son prédécesseur.

¹⁷³ Rivière St. Laurent.

¹⁷⁴ C'est l'île d'Espagnola, territoire où se trouvent aujourd'hui Haïti et la République Dominicaine.

les Sauvages anglais prendront notre parti. J'ai toujours poussé les nôtres à avoir quelques pourparlers avec eux, ce qu'ils ont fait, et même il y en avait quelques-uns dans le coup qui a été fait le 27 septembre du mois dernier dans la baie de Piscataqua.

Ce qui pourra encore obliger fortement les Sauvages anglais à prendre ce parti, c'est que dans le mois de juillet dernier, ils eurent un de leurs gens, qui étant soûl, tua un autre Sauvage. Les Anglais en prirent connaissance, et voulurent malgré leur chef, mener ce Sauvage à Boston pour être jugé. Il le fut effectivement et condamné à être pendu, ce qui fut exécuté. Ce qui a mis les Sauvages dans un chagrin à leur faire dire hautement que la mort de leur homme serait vengée [sous] peu.¹⁷⁵

Je n'ai pu apprendre rien de particulier de la Nouvelle-York, elle est trop éloignée de nous. [Monsieur le Comte de Frontenac doit en être mieux informé]¹⁷⁶ par les prisonniers qu'on lui renvoie ou par ceux qu'il fait dans ces côtes-là.

¹⁷⁵ Villebon écrit : « la mort de leur homme serait vengée dans peu ».

¹⁷⁶ Villebon écrit dans une langue probablement adaptée à son époque : « Monsieur le Comte de Frontenac est à portée d'en savoir ».

Chapitre 7

**Journal de l'Acadie
Du 17 septembre 1694 au 12 juillet 1695**

Journal de l'Acadie
du 17 septembre 1694 au 12 juillet 1695

Le 17 septembre de l'année dernière, 1694, le Sieur de Montigny, lieutenant de la garnison, partit de Natshouak à Médoctec pour aller joindre les Sauvages qui avaient formé un parti d'environ 35 hommes. S'étant rendus à Pentagouet, ceux de cette nation leur dirent de ne pas aller plus avant, de crainte qu'ils ne connaissent la maladie dans leurs quartiers, plusieurs Sauvages étant morts dans la rivière St. Jean depuis le départ de la *Bretonne*, ce qui les fait revenir le 14 octobre sans avoir rien fait.

Le 22–Le sieur Baptiste arriva des Mines où il était allé [chercher] des vivres.¹⁷⁷

Le 3 novembre– Il partit avec sa corvette et 45 hommes d'équipage.

Le 9 décembre– J'ai été informé qu'il y avait au bas de la rivière un bâtiment anglais. Le commandant me marquait qu'il était venu pour apporter une rançon et me rendre un matelot de l'équipage de Baptiste en échange d'un maître anglais que je tenais prisonnier. Le gouvernement de Boston m'écrivait en conséquence. Il me marquait qu'il avait ordonné à son capitaine de ne commettre aucun acte d'hostilité et qu'il avait lieu de se plaindre que le commandant des bâtiments qui s'était battu avec le Sieur Robineau, n'étant entré dans ce havre que pour parler. On eut tiré sur lui sous pavillon blanc, ce qui l'aura obligé d'attaquer le sieur de Robineau.

Le 12– Le sieur de Montigny partit pour aller faire cet échange. Je le chargeai d'une lettre du Comte de Frontenac au gouverneur de Boston à qui j'écrivis ce qui suit :

Monsieur :

Je reçus votre lettre le 9 de ce mois par ceux de vos bâtiments qui sont venus au bas de ma rivière. J'ai envoyé aussi un Français avec une lettre au commandant pour qu'il ne l'inquiétât ; et que je ferais partir au premier jour le M. anglais que j'ai pour le vendre après le payement de la rançon et que le nommé Amboise aura été envoyé.

Pour ce qui est de ce que vous avez marqué d'être passé au bas de la rivière, et de l'insulte que l'on a faite au pavillon d'amitié, je vous dirai que vos gens y sont entrés sous votre pavillon, sous le dessein d'aborder et d'enlever s'ils eussent pour le vaisseau français qui y était. Ils ont tiré les premiers, aussi que je n'ai pas lieu d'ajouter foi à ce que vous me marquez. Pour éviter dans la suite de pareils incidents, lorsque vous ou moi aurons des prisonniers à renvoyer, il ne faut se servir que d'un petit bâtiment avec sept ou huit hommes

¹⁷⁷ Villebon écrit : « il était allé faire des vivres ».

d'équipage au plus, et sans canon. Cela ôtera tout ombrage aux deux partis, car, vous voyez, que j'ai bien de croire que vos bâtiments sous prétexte d'échange, s'ils [ont]¹⁷⁸ de la force, se serviraient de l'occasion pour prendre au venant dans leur retour. Comme je veux être persuadé que vous voulez agir avec toute sincérité, ce qui sera d'un grand avantage pour l'une et l'autre nation, vous enverrez le navire d'un bâtiment comme je vous le marque, en vous déclarant que, s'il [dé]passe le nombre d'hommes, le regarder comme ennemi.

Vous recevez, Monsieur, ci-conclu un paquet de lettres de Monsieur le Comte de Frontenac, où vous verrez qu'il est disposé à faire un échange de prisonniers. Comme je ne doute point que vous n'envoyez cet été dans la rivière du Canada pour les réclamer, je vous demande de renvoyer ceux qui ont été pris dans la flûte *Le St. Joseph*, ou ici au Canada.

Vous savez que depuis quatre ans les vaisseaux du roi ou armateurs ont renvoyé de mon fort plus de cent prisonniers et tous bien traités, et que vous ne m'en avez renvoyé que quatre. J'attends que vous fassiez là-dessus ce que j'ai lieu d'espérer.

Il [ne] me reste qu'à vous assurer que vous me trouverez toujours très disposé à prouver la liberté et le bon traitement aux prisonniers. Dans l'espérance que j'ai que vous ferez autant de même de votre côté,¹⁷⁹ je suis de...

Le 24 décembre– Le Sieur de Montigny arriva au fort sans avoir trouvé le bâtiment anglais qui, avant son départ, en avait brûlé un des nôtres que l'on y avait abandonné.

Le 17 janvier 1695 – J'eus avis que le Sieur Baptiste était au bas de la rivière et qu'il avait fait une prise de 50 ou 60 tonneaux, chargé de sucre, mélasse et autres sucres venant de Nevis et St. Christophe, mais son pilote qui la commandait s'était séparé de lui. Le même jour il arriva au fort deux Sauvages qui se retiraient de cette rivière à cause de la maladie outrageuse qui était parmi eux. Ils m'apprirent la mort du chef de cette rivière et de plusieurs autres considérables.

Le 29– Le Sieur Baptiste ayant mis la corvette en sûreté mouilla avec une partie de son équipage pour faire subsister chez lui en attendant qu'il ait pu armer.

Le 5 mars– J'envoyai à Baston un canot pour porter des dépêches de M. le Comte Frontenac et les miennes ; que le sieur de Montigny avait rapportées et savoir au vrai ce qui se passait à Boston. J'engageai huit ou neuf Anglais que j'avais de prisonniers à payer cette dépense, ce qu'ils firent volontiers pour donner de leurs nouvelles. J'ajoutai une lettre pour le colonel, sachant que M. Phips était parti pour Londres, en conformité de celle que j'avais écrite au Sieur Phips.

¹⁷⁸ Villebon écrit : « s'ils ayant de la force ».

¹⁷⁹ Cette lettre illustre la volonté qu'a Villebon d'imposer un équilibre dans les rapports de l'Acadie avec la Nouvelle-Angleterre. Il exige que les captifs français aient droit au même bon traitement réservé par les Acadiens aux prisonniers anglais. Il souhaite, par ailleurs, qu'un équilibre soit instauré en matière d'échange de prisonniers.

Le 15– La prise du Sieur Baptiste, chargée de sucre, arriva après avoir passé à Port-Royal, et pillée en partie par l'équipage.

Le 17– Le Sieur Baptiste partit pour mettre la corvette en état. Le même jour Abraham Boudort, habitant, arriva de Boston, [après avoir passé à Port-Royal].¹⁸⁰ Il me confirma ce que je savais, qu'ils avaient toujours deux frégates, l'une nommée le *Sorlings* de 36 canons, et l'autre le *Newport* de 22 avec leur barque longue, qu'ils appellent *Gallère*, et que les flibustiers qui avaient pris la flûte dans la rivière du Canada l'année dernière, faisaient faire une frégate de 24 pièces bâtie à l'algérienne pour retourner dans la rivière attendre la flotte du Canada.

Le 30– Il arriva six Sauvages de Pentagouet pour venir chercher les munitions, ayant eu avis, à ce qu'ils disaient que les Anglais se préparaient à venir contre eux. Je leur donnai ce qu'ils me demandèrent, et ils repartirent aussitôt.

Le 21 avril– Le sieur Baptiste partit pour la course.

Le 10 mai– Madakawando arriva au fort et me témoigna qu'il voulait demeurer sur la rivière pour m'ôter les soupçons que j'avais eus de lui sur les pourparlers qu'il avait eus avec [les Anglais].¹⁸¹ Il prit la place du chef qui est mort de maladie. Je fis avertir tous les Sauvages de se tenir prêts aussitôt que nous aurions des nouvelles de France.

Le 14– Baptiste arriva avec une prise et se mit dans un havre à trois lieues de la rivière St-Jean pour n'être point découvert. Je lui envoyai ordre de repartir incessamment pour se rendre à la Baie des Espagnols y attendre les vaisseaux de France ou y laisser mes lettres au chef des Sauvages.

Le 23– Le Sieur de Neuville arrive de Québec avec les dépêches de messieurs le Comte de Frontenac et de Champigny pour avoir des nouvelles sûres de Boston, et de ce que j'aurais pu apprendre de l'Europe.

Le 26– Il repartit pour Québec. Le même jour les deux Français que j'avais envoyés à Boston arrivèrent, et m'apportèrent les lettres du Colonel et pour monsieur le Comte de Frontenac. Celle

¹⁸⁰ De nos jours on écrirait : « après être passé à Port-Royal ».

¹⁸¹ Très souvent, Villebon préfère le singulier « l'Anglais ».

qu'ils m'écrivaient était remplie de marques qu'ils disaient avoir soutenu une bonne correspondance au sujet des prisonniers, mais avec cela sans me faire raison¹⁸² sur ce que je lui avais écrit. Le dernier de mai, j'eus avis que le Sieur Baptiste eût été attaqué et sa corvette est prise dans le havre de Migascor¹⁸³ par une frégate anglaise de 36 canons et un vaisseau armé, en étant prêt à faire vite pour la Baie des Espagnols. Je ne dirai rien de la manière dont il s'est battu, puisque son procès-verbal marque l'affaire comme elle s'est passée. Ce qui est assuré, c'est que cette frégate ne serait jamais venue dans ce havre si Baptiste n'avait été vendu.

Le 4 juin– Le Sieur François Guyon, Canadien armateur, arriva la course qui ayant trouvé la même frégate anglaise avec les trois prises, vingt-quatre heures après s'être battue avec le sieur Baptiste. Donnée sur un rocher, à trois lieues de terre, au sud-ouest de l'île de Grand Manane. La frégate mit le pavillon blanc pour lui parler et lui promit, en relâchant ses prises, de lui donner deux bateaux pour le passer en terre ferme avec des feux et des vivres pour quinze jours, ce qu'il exécuta. Leur prise était considérable pour quantité de vivres qu'ils avaient.

Le 7, 8, 9, 10 et 11 de juin– Les Sauvages de Kinibequi, Pentagouet, Médoctec et Madazasia arrivèrent ici avec tous les chefs les plus considérables de toutes les cabanes.

Je leur fis fête le 12, le 13 et le 14 et après leur avoir donné leurs présents, un conseil a eu lieu où Monsieur de Thury servait d'interprète. Il y avait 14 chefs. Ils furent fort longtemps à résoudre qui parlerait pour tous, ceux de Kinibequi prennent la parole et dirent :

Nous avons longtemps désiré être tous assemblés comme nous le sommes actuellement, mais l'éloignement de nos loges et la peur d'exposer nos familles à nos ennemis pendant notre absence nous ont obligés à reporter ce rassemblement jusqu'à maintenant. Nous savons que vous avez été troublé par les discussions que nous avons tenues avec les Anglais et que vous avez craint que nous voulions faire la paix avec eux. Sachez alors que nous n'en avons rien [fait] sans informer M. le Comte qui a approuvé nos motifs. Nous, de Kinibequi, sommes trop éloignés pour vous tenir informé, mais ceux de Pentagouet l'ont toujours fait.

C'était notre besoin de beaucoup de choses et de notre détresse de voir nos familles démunies, qui nous ont poussés à faire des propositions aux Anglais, mais cela ne dépend que de vous, que nous ne le fassions plus à l'avenir.

Par conséquent, dites-nous quelles marchandises seront en vente sur cette rivière. Lorsque vous avez convenu avec nous du prix, nous avons promis de cesser toutes les négociations avec les Anglais et d'empêcher que nos jeunes ne s'entretiennent avec eux.

¹⁸² Villebon fait remarquer le gouverneur de Boston n'a pas répondu à ses requêtes concernant la nécessité d'établir un équilibre numérique dans les échanges de prisonniers et de réserver aux captifs français un meilleur traitement. Le silence du gouverneur de Boston à propos de ces deux écueils illustre l'attitude arrogante adoptée par les colons de la Nouvelle-Angleterre à l'endroit de leurs vis-à-vis acadiens.

¹⁸³ Musquash Harbour

Vous savez déjà les Sauvages qui vous ont été envoyés pour la première fois dans notre région, que nous avons parlé avec les Anglais à Pemaquid quelques jours auparavant.

Nous lui avons mené sept prisonniers pour échanger contre ceux de nos gens qui sont détenus à Boston. Ils ont promis de les renvoyer à Pemaquid à la fin du mois. S'ils omettent de le faire, nous considérerons nos gens comme morts et ne leur donnerons plus quartier à l'avenir.

Nous souhaitons quitter le plus tôt que possible pour nous réunir près de Pemaquid et soutenir nos camarades qui doivent parlementer au fort et tenter une attaque surprise.

Ils m'ont également dit qu'ils espéraient prochainement renforcer leurs villages avec des Mohicans du quartier de Nouvelle-York. Les familles de sept ou huit hommes plus âgés étaient venues l'automne dernier et avaient reçu des terres pour la culture, et ils avaient convoqué leur jeunesse pour les rejoindre. J'ai répondu à leur discours en soulignant que, si j'avais été affligé par leurs négociations, ce n'était pas du tout par suspicion qu'ils puissent discuter de la paix avec les Anglais après toute la trahison qui leur avait été pratiquée, mais parce que je craignais que, sous le prétexte du commerce ou de l'échange de prisonniers, ils pourraient être pris par surprise et laissés sans aucun quartier.¹⁸⁴

Car j'avais appris des Français qui étaient rentrés de Boston que tel était l'intention des Anglais, et si leur attaque avait été reportée, c'était seulement parce qu'ils voulaient rassembler un plus grand nombre de Sauvages. J'étais très conscient que leur besoin de marchandises les avait obligés à échanger avec les Anglais, mais comme ils avaient décidé de ne rien en prendre à l'avenir, je me préparai, au moyen du prix convenu entre nous, et qui ne serait pas changé pendant la guerre, afin de manifester les avantages qu'ils tireraient des échanges sur cette rivière.

Les négociations qu'ils avaient conclues à Pemaquid pour obtenir leur propre peuple en rétablissant leurs prisonniers ont été approuvées. Je ne doutais pas que les Anglais les renvoyassent. Mais après l'échange, ils ne devraient pas, pour ce faire, ne pas attaquer lorsqu'une opportunité s'est présentée. La gentillesse qu'ils avaient manifestée envers les sept ou huit Indiens Mohican qui s'étaient installés parmi eux devait produire une bonne impression sur les autres de cette nation et les disposer à suivre leur exemple. J'ai chargé le chef principal de Kinibequi de leur

¹⁸⁴ On voit ici avec quel tact et quelle diplomatie Villebon ménage la susceptibilité des Indiens et les invite à se méfier des Anglais en leur rappelant les exactions commises par ces derniers à leur endroit. Pris en otages dans la lutte interminable entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, les Amérindiens cherchent souvent à maintenir un équilibre fragile entre leur désir de ménager leur allié français et la volonté de prévenir les agressions anglaises. Conscient de la délicatesse de leur situation, Villebon cherche à nourrir leur méfiance à l'égard des Anglais. Il les incite à la vigilance même en temps de paix en essayant de les convaincre que les Anglais pourraient, sous couvert de commerce et d'échanges de prisonniers, lancer de nouvelles attaques surprises. Ce passage montre à quel point les colons français doivent user de toutes leurs ressources pour maintenir leur alliance avec les Amérindiens, sans quoi ils ne peuvent remédier au déséquilibre démographique qui les désavantage face à la Nouvelle-Angleterre.

dire que je prévient qu'ils devraient envoyer leurs mots le plus tôt possible à leurs gens pour les rejoindre afin qu'ils puissent tous être unis dans l'attaque contre les Anglais.

J'ai alors rappelé l'allégeance qu'ils avaient au roi, à cause des présents qui, comme ils le savaient, il leur envoyait chaque année, et qu'il m'avait indiqué, il voulait leur envoyer, à condition qu'ils continuent à faire la guerre contre les Anglais vigoureusement, et s'abstenir de toute négociation avec eux, car, comme je leur avais déjà dit, les Anglais ne les avaient encouragés que pour porter un coup à certains de leurs gens.

Le 20 juin– J'eus des nouvelles qu'il y avait une frégate anglaise mouillée à Manawoganish avec une chaloupe et qu'elle apportait une rançon. J'envoyai aussitôt avertir les Sauvages qui étaient à deux lieues du fort. Ils arrivèrent le lendemain au nombre de trente avec le père Simon, leur missionnaire, et partirent pour se rendre au bas de la mer, après leur avoir donné des munitions. Le même jour, il vint un autre canot me donner avis que la frégate était entrée dans le havre, ce qui me fit partir le soir même avec le sieur de Montigny et six soldats. Nous joignîmes à la pointe de jour les Sauvages, en chemin, et nous nous rendîmes le 22 à la mer. La frégate s'était retirée du bassin de la rivière St. Jean et était allée mouiller aux îles de Manawoganish à deux lieues de là.

Comme je sais positivement qu'ils venaient pour me rendre le nommé Amboise de l'équipage de Baptiste et apporter la rançon d'un bâtiment, j'envoyai le 23 un Français vis-à-vis de la frégate avec pavillon. Le capitane envoya sa chaloupe, à qui on dit de ma part qu'ils pouvaient sûrement venir parler en amenant d'Amboise et la rançon.

Le 24 juin– La chaloupe de la frégate apparut à une île dans le havre. Je fis écrire au lieutenant qu'il vient où j'étais, ce qu'il fit après m'avoir demandé ma parole. Il a mis le Français à terre et a fait de l'argent. Le maître anglais a ensuite été abandonné à lui. Il me demanda, au nom de son capitaine, d'avoir l'honnêteté de lui rendre les autres prisonniers que j'avais et que j'eusse à tout ce qu'ils avaient fait pour Capitaine Guyon et ses gens. Je lui promis pourvu que son capitaine s'engageât de me faire rendre des soldats de Port-Royal qui étaient encore à Boston. Il partit ensuite, et j'envoyai aussitôt chercher les huit prisonniers que j'avais fort aise d'avoir un honnête prétexte à m'en défaire, n'ayant plus de vivres à leur fournir sans m'incommoder. Je pris un sujet d'écrire au capitaine de la frégate sur les prisonniers, que j'avais en lui marquant que mes Sauvages n'y pouvaient consentir à moins [que] l'on ne rendit leurs prisonniers de Boston, et qu'il eut à

m'écrire ce qu'il ferait là-dessus. Il me répondit que comme il ne voulait me donner la parole que pour la tenir, qu'il ne pouvait m'assurer que l'on rendait les Sauvages parce que le colonel en était le maître, et qu'il n'avait aucun pouvoir à terre. Mais qu'il m'assurait qu'il en parlerait fortement, que peuples français et Sauvages qui seraient pris par mer qu'il m'assurait qu'il en userait honnêtement et les ferait mettre dans les lieux qu'ils souhaiteraient avec vivre et munitions sans les mener à Boston.

Le 25– Passa sans parler.

Le 26– Au soir les Anglais que j'avais envoyé chercher arrivèrent.

Le 27– J'envoyai à bord de la frégate en donner avis et ils furent rendus le même jour par le Sieur de Montigny que j'avais envoyé pour cela. Le lieutenant me fit dire que son capitaine souhaitait boire avec moi, et qu'il se rendrait au lieu que je lui marquerais sur ma parole, ou que si je ne le voulais pas, que j'envoyasse le Sieur Baptiste à son bord, était bien aise de le connaître, après s'être si bien battu. Le lieutenant offrit de demeurer à terre. Je ne jugeai pas à propos de donner de rendez-vous au capitaine ou de lui envoyer Baptiste. Le lieutenant me dit qu'ils avaient eu à Migascor trois hommes de tués, treize blessés, et la frégate désemparée d'un parti de ses manœuvres ; la corvette, *La bonne*, avait coulé bas deux fois dans vingt-quatre heures après le combat. Ils y avaient perdu leur premier pilote, huit matelots, un brigantin et une chaloupe des prises de Guyon qui avaient aussi coulé bas s'étant ouverts apparemment sur ce rocher.

Le 9 juillet– J'appris par trois matelots que M. de Bonaventure envoya à terre, qu'il donnait chasse à la frégate anglaise. Je fis incessamment avertir les Sauvages et fis descendre des barques pour décharger promptement toutes nos munitions.

Le 12^e juillet– Je me rendis au bas de la rivière, où M. de Bonaventure était arrivé. Le bâtiment qui faisait travailler incessamment pour se remettre en état, étant tout à fait désemparé de ses manœuvres et ses mâts fort endommagés. Je suis persuadé que de la manière dont il a chassé les Anglais que par les premières nouvelles nous apprendrons qu'il aura été fort maltraité.

Chapitre 8

**Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie
Depuis le départ du vaisseau du roi *l'Envieux*
commandé par Monsieur de Bonaventure.**

Suivi de

**De l'état présent de la Nouvelle-Angleterre
Du 22 juillet 1695 au 5 septembre 1695**

**Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie
depuis le départ du vaisseau du roi *l'Envieux*
commandé par Monsieur de Bonaventure.
De l'état présent de la Nouvelle-Angleterre
du 22 juillet 1695 au 5 septembre 1695**

Le 22 juillet – Je partis du bas de la rivière, avec deux bâtiments chargés pour le roi, et Messieurs de la compagnie, après avoir vu M. de Bonaventure parti, et au large.

Le 3^{ème} août – J'arrivai au fort avec les barques, n'ayant pu m'y rendre plutôt quoi que j'eusse fait touer ses bâtiments cinq ou six lieues.

Le 5^{ème} – Je reçus une lettre de M. de Thury et de St. Castin qui me marquaient qu'il y avait deux partis de la rivière de la Kinibequi en guerre et que ceux de Pentagouet attendaient ceux de cette rivière, de Pesniquadis et le long de la côte pour former en sûreté un gros parti, au retour de ceux de Kinibequi, et que les Sauvages avaient été trompés dans les pourparlers qu'ils avaient eus à Pemaquid, au sujet de leurs prisonniers retenus à Boston. Le même jour le Sieur Guyon, armateur, arriva des Mines au bas de la rivière.¹⁸⁵

Le 6^{ème} – Deux frégates anglaises, dont une qui était la même qui s'était battue avec M. de Bonaventure et qui est nommée le *Sorlings*, et l'autre le *Newport* de 24 canons, vinrent mouiller à Manawoganish, croyant apparemment y trouver encore *l'Envieux*.

Le 8^e – Il arriva au fort deux flibustiers qui me dirent que les chaloupes de ses frégates étaient entrées deux jours de suite dans le bassin, et qu'ils avaient tiré dessus et que la poudre leur manquait en cas qu'elles revinssent encore. J'envoie un officier, le Sieur Des Isles, officier avec 100 livres de poudre et autant de balles pour les distribuer aux Français et aux Sauvages qui étaient là.

Le 12^e – J'appris que les Micmacs, qui étaient en guerre au Cap de Sable pour prendre des bâtiments pêcheurs, n'étaient pas encore de retour : ils avaient tué un Anglais et blessé un autre, et que les Micmacs avaient attaqué 3 bâtiments de ses pêcheurs, mais qu'ils n'avaient pas pu les prendre : sans autre particularité que sept Français, dont quelques-uns avaient été de l'équipage du Sieur

¹⁸⁵ La rivière Saint-Jean.

Baptiste, avaient pris avec un méchant bateau deux ketches qu'ils en avaient envoyé une à rançon et gardé l'autre, le sel qu'ils ont trouvé dedans a fait beaucoup de plaisir aux habitants. Depuis la perte de la corvette, nos côtes étaient remplies de pêcheurs anglais.

Le 14^e– M. de St. Cosme, missionnaire des Mines, arriva de Québec avec des lettres pour moi de M. de Champigny, où il me marquait que M. le Comte de Frontenac et lui, lui avaient dit tout ce qu'il fallait pour l'obliger à changer de conduite. Je lui fis donner 100 écus et des Sieur Petit et Mandoux, aussi missionnaires. Le même jour, Germain Bouregois arriva avec une lettre de M. de Bonaventure, qui était arrivée le premier août à la Baie Verte, et partait pour aller dans la rivière de Canada¹⁸⁶ le 2^e.

Le 15^e– Il arriva 20 Canadiens de Québec pour la flibuste, j'eus par eux une lettre de M. le Comte de Frontenac, où il me marqua que les Iroquois recommencèrent la guerre et avaient tué quelque personne.

Le 16^e– Je fis festin de guerre aux Sauvages de Médoctec en leur faisant leurs présents.

Le 18^e– Ils partirent avec le Sieur Des Isles qu'ils me demandèrent pour être du parti, et je lui ordonne de se joindre à Taxous, mon frère [adoptif]¹⁸⁷ aussitôt qu'il serait à Pentagouet.

Le 23^e– Il arriva un canot du bas de la mer, me donner avis que les deux frégates étaient venues mouiller à Menagoniche que les chaloupes étaient venues dans le bassin ; sur qui la garde avait tiré, et s'étaient ensuite retirées, ce qui faisait juger qu'elles n'étaient là que pour Guyon armateur. J'appris le même jour par des Sauvages de Médoctec, que la maladie y avait recommencé tout de nouveau. Il est mort, depuis un an, dans cette rivière plus de 120 personnes de tout âge et sexe, et cela nous a enlevé les meilleurs guerriers.

Le 25^e– J'ai une nouvelle que les Micmacs étaient de retour de Cap de Sable, et qu'ils avaient effectivement attaqué trois quesches, n'étant que 25 dans leurs canots d'écorce que les bâtiments étaient à l'entrée du havre à l'ancre, mais que le malheur voulut pour ses Sauvages, que le vent venant à fraichir, ces bâtiments appareillèrent et mirent tous ses Sauvages entre eux, qui firent feu

¹⁸⁶ La rivière St. Laurent.

¹⁸⁷ Villebon écrit « mon frère adopté ».

jusques à ce que la poudre leur manqua, ils furent obligés de se retirer. Deux de leurs gens étaient blessés, mais légèrement blessés, ils prétendent avoir tué quelques Anglais. Le Sauvage qui commandait ce parti arriva ce même jour au fort et me confirma la chose et partit le lendemain pour se rendre avec six bons hommes à Pentagouet pour rejoindre le parti.

Le 27^e– J’envoie le nommé Jean Mathieu à Port-Royal avec un Sauvage pour savoir des nouvelles et faire en même temps des madriers, ayant donné cette commission à une personne de confiance, et sous prétexte de vouloir faire des logements dans le haut de cette rivière.

Le 10^e– Au soir, François Guyon, armateur, arriva au fort pour m’apprendre qu’il avait fait neuf prises pêcheuses ; dont il y avait sept chaloupes ouvertes, et deux bâtiments pontés. Il en avait renvoyé 5 à rançon pour 1500 livres ; donné une pour renvoyer les Anglais, et les autres qu’il avait amenées. Ce qu’il avait appris par le prisonnier était qu’il y avait un corsaire français de l’Amérique de 40 canons de l’Amérique, qu’il croisait vers Boston, et qui avait fait descente derrière le Cap Cod ou Mallebaie, et avait beaucoup pillé dans une île que cela avait fait retirer un des armateurs de Boston, qui n’était que 12 canons qu’ils appelaient leur *Galère*, ayant 18 rames et qu’elle ne devait point sortir que l’on ne sait cet armateur retiré. Les deux frégates, le *Sorlings* et le *Newport* croisaient dans la baie française. Le nouveau gouverneur de Boston n’était point encore arrivé de la vieille Angleterre, mais ils l’attendaient tous les jours : le 15^e août ils avaient entendu tirer plusieurs coups de canon de Piscataqua et les prisonniers leur avaient dit que ce pouvait être pour l’arrivée du gouverneur que le convoi des mesures était dans ce lieu-là depuis peu arrivé, et qu’il avait 40 canons.

Ils disent, encore, que nos Sauvages leur avaient tué 12 ou 13 hommes près de Boston, et qu’ils les croyaient de Québec, il y avait à ce qu’on leur avait dit, un autre parti de nos Sauvages d’environ 200 qui avaient paru du côté de Piscataqua, et que les Anglais assemblaient du monde pour donner dessus. La corvette du Sieur Baptiste s’était perdue à l’île de Manane au sud-ouest, vingt-quatre heures après [avoir] été prise,¹⁸⁸ coulant bas par les voies d’eau. Les Anglais avaient fait du débris une petite chaloupe, et s’étaient rendus à Boston, que le peuple était tout à fait consterné par les impositions dont ils étaient chargés et d’avoir les Sauvages plus animés qu’ils n’avaient jamais été. Il est arrivé cet été à Boston un vaisseau qui avait 100 soldats de la vieille

¹⁸⁸ Villebon écrit : « après elle avait été prise ».

Angleterre pour la Nouvelle-York. Et on m'a assuré qu'il était parti, il y avait deux mois, de Boston un bâtiment pour Québec pour réclamer leurs prisonniers, et qu'ils reportaient quantités des choses qui appartenait aux religieux et monastères pour servir de rançon.

État de la Nouvelle-Angleterre

Toutes les forces consistent présentement dans ces trois bâtiments dont j'ai parlé, de la frégate, le *Sorlings* qui est de 40 canons, du *Newport* qui est de 24 pièces et qui a 18 rames et d'une barque longue qu'ils nommaient Galère et qui a 12 canons. C'est tout ce qu'ils pourront faire, quand il faudra faire l'armement de ces trois bâtiments, tout à la fois, et pour cela il faut qu'ils tirent leurs meilleurs hommes de Boston et des environs, et supposé que les Sauvages donnent sur eux par terre, ils songeront moins à armer par mer qu'à défendre leurs frontières qui couvrent Boston et ses environs, où il n'y a aucune fortification. Ainsi comme on peut compter sûrement présentement de mettre les Sauvages en action, la direction qu'on leur fera faire facilitera les entreprises que l'on aura à exécuter.

Ils ont encore une frégate de 22 canons qui croise dans la rivière de Canada, que l'armateur et son équipage qui avaient pris le Sieur Joseph il y a un an ont fait faire à Boston mais ils doivent à leur retour s'en aller à la Jamaïque, où ils avaient pris commission.

L'entreprise sur le fort de Pemiqid me paraît toujours plus facile, et d'une conséquence très grande pour faciliter aux Sauvages leur passage pour les partis qu'ils voudront former, et les mettre en état en même temps de faire leur chasse avec plus de sûreté et d'abondance, et pousser notre frontière jusqu'à Piscataqua, qu'il sera facile d'enlever, si on en veut faire maître du fort de Pemiqid. Nous n'avons rien à craindre de tous ces Sauvages anglais qu'ils ont de ce côté ici. Nos flibustiers ont fait descendre ce printemps dans une île par-delà le Cap Cod nommé Nantucket. Il y avait plus de 200 Sauvages qui leur ont fait beaucoup d'amitié, pendant qu'ils pillaient les Anglais, et de plus ils les ont rendus paysans en ne leur vendant point d'armes et les obligeant à pêcher et à cultiver la terre.

Comme ils n'ont point eu, depuis la guerre, autant de forces par mer, cela a fait augmenter leurs subsides : les peuples de la contrée sont dans la dernière misère et quelque risque qu'il y ait pour les pêcheurs, ils aiment encore mieux prendre ce parti-là que de demeurer à la campagne que dans la crainte qu'ils ont des Sauvages.

Chapitre 9

**Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie
Depuis le mois d'octobre 1696
jusqu'au 1^{er} octobre 1697**

**Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie
depuis le mois d'octobre 1696
jusqu'au 1^{er} octobre 1697**

Depuis la levée du siège du Fort de Naschouak par les Anglais, j'ai su au juste leur nombre et tout ce qu'ils ont fait dans le pillage de Beaubassin, ce que Monseigneur de Pontchartrain verra dans ma relation.

Octobre– Le 31 j'écrivis à Monsieur de Thury et au jésuite missionnaire de Pentagouet et Quanibequi, tout ce qui c'était passé dans le rivière St. Jean pour animer leurs Sauvages et les engager à faire quelque parti le printemps sur les Anglais.

Novembre– Les nommés Bourgeois et Arsenault, habitants de Beaubassin, partirent du fort pour s'en retourner chez eux. J'ordonne au premier de faire avertir les Sauvages du Cap Breton pour se rendre ici au printemps.

Le 3^e – J'écrivais pour le Sieur Baptiste aux Mines et à Port-Royal, pour avoir des pois, les fèves de la garnison s'étant trouvées presque toutes gâtées. Je renvoyai par lui trois soldats invalides pour être nourris aux Mines pour m'épargner des vivres. Le sieur Baptiste me dit en partant qu'il tâcherait de rétablir la course avec deux pirogues de l'armement des Anglais que l'on avait trouvées à nos côtes, s'il pouvait trouver du monde aux Mines et à Port-Royal.

Le 23– Le nommé Bellefontaine, habitant que j'avais envoyé à Québec pour porter les dépêches de la cour arriva ici.

Le 1^{er} décembre– Le feu prit dans ma maison[à]minuit.¹⁸⁹ J'en sortis à travers des flammes et le prompt secours qu'on y apporta fit qu'il n'y eut aucun accident.

Le 4^e– Je fis commencer à faire couper des pièces pour renfermer le fort de Natchouak dans un autre nouveau et le rendre par-là à l'épreuve du canon de douze.

Le 10^e– J'envoyai deux Sauvages à Québec pour informer M. le Comte de Frontenac de tout ce qui se passait ici et de la prise de M. De Villieu avec son détachement. Je lui demandais qu'il me

¹⁸⁹ On lit sous la plume de Villebon : « sur la minuit ».

remplaçât ce nombre de soldats au printemps et les trois officiers qui me manquaient ne doutant point que les ennemis ne revinssent m'attaquer avec des forces plus considérables.

Le 28– Il arriva un bâtiment de Port-Royal avec des vivres comme j'avais demandé qui m'assura que le Sieur Baptiste avait levé du monde pour aller en course. J'employai tout ce mois à faire couper des pièces et traîner une partie et cela avec beaucoup de fatigue pour le soldat, n'ayant pu me servir des bœufs que nous avons.

Janvier– Je continuai à faire couper et traîner des pièces jusqu'au 22.

Le 23– On planta les premiers avec des peines incroyables à cause du froid et que la terre était gelée de quatre pieds de profondeur. On continua le reste de[s] mois à en planter dans les beaux jours.¹⁹⁰

Le 2 février– Il arriva quatre flibustiers de ceux que Baptiste avait levés aux Mines qui m'apportèrent une lettre de lui, n'ayant pu monter jusqu'au fort par la fatigue qu'il avait eue, ayant été cinquante-huit jours à venir des Mines au bas de la rivière St. Jean où il n'y a que vingt-cinq lieues de distance. Il me demandait une commission pour aller en course avec les deux pirogues que les Anglais avaient laissées avec vingt-et-un hommes d'équipage. On prit quatre hommes que je lui envoyai de cette rivière avec ordre de ne faire aucun quartier qu'aux femmes et aux enfants et bruler partout où il passerait. Le reste du mois je fis planter des pieux.

Le 24– Les deux Sauvages, que j'avais envoyés à Québec sur les glaces, arrivèrent avec les dépêches de M. le Comte de Frontenac, qui me marquait la satisfaction qu'il avait de la manière avec laquelle nous avons repoussé les Anglais, et qu'il ne manquerait pas d'envoyer à la fonte des glaces vingt bons soldats pour remplacer ceux qui avaient été pris avec M. De Villieu et deux officiers de Canada.

Ces deux sauvages avaient laissé à quinze lieues d'ici deux Français des trois que j'avais envoyés l'automne pour porter la nouvelle de la retraite des Anglais, ne pouvant presque marcher à cause de la faim. J'envoyai au-devant eux le même jour un homme avec des vivres. Ils arrivèrent au fort le 26 au soir.

¹⁹⁰ Le contexte nous permet de conclure que cette expression veut dire le printemps.

Mars– Nous continuâmes à traîner nos pieux.

Le 25 mars – Je jugeai que nous en avions assez et fis travailler aux tranchées et à planter le reste du mois dans les beaux jours. J’avais quinze ou seize malades dans ce mois et je n’en ai guère eu moins tout l’hiver.

Le 12 avril – Il arriva au fort deux flibustiers de Baptiste avec une lettre de lui par où il me marquait que le 10 mars, il avait rencontré à trois lieues au-delà de Casco Bay, huit chaloupes pêcheuses de Mauvillete¹⁹¹ dans lesquelles il y avait trente-huit hommes. Il y a plusieurs jours que son équipage et lui ne mangeaient que du coquillage le long de la mer, ils avaient résolu d’attaquer ces bâtiments croyant y trouver quelques vivres, ces chaloupes étant mouillées les unes près de autres. Il résolut de les aller attaquer la nuit.

Le 10 au 11 mars – Ce qu’ils firent avec leurs deux pirogues et se rendirent maîtres des deux ayant trouvé l’équipage endormi. Mais le bruit qu’ils firent ayant réveillé les autres équipages des chaloupes ils firent feu sur nos gens avec beaucoup de vigueur, qui se trouvèrent embarrassés ayant à essayer sur le feu de toutes ces chaloupes. Ils ne lâchèrent pas leur abordage et se rendirent maîtres de six, les deux autres s’étant sauvés à la faveur du vent. Ils trouvèrent sept Anglais de tués sur le pont dont il y avait cinq maîtres, quatre de blessés avec vingt prisonniers. Le Sieur Baptiste y a été blessé en trois endroits et huit de ses flibustiers, mais toutes blessures légères. Le Sieur Baptiste emmena ses prises pour les mettre en lieu de sûreté fit mettre à terre les prisonniers anglais qui avaient sept lieues à faire pour se rendre à un de leurs forts, il arma ensuite la meilleure voilière de ses chaloupes dans le dessein d’aller vers Boston, faire quelque prise ; mais comme il était à la garnir et qu’il l’avait échouée pour raccommoder sa fausse entravée il entra dans le havre où il était deux bâtiments armés en guerre qui le cherchaient et qui étaient de Salem destinés pour convoyer les pêcheurs le long de la côte. Ils étaient 50 hommes dans les deux bâtiments. Le plus grand avait quatre pièces de canon. Ils attaquèrent nos gens le dix-neuf mars.

Le plus grand bâtiment vint s’emboîser à la portée du pistolet de celui de Baptiste pour le canonner pendant qu’il envoyait l’autre pour l’aborder. Nos gens qui étaient à terre cachés les laissèrent approcher et amarrèrent une haussière que les Anglais avaient à leur bâtiment, et comme ils croyaient que nos gens s’étaient sauvés parce qu’il n’en paraissait pas un et qu’ils attendaient

¹⁹¹ Petit village se trouvant sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse actuelle, entre Yarmouth et Digby.

la marée montante pour harceler le bâtiment de Baptiste au large. Batiste fit faire sur eux une décharge à la portée de pistolet si vigoureuse qu'elle culbuta tout leur équipage. Ils furent obligés de couper promptement la haussière qu'ils avaient amarrée à l'autre bâtiment pour se retirer au large, sur le soir la chaloupe étant à flot, Baptiste s'embarqua avec son équipage.

Le 20 – Lendemain dès le matin les deux bâtiments anglais revinrent à la charge. Un des deux aborda Batiste qui fut repoussé, et ils virent tomber quatre ou cinq Anglais morts sur le pont, les deux bâtiments ennemis se retirèrent au large et il s'en détacha un le même jour qui était le plus petit pour aller chercher du renfort à sept ou huit lieues de là et dans lequel nos gens virent s'embarquer les Anglais morts et blessés pendant que l'autre gardait Batiste qui ne pouvait sortir aisément de ce havre, la passe étant fort étroite. La nuit étant venue et le temps fort couvert, Baptiste et son équipage ne se trouvant pas en état d'attaquer le grand bâtiment, n'ayant vécu depuis quinze jours que des coquillages, n'ayant trouvé dans les chaloupes qu'ils avaient prises que du poisson, la famille étant dans la Nouvelle-Angleterre, résolurent de sortir ce qu'ils firent à la marée baissante. Le Sieur Baptiste me marquait qu'il allait avec son équipage aux Mines pour faire des vivres pour retourner en course et qu'il serait au bas de la rivière St. Jean au plutôt à la fin du mois d'avril.

Il m'écrivait s'étant informé des nouvelles de la Nouvelle-Angleterre, que de l'Europe les Anglais lui avaient dit que l'on venait à Boston la paix faite avec la Savoie et l'Espagne et qu'on parlait de celle d'Hollande. Qu'il n'avait point ouï parler qu'il eut de combat en France tant par mer que par terre ; que l'on ne parlait point qu'il dût venir de gouverneur à Boston mais qu'il en était venu un pour Piscataqua cet hiver habitant du même lieu et charpentier de son métier. Sur une frégate de quarante-six canons partie des Barbades n'ayant que 80 hommes d'équipage méchants matelots et dont les canons n'étaient que de huit, six, et quatre, laquelle frégate était dans ce temps à Boston pour y rester avec les deux autres venues l'année dernière de Londres. M. De Villieu, capitaine, a été toujours en prison et qu'on le devait faire passer au premier jour aux Barbades par un bâtiment qui y allait. Le Conseil de Boston avait résolu de faire attaquer de nouveau le fort de Natshouak, et qu'ils avaient donné des ordres pour la levée de leurs troupes étant résolu en même temps de détruire Port-Royal, les Mines et Beaubassin, et d'en transporter les familles hors de ce pays en représailles de ce qu'ils disent que l'on a fait dans l'île Terre-Neuve dans quatre places que l'on leur a prises l'automne dernier. Que les Sauvages Canibas au mois de

mars avaient tué ou pris prisonniers trente famille anglaises dans un village éloigné de dix lieues de Boston. Le gouverneur de la Nouvelle-York avait eu avis que M. le Comte de Frontenac devait aller attaquer cette année quelque place de son gouvernement et qu'il avait défendu qu'on ne portât aucun vivre à Boston, quoique la famine y soit, ce qui a obligé ces derniers d'avoir recours à la Virginie et à la Caroline, d'où ils attendaient quarante bâtiments chargés de vivres. Que l'on fortifiait à Boston dans la crainte qu'ils ont d'être attaqués cette année. Le capitaine Batiste dit aussi qu'il avait appris que M. le Comte de Blenac était mort aux Iles de l'Amérique.

Le 21– Je renvoyai les deux flibustiers pour se joindre au bas de la rivière, et comme j'avais reçu un paquet de M. le Comte de Frontenac pour le commandant de Boston au sujet de nos prisonniers, je lui envoyai pour le faire tenir par les premiers prisonniers qu'il ferait avec une lettre de ma part dont la teneur s'ensuit :

**Lettre du S[ieu]r De Villebon au conseil
et [au] commandant de Boston
du 21 avril 1697**

Je vous envoie par un armateur français une lettre de M. le comte de Frontenac. Cela m'oblige de vous marquer par la même occasion combien je me trouve sensiblement touché de la conduite que vos frégates ont tenue à l'égard du S[ieu]r De Villieu, capitaine de ce fort, et des soldats que vous avez pris avec lui et le tout sur la mauvaise foi, comme cela vous est arrivé plusieurs fois à mon égard depuis que je commande en ce pays. Je vous déclare que j'en aurai tout le ressentiment que je dois pour l'intérêt du roi, mon maître, si vous ne le renvoyiez incessamment avec tous les soldats pris avec lui avant six semaines et que vous aurez lieu de vous repentir si vous ne le faites de la conduite que vous tenez à l'égard des sujets du roi prisonniers dans votre gouvernement. Je ne vous mande rien de plus et si vous ne répondez pas à ce que je vous écris comme je le souhaite, vous reconnaîtrez par la suite que je suis homme de parole. Je suis autant que le service du roi, mon maître, le peut permettre, votre serviteur.¹⁹²

Le même jour, le 21– J'envoyai ma chaloupe à la mer pour prendre les farines de roi qui y étaient cachées depuis l'automne.

Le 27 – Ma chaloupe arriva au fort. Le sergent qui la commandait avait trouvé les vivres en méchant état, [en] partie pillée par les Sauvages, qui avaient jeûné beaucoup l'hiver. Je fis faire le lendemain un procès-verbal de la quantité que l'on avait apportée, signé de tous les officiers et de l'écrivain du roi.

¹⁹² Le ton ferme et menaçant qui caractérise cette lettre illustre très clairement la ligne dure que Villebon adopte dans sa politique d'intransigeance à l'égard de la Nouvelle-Angleterre, ce qui marque une nette différence avec son prédécesseur Meneval.

Le 29 – J'appris par un canot venant du bas de la rivière que le Sieur De Thury était passé le 5 avril en revenant des Mines pour retourner à Pentagouet. En même temps, le Sieur Dubreuil, à qui j'avais permis d'aller à Boston l'automne, était de retour à Port-Royal ; le Sieur Baptiste n'était point encore de retour des Mines au bas de la rivière. Le même jour, j'achevai de planter mon fort et je n'eus plus à travailler que dans le dedans mais faiblement à cause de la fatigue des soldats.

Mai – J'envoyai un canot à la découverte, ne pouvant en envoyer un second, tous mes canoteurs ayant été pris avec M. De Villieu.

Le 5^e – La dame de Baptiste arriva au bas de la rivière qui m'apprit le retour de son mari des Mines avec les lettres de lui. Il me marquait son départ pour retourner en course.

Le 12^e – J'écrivis au Sieur de St. Cosme, missionnaire des Mines, que les habitants étant menacés, ils n'avaient qu'à envoyer quelqu'un et que je leur ferais donner de la poudre et des balles pour se défendre, me témoignant avoir envie de le faire.

Le 14 – Le capitaine Baptiste arriva de la rivière St. Jean revenant de course, avec un bâtiment commandé par le capitaine Basset, français qui était venu au Cap de Sable pour ramener des prisonniers français, sans avoir aucun Anglais avec lui ce qu'il avait fait exprès pour pouvoir me parler avant son retour à Boston. Il me dit que l'on se fortifiait à Boston, qu'ils avaient toutes les peines du monde à armer leurs frégates ; qu'il y avait beaucoup de troubles dans la vieille Angleterre, qu'il y avait des conspirations contre le Prince d'Orange, qu'il mandait à tous les gouverneurs depuis les Carolines jusqu'à Boston [de se tenir sur leurs gardes et de ne rien entreprendre ni de songer seulement à se conserver.]¹⁹³ Que la paix était assurée à Boston entre la France et la Savoie. Il n'y avait eu aucun combat naval ni de terre et qu'il y avait eu une trêve entre les deux armées en Flandre, que tout ce qui appartenait aux Anglais à Terre-Neuve avait été enlevé, [et que St. Jean, qui était resté aux Anglais]¹⁹⁴ l'automne avait été vers le 14 janvier pris par le gouverneur de Plaisance. Les Malouins¹⁹⁵ avaient pris l'automne trente-cinq vaisseaux chargés de morue et que leur convoi de quarante-six pièces avait été brûlé. Les Anglais venus à Natchouak

¹⁹³ Villebon écrit: « de se tenir sur leurs gardes et de ne rien entreprendre et de songer seulement à se conserver ».

¹⁹⁴ On lit sous la plume de Villebon : « et que St. Jean, qui avait traité aux Anglais ».

¹⁹⁵ Ainsi appelle-t-on les habitants de Saint-Malo.

ayant rendu compte au conseil de leur expédition de la rivière St. Jean avaient fait connaître mon fort comme imprenable. Qu'outre ce qu'ils avaient eu de tués ou blessés dont le nombre était de vingt à vingt-cinq, il était mort quinze jours après leur retour à Boston près de quatre-vingts personnes.¹⁹⁶

Plus de deux cents familles du gouvernement de Boston s'étaient retirées pour aller à la Caroline et à la Virginie à cause des Sauvages et que ceux même des Anglais levaient des chevelures¹⁹⁷ dans leur gouvernement. Que l'on eût eu avis que M. Dongan, ci-devant gouverneur de la Nouvelle York était passé en France avec quelques bâtiments partant de Kinsale en Irlande.

Le 17 – Le Sieur Baptiste repartit pour retourner en course.

Le 21– Je reçus le paquet de M. de Pontchartrain que m'envoie M. de Gabaret par les terres. Le même jour j'envoyai le Sieur De Neuville au bas de la rivière pour y attendre M. Gabaret qui me marquait qu'il s'y rendait pour se faire interpréter ce que pouvaient savoir trois Anglais qu'il avait pris dans un petit bâtiment.

Le 22 – J'envoie un Canadien et deux Sauvages pour aller en diligence à Québec, y porter le duplicata de la lettre de M. de Pontchartrain pour M. le Comte de Frontenac.

Le 23 – J'envoie un canot porter mes dépêches au commandant des vaisseaux du roi à la Baie des Espagnols et il lui écrivait la lettre qui suit :

**Lettre au sieur de Villebon au commandant
des vaisseaux du roi à la Baie aux Espagnols
du 23mai 1697**

J'ai reçue, Monsieur, par la frégate du roi *Le Neptune* commandé par M. Gabaret, un ordre de sa majesté pour vous informer de l'état de la Nouvelle-Angleterre et des forces que les ennemis y ont actuellement. Ils ont armé les deux frégates venues l'année dernière. La plus forte de trente-deux canons de six et de quatre et de huit pour la Sainte Barbe. Ce vaisseau se nomme *La Licorne* et son arrière est peint de jaune et de noir. L'autre est une frégate de vingt quatre canons dont le plus fort calibre n'est que de six ; et peinte comme la première. Dans le quart de ce mois n'étaient point encore armés.

¹⁹⁶ On remarquera ici que Villebon fait grand cas de ses fortifications et de la résistance qu'il prétend opposer aux Anglais aussi bien que des pertes qu'il peut leur faire subir. Attirer l'attention de ses supérieurs, destinataires de ses écrits, sur de tels faits n'est évidemment pas sans lui procurer un certain prestige. Cette vanité et ce désir de tracer de son *Moi* une image positive donnent, entre autres choses, une dimension autobiographique à l'écriture du gouverneur.

¹⁹⁷ C'est ce qu'on appelle plus communément les scalps, pratique indienne rendue célèbre par les films du genre Western.

Ils ont, outre une frégate marchande de quarante-quatre canons, dont le plus gros calibre n'est que de huit ; et qui est arrivée cet hiver et destinée pour le convoi des matures. Elle n'avait que quatre-vingt hommes d'équipage en arrivant à Boston ; ces trois vaisseaux que je vous marque auront beaucoup de peine à trouver du monde. Ils ont ordres du Prince d'Orange de garder Boston sur les nouvelles qui y sont venues que l'on faisait un grand armement en France destiné pour lieux ici ou pour l'Amérique. C'est ce qui a obligé le Conseil de Boston à faire quelques fortifications à la ville et ont cependant armé une barque longue, qu'ils nomment *Galère*, de dix canons et de cinquante hommes d'équipage qui doit croiser entre le Cap Cod¹⁹⁸ et Cap Anne.¹⁹⁹ Les Anglais n'ont aucun avis qu'il leur doive venir de nouvelles forces de la vieille Angleterre. Vous devez toujours, Monsieur, compter que tout ce que vous trouverez armé dans ces côtes n'est que de la canaille et que tout est à Boston dans un désordre étrange. Ce gouvernement est fort brouillé avec celui de la Nouvelle-York et ils n'en ont pu tirer de secours quoique la famine ait été à Boston depuis quinze mois, la Virginie et la Caroline les ont soulagés ce printemps.

Je ne vois rien, Monsieur, de plus particulier à vous mander. Il ne me reste qu'à vous assurer que je me ferai un fort grand plaisir d'avoir l'honneur de vous dire que je suis très véritablement,

Dans le même temps j'écrivis au Sieur Germain Bourgeois²⁰⁰ habitant de Beaubassin et de faire la dernière diligence de la manière qui s'en suit :

**Lettre du Sieur de Villebon
pour Germain Bourgeois
du 23 mai**

Je vous écris ce mot pour vous marquer qu'aussitôt que vous l'aurez reçu vous vous rendiez en toute diligence au Cap Breton pour y porter le paquet que je vous envoie au capitaine des vaisseaux du roi qui s'y doit rendre, vous prendrez avec vous Sauvages ou Français comme [vous] jugerez à propos qui seront payés dans la suite faites toute diligence et me croyez votre très affectionné serviteur. Vous vous embarquerez sur le vaisseau du roi pour vous rendre ici.

Du même jour au Sieur de St. Cosme Missionnaire des Mines pour l'assemblée des Sauvages.

Du même jour au Sieur Mondoux, missionnaire de Port-Royal pour envoyer un bâtiment qui y était chargé de vivre pour le secours des habitants de la rivière St. Jean, et au surplus des ordres aux habitants que Monseigneur de Pontchartrain m'ordonnait de se rendre auprès de moi.

Le 24 – Je partis pour aller trouver M. de Gabaret au bas de la rivière et lui mené un interprète Anglais.

¹⁹⁸ Le Cap Cod est une presqu'île se trouvant sur la côte est des États-Unis et se situe, plus exactement, dans le Sud-Est de l'état du Massachusetts actuel. Il y constitue le comté de Barnstable.

¹⁹⁹ Cap se trouvant aussi dans l'état du Massachusetts actuel, non loin de Cap Cod.

²⁰⁰ Né à Port-Royal en 1650, Germain Bourgeois était capitaine de milice à Port-Royal.

Le 29 – Je revins au fort de Natchouak. J’y trouvai le Sieur De Beaucourt, Lieutenant des troupes de Canada, qui était arrivé le 26 avec douze soldats et un sergent, et les Sieurs de Portneuf, et Robineau trois de mes frères.²⁰¹

Jun 2^e – Il partit un canot pour Québec et je mandai à M. le Comte de Frontenac ce que j’avais pu apprendre depuis les dernières dépêches que je lui avais envoyées. Le même jour, le Sieur Dubreuil arriva avec *La Noue* et Abraham Boudrot que j’ai retenus suivant les ordres de la cour.

Le 3^e – Le chef des Sauvages des Mines arriva pour recevoir mes ordres, sur ce que je lui avais mandé l’automne et me dit qu’il avait déjà soixante et dix hommes assemblés.

Le 5^e – Le Sieur De Falaise partit avec un détachement de douze hommes et trois habitants avec le bâtiment du roi pour aller charger des pois aux Mines. Le chef des Micmacs partit avec lui à qui je fis donner cent livres de poudre et autant de plomb pour pouvoir faire subsister ses gens en venant au bas de la rivière St. Jean et je lui marquai le rendez-vous pour lui parler et les envoyer en suite à Pentagouet.

Le 9^e – Les Sauvages partis de Pentagouet pour porter les dépêches de la cour à M. le Comte de Frontenac arrivèrent ici avec une lettre pour moi de lui où il me marquait de me tenir sur mes gardes.

Le 11^e – J’allai à une demie lieue du fort où quarante Sauvages étaient assemblés pour y nommer les chefs et les capitaines de guerre pour la campagne m’ayant prié de la faire et de leur délivrer des commissions pour être plus considérés de leur jeunesse, ce que je fis et cette journée se passa en festin et en danses et je les quittai fort satisfaits.²⁰² Le même jour j’écrivis par les Sauvages de Pentagouet qui étaient venus de Québec au Sieur De Thury de prendre un grand soin des vivres que M. de Gabaret lui avait remis, et de n’en faire aucune distribution que lorsque je lui marquerais.

²⁰¹ Une autre note de nature autobiographique qui nous apprend que Villebon avait trois de ses frères qui vivaient aussi en Acadie.

²⁰² Un autre passage qui montre l’entente qui régnait entre le gouverneur Villebon et les nations indiennes. Ces lignes nous révèlent aussi le rôle déterminant joué par le père Thury dans le maintien de l’alliance avec les Indiens.

Le 14^e– Il arriva au fort sur les cinq heures du soir vingt-huit Sauvages micmacs de Richibucto²⁰³ et dans le même temps les deux Sauvages que j’avais envoyés à Québec porter à M. le Comte de Frontenac le duplicata des dépêches de la cour. Il ne s’était point fait encore un voyage si promptement n’ayant été que vingt-et-un jours en marche pour aller et revenir.²⁰⁴

Le 15^e– Je tins conseil avec les Micmacs et il fit résolu qu’ils demeureraient dans la rivière St. Jean jusqu’à la fin du mois et comme il y en avait beaucoup du côté de Restigouche qui n’étaient pas avertis et qui étaient en chasse dans les rivières, nous fîmes partir un canot, le 16, avec trois Sauvages et des plus considérés pour leur porter ma parole et les ramener avec eux.

Le 19^e – J’eus avis que M. de Falaise était en rivière de retour de son voyage des Mines et chargé de pois.

Le 21^e– Il arriva au fort avec son bâtiment et en même temps le Sieur De St. Cosme curé des Mines avec 50 Sauvages micmacs qu’il avait laissés au bas de la rivière et qui était venu pour recevoir mes ordres étant dans le dessein de faire campagne avec moi pour [motiver] les Sauvages²⁰⁵ qu’il avait amenés et leur servir d’aumônier.

Le 26 – Monsieur de St. Cosme partit pour aller joindre les Sauvages et ceux de Richibucto au bas de la rivière et je lui donnai l’instruction qui suit :

**Mémoires pour servir d’instruction à M. De St. Cosme, curé des Mines
pour les Sauvages de lieu, Cap de Sable et La Hève et autres
qu’il conduit à Pentagoet pour marcher en guerre
et y demeurer jusqu’à l’arrivée des vaisseaux**

Monsieur de St. Cosme fera tout ce qui dépendra de lui par la confiance qu’il s’est acquise parmi lesdits Sauvages pour les entretenir dans les dispositions où ils sont présentement et pour cet effet je lui ferai fournir de la poudre et des balles pour chasser dans leur route et de quoi faire festin avant leur départ au bas de la rivière.

Il observera s’il lui plaît qu’en partant du bas de la rivière St. Jean ses Sauvages aussi bien que ceux de Richibucto ne puissent arriver au plutôt que dans le 15 du mois prochain à Pentagoet. Et où étant arrivé il s’informerait de M. de Thury missionnaire de ce lieu de l’endroit où M. de Gabaret, commandant la frégate du roi *Le Neptune* lui aura fait remettre vingt barils de farine et autant de fèves conformément aux ordres qu’il en avait de la cour et

²⁰³ Petite ville acadienne qui porte encore le même nom. Elle se trouve dans le comté de Kent au sud-est du Nouveau-Brunswick.

²⁰⁴ Ce passage nous donne une idée du temps que pouvait durer un voyage, à vive allure, entre la Baie de Fundy et la ville de Québec.

²⁰⁵ Villebon écrit : « faire la campagne avec moi pour exciter les Sauvages ».

qui ne sont destinés que pour la subsistance des Sauvages qui doivent venir des quartiers éloignés pour y attendre les ordres que sa majesté leur enverra par moi.

Il est à remarquer que les Sauvages de Pentagouet ne sont point compris dans la distribution des vivres que l'on fera attendu qu'ils sont chez eux et qui doivent y subsister sans ce secours. Ce n'est pas que je ne laisse Monsieur De St. Cosme à faire ce qu'il jugera à propos à son arrivée pour leur faire festin et même quelques autres quand il croira que cela sera nécessaire en engageant toujours les Sauvages à chasser et à pêcher de leur côté afin que la dépense en soit médiocre.

La distribution que fera M. de St. Cosme pour les Sauvages qu'il mène avec lui et autres qui le pourront joindre des quartiers éloignés sera d'une livre et demie de farine par jour à chaque Sauvage ou d'une livre de fèves.²⁰⁶

Si la consommation de ces vivres était faite avant les nouvelles de France il peut assurer les sauvages qu'on envoyait ici un canot avec une lettre de lui je ferai partir aussitôt un bâtiment avec des vivres pour leur porter.

Monsieur de St. Cosme prendra sur les farines un baril que je lui donnai au nom de sa majesté et des fèves, ce qu'il en voudra pour sa subsistance jusqu'à l'arrivée des vaisseaux.

Fait au fort de Nashwaak ce 25^e juin 1697

Le 7 juillet – Il arriva une chaloupe de Port-Royal avec huit habitants qui m'apportèrent dix-huit barriques de farine. Ils me dirent qu'il n'avait paru aucun bâtiment anglais de ce côté-là.

Le 10^e – Il arriva deux canots de Micmacs pour me donner avis qu'ils étaient venus au nombre de vingt de la Baie des Chaleurs avec les trois Sauvages que j'avais envoyés pour les chercher. Ils repartirent le onze pour aller rejoindre leurs gens qui étaient à Jemseg pour ensuite se rendre à Pentagouet. Je leur fis donner de la poudre, du plomb et un peu de vivres pour leur voyage.

Le 17^e – Il arriva au fort vingt-et-un Sauvages micmacs venant du fond de la Baie des Chaleurs et de l'Île Percée pour aller en guerre sur l'ordre que je leur avais envoyé. Je leur fis festin et distribuai de la poudre et des balles pour aller joindre leurs autres Sauvages à Pentagouet. Deux de ces Sauvages me dirent avoir vu à Gaspé, trois vaisseaux basques qui y faisaient la pêche et qu'ils avaient pris deux bâtiments anglais en y venant.

Le 26^e – Je fis partir soixante-et-douze Sauvages de cette rivière avec le Père Récollet, leur missionnaire, pour joindre les autres à Pentagouet avec ordre de prendre en passant ceux de Pesmokadis et des autres endroits qui se trouveraient sur leur marche.²⁰⁷ Ces Sauvages partirent dans une bonne disposition et dans la volonté de ne faire aucun quartier dans les endroits ennemis

²⁰⁶ On ne peut qu'être étonné quand on voit, par cette politique d'économie et d'austérité, que le devenir des colonies françaises d'outre-Atlantique tenait à quelques poignées de farine et de fèves distribuées ici et là.

²⁰⁷ Le contexte suggère que l'expression « sur leur marche » veut dire « sur leur route » ou « sur leur chemin ».

où ils passeraient. Et je leur fis donner cent livres de poudre et cinquante livres de plomb pour chasser le long de la mer en allant à Pentagouet,

Le 6^e – Il mourut ici un des pilotes [à qui] j’avais mandé de se rendre au fort.²⁰⁸

Le 10^e – Le Sieur De Goutins arriva venant de Plaisance Il avait fait une prise pêcheuse vers le cap de Sable. Le même jour je reçus une lettre du Sieur Outelas, armateur de Québec, par laquelle il me marquait qu’il avait fait quatre prises le long de ces côtes, qu’il allait aux Mines faire des vivres et qu’il passerait au bas de la rivière à son retour, ce qui m’a fait dépêcher aussitôt un canot pour l’y retenir.

Le 11^e – J’envoyai les Sieurs De Portneuf et de Cligancourt à Pentagouet et j’écrivis au Sieur De St. Cosme et au père Simon Recollet qui y étaient allé conduire les Sauvages de la Baie française au nombre de deux cents ou environ. [Je leur mandais les nouvelles que je venais de recevoir de France]²⁰⁹ afin de les dire aux Sauvages et de les exhorter de ne se point ennuyer. Je leur envoyai du tabac pour leur faire festin et se divertir un peu.²¹⁰

Le 12^e – J’envoyai le Sieur de Falaise aux Mines avec des ordres pour défendre aux Sieurs Outelas et De Pleine d’aller en course jusqu’à nouvel ordre. Le même jour arriva ici un canot de Québec par lequel M. le Comte de Frontenac me marquait être inquiet de ce qu’il n’avait point de nouvelle de France.

Le 20^e – Le Sieur Thury arriva avec Taxous pour savoir des nouvelles et me faire connaître que les Sauvages s’impatiaient de ne point avoir des vaisseaux, et qu’il y avait à craindre que ceux de la Baie française de Richibucto et autres venus de Miramichi ne prissent la résolution de s’en retourner, ce que Monsieur De St Cosme qui est avec eux me mandait aussi. Ainsi nous conclûmes que les Sauvages attendaient son retour pour se déterminer ou à se retirer ou à faire la guerre, qu’ils pouvaient tous partir dans le dix du mois prochain s’ils n’avaient aucunes nouvelles²¹¹ des vaisseaux de France ou de très certaines de Québec et que comme ils marcheraient le long de la

²⁰⁸ On lit sous la plume de Villebon : « Il mourut ici un des pilotes que j’avais mandé de se rendre au fort. »

²⁰⁹ Villebon écrit : « Je leur mandais les nouvelles que je venais recevoir de France ». On remarque ici l’absence de la particule « de », habituellement utilisée dans le passé récent et intercalée entre le verbe « venir » et le verbe principal.

²¹⁰ C’est, entre autres, grâce à de petites attentions de ce genre que les Français réussissaient à entretenir leur alliance avec les communautés indiennes.

²¹¹ Notons ici l’usage du pluriel de « aucune », forme vieillie et abandonnée de nos jours.

mer pour faire leur parti, ils auraient à se joindre aux premières nouvelles qu'ils auraient des partis français qui seraient le long de la côte. M. de Thury me confirma la nouvelle que j'avais déjà reçue de quatre petits partis de nos Sauvages qui avaient dans le mois de juillet tué quinze ou seize Anglais et brûlé un tout vif à cause d'un de leur chef qui avait été tué dans cette occasion.

Le 25^e – Le Sieur Outelas, armateur de Québec, arriva ici ayant laissé sa corvette au bas de la rivière armée de cinquante hommes et une prise qu'il envoyait à Québec avec quinze hommes de son équipage. Comme il n'avait que pour un mois de vivres n'en ayant pu trouver davantage aux Mines et que ces vivres étant consommés il se trouvait non seulement en état de ne rien entreprendre mais même de craindre quelque sédition²¹² du côté de son équipage comme ils l'en avaient menacé, je jugeai ne pouvoir l'empêcher d'aller en course, et il partit d'ici le 26 lui ayant fait donner un pilote côtier.

Le 27^e – Je reçus des lettres de M. le Comte de Frontenac qui me marquait n'avoir eu aucune nouvelle de l'Europe que par *Le Penelope* envoyé par M. de Brouillon de Plaisance. Il continuait toujours à se fortifier en cas que les ennemis vinsent à Québec. Le même jour après avoir bien interrogé deux prisonniers qui m'avaient été remis par le Sieur Outelas, ils m'assurent qu'il ne se faisait aucun préparatif dans la Nouvelle-Angleterre pour faire quelque entreprise, que l'on avait commandé 50 hommes par jour pour quelques travaux à la ville de Boston, craignait toujours d'être attaqués ; qu'une frégate marchande venue à Boston dès le printemps pour les mâts, de 50 canons ayant environ deux cents hommes d'équipage qu'elle avait pris sur son bord, en partie par force, était venue à Piscataqua et que le feu ayant pris aux poudres elle avait sauté avec perte de beaucoup de gens de son équipage. Ces Anglais dirent aussi qu'ils avaient vu arriver à Boston deux vaisseaux basques pris par leurs gens à Gaspé étant en pêche dans la rivière de Canada.

Le 26^e – Germain Bourgeois arriva avec Arsenault, tous deux habitants de Beaubassin, revenant du Cap Breton. J'avais envoyé le premier pour y attendre les vaisseaux du roi, et me dit que les Sauvages s'étant ennuyés d'attendre, et lui manquant de vivres, il s'en était revenu. Les Sauvages s'étaient dispersés pour subsister plus aisément ; qu'il avait laissé au chef de ces Sauvages le paquet que je lui avais envoyé pour le commandant des vaisseaux qui [ne] passerait là que le 30

²¹² Sédition (lat. *seditio*), s. f. Trouble contre l'ordre public, contre l'autorité légale, qui est concerté, a des meneurs et n'est pas l'action d'un rassemblement fortuit. Les séditions populaires. Cf. *Littré et Beaujean*.

juillet passant par le petit passage de Canso il avait été pris par une barque de la Nouvelle-York d'environ 40 tonneaux revenant de Gaspé où elle avait pris un des vaisseaux basques, que le commandant de ce bâtiment l'ayant renvoyé à terre avec deux hommes de son équipage, que huit ou neuf s'étant trouvés là par hasard avaient fait feu à sa descente sur les deux Anglais et les avaient tués sur le champ.²¹³

Le dernier d'août – Je renvoyai 12 habitants aux Mines, [à] Port-Royal, et [à] Beaubassin, dont quelques-uns m'étaient venus apporter des vivres et les autres pour faire ce que je leur ordonnerais pour service et je gardai encore neuf habitants des plus expérimentés pour les côtes.

Le 9 septembre – Il arriva de Pentagouet 2 Sauvages micmacs, qui me dirent que leur nation s'en revenait au nombre de soixante-et-dix parce que les vivres leur avaient manqué et qu'ils étaient obligés de rejoindre leurs familles pour les faire subsister, le [père] Récollet, leur missionnaire, était revenu avec eux. Un de ces Sauvages, chef de Richibucto, revenait de parti avec d'autres de Pentagouet et Kenibéki au nombre de vingt-cinq. Il m'a dit qu'ils avaient tué entre Peskadoue et La Baie Ouel trois Anglais d'un fort qui est là, et pris trois prisonniers ; et qu'en revenant à la mer dans leurs canots ils [étaient] tombés²¹⁴ dans une embuscade de Sauvages anglais, où un de leurs prisonniers se sauva et qu'ils avaient eu deux de leurs Sauvages blessés légèrement. La nuit du dix au onze, quatre soldats du détachement de Canada enlevèrent un canot et désertèrent ; j'envoyai neuf habitants avec le Sieur De Gannes, enseigne,²¹⁵ après eux. Ils les ramenèrent, les ayant trouvés environ à huit lieues d'ici.

Le 20 – J'écrivis à Monsieur le Comte de Frontenac par un canot qui allait à Québec. Je lui marquais les nouvelles de ce pays, que je n'en avais aucune de France, que je me trouverais fort embarrassé pour entretenir ma garnison s'il ne me venait point de secours ; et que je le priais, en cas qu'il lui en vint de France et que je n'en pusse recevoir, de faire en sorte que je pusse avoir de

²¹³ On voit par ce passage, qui relate un autre accrochage, comment les hostilités entre Français et Anglais étaient interminables.

²¹⁴ Villebon écrit : « ils avaient tombés dans une embuscade de sauvages anglais ». Notons ici que Villebon utilise l'auxiliaire « avoir » au lieu de l'auxiliaire « être » qu'on utiliserait dans ce contexte de nos jours. Les normes grammaticales étaient probablement peu fixées à cette période.

²¹⁵ Officier, généralement de grade inférieur, qui porte le drapeau, ou officier de la marine de guerre d'un grade correspondant à sous-lieutenant (pour l'enseigne de 2^e classe) et de lieutenant (enseigne de 1^{ère} classe). Cf. *Le Petit Robert*.

Québec des vivres par le retour des vaisseaux au bas de la rivière St. Jean, parce que j'étais persuadé que les Anglais ruinaient nos principales habitations par les avis que j'en avais eu.

Le 21– Il arriva trois Sauvages micmacs venant de Pentagouet et qui avaient été du dernier parti où ils avaient brûlé un Anglais, qui m'apportent une chevelure et une lettre de M. de Thury datée du 14 septembre qui me marquait qu'il était parti soixante-et-dix canots tant Micmacs, Malecites, que ceux de Pentagouet et qu'ayant joint ceux de la rivière de Quenibeki, ils se trouveraient près de 300 hommes et qu'ils devaient aller sur les villages anglais et qu'ils m'amèneraient à leur retour quelques prisonniers.

Le 25 – Le Sieur de Bécancourt, lieutenant des troupes de la marine, envoie M. le Comte de Frontenac le printemps pour amener le détachement de 12 soldats partis d'ici. Je mandai derechef à Monsieur le Comte de Frontenac que je n'avais [aucune nouvelle].²¹⁶

Le 26 – Monsieur de Falaise partit pour aller aux Mines faire charger un bâtiment de vivres et l'envoyer ici, et delà doit aller à Port-Royal par terre pour commander les habitants.

Au fort Natchouak le 1^{er} octobre 1697
Le chevalier de Villebon

²¹⁶ Villebon écrit encore une fois « je n'avais aucunes nouvelles », préférant la forme plurielle au singulier de « aucune » qu'on aurait tendance à utiliser de nos jours.

Chapitre 10 : Protocole d'édition

Nous estimons qu'une édition critique n'est pas une reproduction photographique. Elle doit, selon nous, être le résultat d'un souci d'équilibre entre le respect du texte à éditer et la volonté de le rendre aussi intelligible que possible pour le lecteur d'aujourd'hui. Une bonne édition de textes doit, de ce fait, être placée sous le signe de la rigueur et du bon sens. L'objectif du travail éditorial que nous proposons est double. Il s'agit à la fois de faciliter l'accès aux textes de Villebon au public averti et de donner aux chercheurs toutes les informations nécessaires pour favoriser un travail de spécialiste. Cette double vocation nous a dicté une série de principes d'édition :

-- La ranscription : nous avons adopté des règles de transcription précises obéissant à un maximum de fidélité et de rigueur afin de concevoir une édition, sans ambition philologique, accessible à divers publics. L'orthographe et la ponctuation sont conservées quand elles n'entravent pas la compréhension du texte par le lecteur contemporain. De même, les capitales et les minuscules sont généralement reprises telles qu'elles apparaissent sur les tapuscrits.

— La graphie des tapuscrits est respectée, sauf lorsqu'elle présente des variantes. Le cas échéant, une graphie unifiée est adoptée. C'est le cas, par exemple, pour certains noms propres dont les variantes sont signalées dans des listes intitulées « Variantes des noms de lieux » et « Variantes des noms propres ». En ce qui concerne l'orthographe, les changements que nous avons appliqués sont assez négligeables. Nous avons systématiquement distingué les *j / i*, et les *y / i*. Nous avons ajouté les accents aux mots dont autrement le sens n'aurait pas été clair. Ceci a principalement été le cas pour les participes passés et pour distinguer *a* et *à*. En règle générale, les nombres ont été reproduits tels qu'ils se présentent dans les tapuscrits (en toutes lettres, en chiffres romains ou arabes).

— Les passages manquants, les lettres ou mots omis accidentellement par le scribe sont restitués entre crochets dans la mesure du possible (à l'aide d'une copie, ou d'une édition antérieure). En cas d'impossibilité de reconstitution du texte, ces passages ont été représentés par des points de suspension, également placés entre crochets.

— La ponctuation est moderne. Le système de ponctuation adopté dans le tapuscrit de base a fait l'objet de quelques remaniements visant à faciliter la compréhension du texte.

-- L'apparat : toutes les remarques sur le manuscrit (additions, omissions, corrections ...) sont indiquées en bas de page ou / et entre crochets.

-- Les commentaires : ils sont donnés dans des notes. Ils permettent en général d'éclaircir le texte dans son écriture, son contexte et ses allusions.

-- Les additions et corrections sont intégrées aux textes et mises entre crochets. Elles sont aussi signalées dans l'apparat critique.

-- Le glossaire : l'inclusion d'un glossaire a pour objectif de permettre au lecteur de comprendre toutes les formes rares, difficiles, celles dont le sens est différent du sens moderne.

-- Étude de la langue : elle se présente sous forme de commentaires et d'explications donnés dans les notes. Elle porte sur les faits pertinents en matière de morphologie et de syntaxe.

-- Alinéas : En principe, la disposition du texte a été respectée. Toutefois, on a jugé utile d'introduire des alinéas dans des développements trop longs ou trop compacts.

Chapitre 11 : Conclusion

Le présent travail d'édition de quelques textes de Villebon constitue une modeste contribution aux efforts déployés par les chercheurs et les historiens pour conserver l'impressionnant patrimoine de manuscrits que nous ont légué les premiers colons de la Nouvelle-France. La conservation d'un tel héritage devrait s'inscrire dans le temps et s'apparenter à une entreprise d'envergure. Notre travail se veut donc comme une pierre apportée à cet édifice en devenir.

L'édition que nous proposons ici rend hommage à l'un de ceux qui ont porté très haut le rêve de conserver et de protéger l'empire que la France a pu bâtir en Amérique du Nord aux XVII^e et XVIII^e siècles. Pendant toute la durée de son mandat en tant que gouverneur de l'Acadie, Joseph Villebon défend avec rigueur et dévouement les intérêts français dans les territoires d'outre-Atlantique. Tombées en négligence aux temps de ses prédécesseurs, les colonies acadiennes connaissent avec lui un regain d'espoir. Grâce à sa bonne gestion et à sa politique de fermeté, l'Acadie réussit à rétablir un certain équilibre face aux colonies voisines de la Nouvelle-Angleterre. Si certains problèmes comme la délimitation des zones de pêche et le traçage de frontières reconnues de part et d'autre restent posés, l'Acadie se remet en route vers un avenir plus prometteur. Malheureusement, le destin en décide autrement et Villebon s'éteint abruptement à un âge précoce.

Les écrits de Villebon sont à la fois nombreux et variés. Que de journaux, de lettres et de mémoires qui retracent la gestion au jour le jour d'une colonie au territoire énorme et décrivent les défis que sa survie exige ! La rigueur et l'énergie dont Villebon fait montre dans son rôle de gouverneur ressort dans son écriture et se voit dans la documentation massive qu'il nous a léguée. Au Villebon homme de terrain et homme d'action, menant des combats sur différents fronts, correspond le Villebon homme de plume qui n'hésite pas à transcrire ses actes en mots comme si, obligé par un devoir de mémoire, il tenait à se présenter devant le tribunal de la postérité en ayant sous la main le produit de ses efforts, le bilan de ses réalisations et accomplissements.

Bibliographie

Corpus :

- Joseph Robineau De Villebon. *Relation de mon voyage à l'Acadie sur le vaisseau l'Union et de tout ce qui s'est passé au pays dans tout le temps que j'y ai été. Villebon au marquis de Chevry, président de la société commerciale de l'Acadie en 1690.* Fonds Placide-Gaudet (boîte 2) 1.2-39.
- *Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie depuis le 13 octobre 1691 jusqu'au 25 octobre 1692. Villebon au Comte Pontchartain.* Fonds Placide-Gaudet (boîte 3) 1.3-1
- *Journal de l'Acadie 1693 et 1694 du 15 septembre 1693 au 2 septembre 1694 Villebon au Comte Pontchartrain.* Fonds Placide-Gaudet (boîte 3) 1.3-9
- *Mémoire sur l'état présent de la Nouvelle-Angleterre et de Boston, 1694.* Fonds Placide-Gaudet (boîte 3) 1.3-8
- *Journal de l'Acadie, du 17 septembre 1694 au 12 juillet 1695.* Fonds Placide-Gaudet (boîte 3) 1.-11
- *Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie depuis le départ du vaisseau du roi l'Envieux commandé par Monsieur de Bonaventure, de l'état présent de la Nouvelle-Angleterre. Du 22 juillet 1695 au 5 septembre 1695.* Fonds Placide-Gaudet (boîte 3) 1.3-14
- *Journal de ce qui s'est passé à l'Acadie. Depuis le 1^{er} octobre 1696 jusqu'au 1^{er} octobre 1697.* Fonds Placide-Gaudet (boîte 3) 1.3-27

Corpus auxiliaire :

- Baugy, Louis-Henri (Le Chevalier de), *Journal d'une expédition contre les Iroquois en 1687. Lettres et pièces relatives au Fort Saint-Louis des Illinois*, Paris : Chez Ernest Leroux, 1883.
- Blanchet, J. Jean, *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents Historiques relatifs à la Nouvelle-France: recueillis aux Archives de la province de Québec ou copiés à l'étranger ; mis en ordre et édités sous les auspices de la Législature de Québec, avec table, etc.* [Québec : s.n.], 1884.
- Boucher, Pierre, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France dite vulgairement le Canada*, Paris : Chez Florentin Lambert, M. DC. LXIV.
- Brébeuf, Jean de, *Écrits en Huronie*, présentation de Gilles Thérien, Montréal, Bibliothèque québécoise, chap. III : 89-102, 1996.
- Charlevoix, François-Xavier de, *Journal d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale* [1744], éd. critique par Pierre Berthiaume, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2 vol, 1994.
- *Histoire et description générale de la Nouvelle France, avec le journal Historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale.* Paris Pierre-François Giffart 1744.
- Denys, Nicolas, *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale avec l'Histoire naturelle du Pais*, Paris : Chez C. Barbin, 1672.

- Diereville, [Jehan?], *Relation du voyage du Port-Royal de l'Acadie ou de la Nouvelle-France*, Rouen : Chez Jean Baptiste Besongne, M. DCCIII.
- Lafitau, Joseph-François, *Les Mœurs des Sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*, Paris, 1724.
- Lahontan, Louis-Armand (baron de) *Dialogues curieux entre l'auteur et un sauvage de bon sens qui a voyagé, et Mémoires de l'Amérique septentrionale*, Gilbert Chinard, édit., Baltimore, Paris, Londres, 1931.
- Le Clerq, Christian, *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, édition critique par Réal Ouellet, Bibliothèque du Nouveau-Monde, Ottawa, 1999.
- Lescarbot, Marc, *Voyages en Acadie (1604-1607) suivis de la description des mœurs souriquoises comparées à celles des autres peuples*, édition critique par Marie-Christine Pioffet, P.U.L., 2007.
- Lecoq, Danielle, *Terre à découvrir, terres à parcourir. Exploration et connaissance du monde, XIIIe-XIXe siècles*, édition critique par Antoine Chambard, Paris : L'Harmattan, 1998.
- Perrot, Nicolas, *Mœurs, coutumes et religions des sauvages de l'Amérique septentrionale*, édition critique de Pierre Berthiaume, Montréal, P. U. M., coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 2004.
- Sagean, Mathieu, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*, édition critique par Pierre Berthiaume, Montréal, P.U.M., coll. «Bibliothèque du nouveau monde», 1999.

Références théoriques :

- Atkinson, Geoffroy, *La Littérature géographique française de la Renaissance. Répertoire bibliographique* (Paris, 1927; supplément, 1936), Genève, Slatkine Reprints, 1969.
- *Les Nouveaux Horizons de la Renaissance française* (Paris, 1935), Genève, Slatkine Reprints, 1969.
- Berthiaume, Pierre, *L'Aventure américaine au XVIII^e siècle: du voyage à l'écriture*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1990, 487 p.
- Boch, Julie, « L'Occident au miroir des sauvages : figures du païen chez Fontenelle et Lafitau », *Tangence*, 72, Été 2003. « Transferts culturels entre l'Europe et l'Amérique du Nord aux XVIII^e et XIX^e siècles. Circulation des savoirs, réappropriations formelles, réécritures ».
- Carile, Paolo, *Le regard entravé. Littérature et anthropologie dans les premiers textes sur la Nouvelle-France*, « Les nouveaux cahiers du CELAT », n°24, Sillery et Rome, Les Éditions du Septentrion et Arcane Editrice, 2000.
- Casgrain, H R. *Les Sulpiciens et Les Prêtres des Missions-Étrangères en Acadie: (1676-1762)*. Québec: Pruneau & Kironac, 1897.
- Certeau, Michel De, « Histoire et anthropologie chez Lafitau », Naissance de l'ethnologie ? Anthropologie et missions en Amérique XVI^e-XVII^e siècles, textes rassemblés et présentés par Claude Blanckaert, Paris, Le Cerf, 1985.
- Coleman, Emma Lewis, *New England Captives Carried to Canada Between 1677 And 1760, During the French And Indian Wars*. Portland, Maine: The Southworth press, 1925.

- Couillard-Després, Azarie, *Les Gouverneurs de l'Acadie sous le Régime français, 1600–1700*, MSRC, XXXIII, sect. i : 273–280, 1994.
- Delâge, Denys, *Le Pays renversé : Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-est*, Montréal, Boréal Express, 1985.
- , « La religion dans l'alliance franco-amérindienne », *Anthropologie et Société*, 15 (1) : 55-87, 1991.
- Deleuze, Gille, *Le Pli. Leibniz et le baroque*, Paris, Minuit, 1988.
- Duchet, Michèle, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Maspéro, 1971.
- , *Discours ethnologique et discours historique : le texte de Lafitau*, SVEC 152, p. 607-23, 1976.
- Duchet, Michèle et Lemay, Edna, *Histoire de l'Antiquité et découverte du Nouveau Monde*, Studies on Voltaire and the Eighteenth Century, Oxford, p. 1313-1328, 1976.
- Dupront, Alphonse, «Espace et Humanisme», *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, VIII-1, 1946.
- Elliott, John, *The Old World and the New 1492-1650*, Cambridge U.P., 1974.
- Ferland, Jean A. B., *Cours d'histoire de Canada (1663-1759)*, volume II, Augustin Côté, Éditeur-Imprimeur, Québec 1865.
- Fonkoua, Romuald, (éd.), *Les discours de voyages. Afrique-Antilles*, éd. Khartala, 1998.
- Gagnon, François-Marc, « L'expérience ethnographique de Louis Nicolas » in *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. VIII, n°4, 1979.
- Gomez-Géraud, Marie-Christine, *Écrire le voyage en France au XVI^e siècle*, PUF, coll. Recto-Verso, 2000.
- Gomez-Géraud, Marie-Christine et Antoine, Philippe (éds.), *Romans et récits de voyage*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001.
- Greenblat, Stephen, *Ces merveilleuses possessions. Découverte et appropriation du Nouveau Monde au XVI^e siècle*, (trad.) Les Belles Lettres, 1996.
- Honour, Hugh, *The New Golden Land -- European Images of America from the Discoveries to the Present Time*, New York, Pantheon Books, 1975.
- Lanctot, Gustave, *Filles de joie ou filles du roi : étude sur l'émigration féminine en Nouvelle-France*, Montréal, 1952.
- , *Un fantaisiste du mensonge [Lahontan], dans faussaire et faussetés en histoire canadienne*, Montréal, 25–33, 96–129, 1948.
- Le Blant, Robert, *Histoire de la Nouvelle-France : Les sources narratives du début du XVIII^e siècle et le Recueil de Gédéon de Catalogne*, tome 1, Dax, [Landes, France], Éditions P. Pradeu, 1948, 21–61.
- Lemay, Edna Hindie, « Histoire de l'antiquité et découverte du nouveau monde chez deux auteurs du XVIII^e siècle », SVEC 153, 1976, p. 1313-28.

- Mercier, Roger, « Image de l'autre et image de soi-même dans le discours ethnologique au XVIII^e siècle », *SVEC* 154, 1976, p. 1417-1435.
- « La méthode comparative en histoire : le père Lafitau », *L'histoire au XVIII^e siècle*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 1980.
- Motsch, Andreas, *Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Sillery (Québec) et Paris, Septentrion et Presses de l'Université Paris-Sorbonne, coll. «Imago mundi», 2, 2001.
- Reichler, Claude, « Littérature et anthropologie. De la représentation à l'interaction dans une *Relation de la Nouvelle-France* au XVII^e siècle », *L'Homme*, 164, coll. « Histoire, littérature et ethnologie » <http://lhomme.revues.org/document188.html>
- Parkman, Francis. *Count Frontenac And New France Under Louis XIV*, Boston: Little, Brown, and Co., 235–240, 1893.
- *The Jesuits in North America in the Seventeenth Century* [1867], Lincoln, University of Nebraska Press, 1997.
- Pratt, Mary Louise, *Imperial Eyes. Travel Writing and Transculturation*, New York, Routledge, 1992.
- Rameau De Saint-Père, François-Edme. *Une Colonie Féodale En Amérique L'Acadie (1604-1881)*. Nouvelle édition, Paris - Montréal: E. Plon, Nourrit Et Cie. ; Granger Frères, 1889.
- Roy, Pierre-Georges, *Les Robineau, Cahiers des Dix*, XVII : 209–213, 1952.
- Said, Edward, *L'Orientalisme*, Paris : Le Seuil, 1980.
- Saint Vallier, Jean-Baptiste, *Estat présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle France*, Montréal, J.-B. Rolland et fils, 1856.
- Soublin, Jean, *Le Second regard. Voyageurs et barbares en littérature*, Buchet-Chastel, 2001.
- Van Delft, Louis, *Littérature et anthropologie: nature humaine et caractère à l'âge classique*. Paris, PUF, 1993.
- Trigger, Bruce, *Natives and Newcomers*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1985.
- Webster, John Clarence, *Acadia at the end of the Seventeenth Century. Letters, Journals and Memoirs of Joseph Robineau de Villebon and other contemporary documents*, Saint John, The New Brunswick Museum, 1934.
- White, Richard, *The Middle Ground*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.
- William Fenton et Elizabeth I. Moore, Toronto, 1974, dont l'introduction et les notes sont indispensables. Texte partiellement réédité chez François Maspero, « La Découverte », 2 volumes, introduction, choix des textes et notes par Edna H. Lemay, 1982.

Références théoriques sur les écritures du moi

- Bertièrre, André, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1977, 680 p.
- Beugnot, Bernard, «L'invention épistolaire à la manière de soi», *L'épistolarité à travers les siècles, Actes du Colloque Les Correspondances de Cerisy-Lasalle*, Stuttgart, Frank Steiner Verlag, 1987, p. 27-38.
- Bodin, Thierry, *Lettres d'une vie*, Paris, Gallimard, Collection « Folio classique », 2004.

- Caboche, Charles, *Les Mémoires et l'Histoire en France*, Paris, Charpentier, 1863, 2 vol.
- Coirault, Yves, «Autobiographie et Mémoires (XVIIe et XVIIIe siècles) ou existence et naissance de l'autobiographie», *RHLF*, vol. 75, n°6, novembre-décembre 1975, p. 937-953.
- Démoris, René, *Le Roman à la première personne : du classicisme aux Lumières*, Paris, Armand Colin, 1975, 497 p.
- Diaz, Brigitte, *L'Épistolaire ou la pensée nomade*, Paris, PUF, 2002.
- , «De la lettre aux *Mémoires*: les fonctions autobiographiques de la lettre dans la correspondance de jeunesse de Mme Roland (1767-1780)», *SVEC*, n° 4, 2000.
- Diaz, José-Luis, «Quelle théorie pour l'histoire littéraire ? », dans «Où en est la théorie littéraire ? », sous la dir. de Julia Kristeva et Évelyne Grossman, *Textuel*, n° 37, 2000, p. 167-179.
- Dosse, François, *Le Pari biographique - Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005.
- Dobrovski, Serge, *Autobiographiques : de Corneille à Sartre*, Paris, PUF, 1988, 167 p.
- Dufieff, Pierre-Jean (éd.), *Les Écritures de l'intime. La correspondance et le journal*, Actes du colloque de Brest 23-24-25 octobre 1997, Honoré Champion, 2000.
- Fumaroli, Marc, «Les Mémoires au carrefour des genres en prose», *XVIIe siècle*, n°94-95, 1971, p. 7-38.
- Garapon, Jean (éd.), *Lieux communs et littérature. L'Autobiographie en France avant Rousseau, Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n°49, 1997.
- Girard, Alain, *Le journal intime*, Paris, PUF, 1963.
- Gusdorf, Georges, *Lignes de vie 1. Les écritures du moi*, Paris, Odile Jacob, 1991, 430 p.
- , *Lignes de vie 2. Auto-bio-graphie*, Paris, Odile Jacob, 1991, 504 p.
- , «Conditions et limites de l'autobiographie» in *Formen des Selbstdarstellung*, Berlin, Dunker & Humblot, 1956, p. 105-123.
- , «De l'autobiographie initiatique à l'autobiographie genre littéraire», *RHLF*, vol. 75, n°6, 1975, p. 957-1002.
- Havard, Gilles et Vidal, Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003.
- Hipp, Marie-Thérèse, *Mythes et réalités. Enquête sur le roman et les mémoires (1660-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976.
- Laurent, Alain, *Histoire de l'individualisme*, Paris, PUF, coll. «Que sais-je?», 1993, 126 p.
- Lecarme, Jacques et Lecarme, Éliane, *L'Autobiographie*, Paris, Armand Colin, 1997, 313 p.
- Lejeune, Philippe, *Signes de vie. Le Pacte autobiographique 2*, Paris, Seuil, 2005.
- , *L'autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, 1971, 272 p.
- , *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975, 357 p.
- , «Autobiographie et histoire sociale au XIXe siècle» in *Individualisme et Autobiographie en Occident*, Bruxelles, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, 1983, p. 209-34.
- , «Autobiographie et histoire littéraire», *RHLF*, vol. 75, n°6, 1975, p. 903-93-6.
- Lesne, Emmanuelle, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, Paris, Honoré Champion, 1996, 477 p.

- Lesne-Jaffro, Emmanuèle, «Les lieux de l'autobiographie dans les Mémoires de la seconde moitié du XVIII^e siècle», dans *L'autobiographie en France avant Rousseau*. CAIÉF, n°49, 1997, p. 203-221.
- May, Georges, *L'Autobiographie*, Paris, PUF, 1984, 231 p.
- . *Le dilemme du roman au XVIII^e siècle : étude sur les rapports du roman et de la critique (1715-1761)*, Paris, PUF, 1963, 294 p.
- McCall Saint-Saens, Anne E., *De l'être en lettres : l'autobiographie épistolaire de George Sand*, Rodopi, 1996.
- . *Lettres de George Sand : histoire d'une vie, 1804-1876*. Éd. Scala, 1997.
- Méchoulan, Éric, *Pour une histoire esthétique de la littérature*, Paris, PUF, coll. «L'interrogation philosophique», 2004.
- Melançon, Benoît, *Diderot épistolier. Contribution à une poétique de la lettre familière au XVIII^e siècle*, Saint-Laurent, Fides, 1996.
- Merlant, Joachim, *Le Roman personnel de Rousseau à Fromentin*, Genève, Slatkine Reprints, 1970 [1905], 426 p.
- Molino, Jean, «Histoire, roman, formes intermédiaires», *Mesure* n°1, 1990, p. 59-75.
- Monglond, André, *Le préromantisme français*, Paris, José Corti, 1966, 2 vol.
- Moura, Jean-Marc, *L'Europe littéraire et l'ailleurs*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. "Littératures européennes," 1998.
- O'Dea, Michael, «Correspondance et autobiographie : le cas des *Rêveries du promeneur solitaire*», *RHLF*, vol. 97, n°4, juillet-août 1997, p. 550-558.
- Pasquali, Adrien, «Récit de voyage et autobiographie», *Annali d'Italianistica*, n°74, 1996, p. 71-88.
- Regard, Frédéric (éd.), *L'Autobiographie en Angleterre (XVII-XX^{ème} siècles)*, *Géographies du soi*, St-Étienne, Publications de l'Université de St-Étienne, 2000.
- Rousset, Jean, *Narcisse Romancier : essai sur la première personne dans le roman*, Paris, José Corti, 1973, 159 p.
- . «Les difficultés de l'autoportrait», *RHLF*, vol. 69, n°3-4, mai-août 1969, p. 540-549.
- Roustang, François, «L'interlocuteur du solitaire», dans *Individualisme et Autobiographie en Occident*, Bruxelles, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, 1983, p. 163-176.
- Simonet-Tenant, Françoise (éd.), *Le Propre de l'écriture de soi*, Téraèdre, coll. «Passage aux actes», 2007.
- . Françoise, *Le Journal intime*, Téraèdre, 2004.
- Sorel, Albert, «Histoire et Mémoires», *Minerva*, t. VI, janvier 1903, p. 159-181.
- Starobinski, Jean, *La relation critique*, Paris, Gallimard, 1970, 341 p.
- Sweetser, Marie-Odile, «La lettre comme instance autobiographique: le cas de Madame de Sévigné», dans *Autobiography in French Literature, French Literatures series*, vol. XII, University of South Carolina, 1985, p.32-39.
- . «Aspects autobiographiques dans la Correspondance de Madame Palatine», *Cahiers Saint-Simon*, n° 23, 1995, p. 49-54.

Villiers, Patrick, *Les Corsaires du littoral - Dunkerque, Calais, Boulogne, de Philippe II à Louis XIV (1568-1713)*, Presses universitaires du Septentrion, 2001.

Zona, Christian (éd.), *Vérités de l'histoire et vérités du moi. Hommage à Jean Garapon*, Paris, Nonoré Champion, 2016.

Dictionnaires consultés :

Dictionnaire de l'Académie française (Sixième édition), Paris, Imprimerie et Librairie Firmin Didot Frères, 1835.

Rey, Alain (éd.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1995.

Littré, É. et Beaujean, A., *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie Hachette, 1875.

Furetière Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes*. La Haye – Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690.

Ressources en ligne :

Dictionnaire biographique du Canada

<http://www.biographi.ca/fr/>

France en Amérique / France in America

<https://memory.loc.gov/intldl/fiahtml/fiahome.html>

Glossaire de la marine

<http://www.pirates-corsaires.com/glossaire.htm>

**Appendice A : Liste des variations des noms de lieux mentionnés
dans les textes de Villebon**

Boston	Baston.
Canso	Canseaux, Campceaux, Campseaux.
Caco Bay	Kasquebé, Casquebaye, Cascobé.
Chignecto	Chignictou, Chignitou, Chignectou.
Chedabucto	Chidaboutou, Chedaboutou.
Bay of Fundy	La baye francoise.
Halifax	Chibuctou, Chebucto , Chibouctou , Chebuctou.
Jemseg	Jemsec , Jemsecq , Gemic, Gemsec, Gemisik.
Kennebec	Kinibequi , Kenibiqui, Kinibéqui, Kinibiqui.
Manan	Menane.
Manawoganish	Mennagoniche, Menagoniche, Mennagoesche.
Manhattan	Manat, Manatte
Massachusetts	Masasusets.
Médogtetc	Medoctec, Meductic, Medoctet , Medogtek.
Montdezert	Mount Desert, Mount de Zerts.
Musquodoboit	Mouscoudabout.
Nashwaak .	Natchouak, Natxouat, Narchouac, Naschoak, Naschouak,. Naxoat, Naxouac, Naxouat.
Pemaquid .	Pemiquik, Pemiquid, Pemquid, Pimiquit, Pimiquid, Pemicuit, Pemmequid.
Pentagouet	Pentagouit, Pintagouet, Pentagoet.
Piscataqua	Peskatoué, Pescadoué , Pescatoué, Pescadaqua.

Appendice B : Liste des variations orthographiques des noms de personnes mentionnés dans les textes de Villebon

Aldin	Alden.
Baptiste	Batiste.
Bonaventure	Bonnaventure.
Baudoin	Beaudoin, Baudoin.
Damours	D'Amours, Damour, D'amour.
Des Goutins	Des Goutins, Desgoutins, Des Gouttins, Degoutins de Goutin, de Goutins.
De Saccardy	Saccardie, Sacardie, Sacerdie.
De Villieu	De Vilieu, Devillieu, Devilieu.
Egrement	Edjevemit.
Guyon	Guion.
Madokawando	Matakouando, Madokwando, Matacoando.
Maudoux	Moudoux, Mondoux, Mandoux.
Neuvillette	Neuvilette, Neufvillette.
Perrot	Perot, Perrot.
Thury	Tury.
Tyng	Ting

Appendice C : Index des noms propres

A

Abbadie, Jean-Vincent (voir Saint Castin) : 4n, 15, 34n, 150n, 163n.

Aldin, John : 34-35, 37, 39, 43-44, 46, 47, 80n, 81n, 95n, 102n.

B

Ballet (voir Basset) : 20, 64-65, 52n, 87.

Baptiste, Maisonnat : 2, 19n, 41, 42n, 44, 46, 50-53, 56, 59-61, 64-65, 69-72, 82-88, 108n, 140n.

Basset, David : 20, 52n, 64-65, 87.

Beaudoin, Abbé Jean : 45, 57, 138n.

Boudrot, Abraham : 22, 57, 59n, 90.

Bourgeois, Germain : 3, 78, 89, 94, 200n.

Bonaventure, Sieur de : 2, 11n, 15n, 16, 30n, 33, 51-52, 59, 75, 77n, 83n.

Broquerie, Sieur de la : 3, 38, 45, 50.

C

Caffinière, de la : 12, 22n.

Champigny, Sieur de : 17, 23n, 26, 29, 40, 51, 59, 71, 71n, 78, 95n.

Chauffours, Sieur de, Louis Damours : 24-27, 29, 68n, 69n.

Chevalier, (Charles La Tourasse): 36-37; notes: 25, 59, 60, 136.

Chevry, Marquis de : 8, 15n, 23n, 24n.

Collier, George : 94n.

D

Des Goutins, Mathieu : 20-23, 26, 29, 30, 50n.

Des Iles, Michel Robineau, frère de Villebon : 6, 45, 52, 77-78, 122n.

De Vautezard : 45, 123n.

D'Iberville, Sieur : 4n, 16, 37n, 52, 53, 144n.

D'Orange, Prince : 48, 65, 87, 89, 134n.

Dubreuil : 51, 57, 87, 90.

E

Edjevemit, chef Indien : 55.

F

Farfaix, Robert : 65, 171n.

Falaise, Sieur de : 90, 93, 96.

François, Guyon : 72, 74-75, 77-79.

G

Gannes, Sieur de : 95, 215n.

Griffith, Admiral : 94n.

M

Madokawando, Grand chef des Pentagouets : 6, 55, 59-61, 150n, 163n.

Martel, Jean : 34, 38, 40.

Mandoux, Abbé Abel : 78.

Meneval, gouverneur : 2, 7, 13, 20-22, 21n, 23, 34, 51n, 54n, 64, 192.

Montigny, Sieur de : 2, 57, 59, 69-70, 74-75.

Montorgueil : 13-14, 23, 23n, 24n, 65n.

N

Natans, M : 65.

Nelson, John : 33, 34, 37n, 38, 42, 47, 77n, 78n, 83n.

Neuvillette, Sieur de : 3, 42, 47, 52, 57-58, 71, 88, 111n.

O

Outelas, Sieur de : 93-94.

P

Perrot, François-Marie : 2, 11, 20, 23-28, 30, 34, 44, 49n, 54n.

Périgny, Sieur de : (voir Paul d'Ailleboust) : 38-41, 52-53, 95n, 96n.

Petit, Père Louis : 20, 33n.

Petit, Goave : 66, 174n.

Phips, Sir William : 3, 13-15, 20, 25n, 27n, 29-31, 34, 53, 53n, 54n, 55n, 59n, 60n, 63-66, 65n, 70, 77n, 73n.

Pleine, Sieur de : 24-25, 93, 69n.

Pontchartrain, comte : 2n, 10n, 14, 15n, 33, 33n, 51, 82, 88-89, 142n.

Portneuf, M. René Robineau de : 2, 11, 14, 35, 38, 42n, 42-43, 45, 49-50, 52, 52n, 58, 87n, 90, 93, 97n, 150n, 154n.

Potherie, Sieur de : 11.

S

Saccardie, Sieur de : 13, 26, 27n, 28, 43n.

Saint Castin : 4n, 15, 30, 34n, 50, 57, 77, 84n, 150n, 163n.

Saint Vallier : 11, 19n, 54n.

Seignelay : 2, 19, 23, 27n, 42n, 66n, 142n.

Sherbrooke, John : 86.

Sloughter, Henry : 16, 35, 84n.

T

Taxous : 5-6, 23, 55-57, 59-61, 64n, 78, 93, 152n, 163n.

Thury, Père Pierre : 2, 6, 15, 33n, 37, 55-56, 58, 60-61, 72, 77, 82, 87, 90-91, 93-94, 163n, 202n.

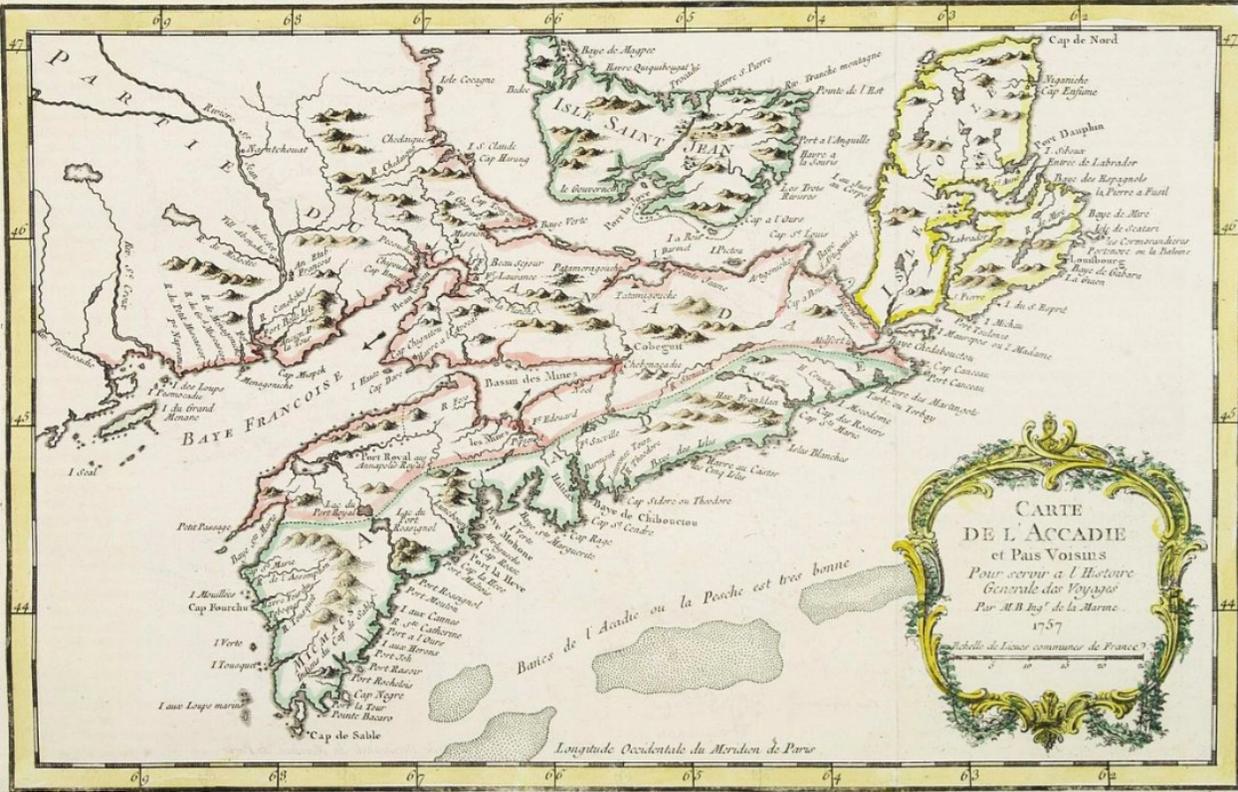
Truvé, Père Claude : 21-22, 55n.

Tyng, Edwad : 34, 44, 77n, 83n.

V

Villieu, Sebastien de : 4n, 7, 57-60, 82-83, 85-87, 154n.

Appendice D : Carte avec les noms des lieux mentionnés dans les textes de Villebon



*Carte De L'acadie Isle Royale
Old Map Canada Bellin 1757*